

igretec^o



Plan stratégique 2026-2028

(3^e évaluation 2023-2025)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
THÉMATIQUES TRANSVERSALES	8
FIL CONDUCTEUR DE LA STRATÉGIE : LE MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ	8
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
LES DIRECTIONS	15
1. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL ET STRATÉGIQUE	16
2. MAÎTRISE D'OUVRAGE ET BUREAU D'ETUDES	38
3. L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT	59
4. LES SERVICES GÉNÉRAUX	69
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	83
LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	91
LES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS	91
ANNEXE	98
MODALITÉS DES DROITS DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES COMMUNES ASSOCIÉES	99

Préambule



En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, Igretec a procédé à la réalisation d'un nouveau Plan Stratégique pour les années 2026 à 2028 ainsi qu'à la troisième évaluation de son Plan Stratégique 2023-2025 en vue de les soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2025.

Pour rappel, le CDLD prescrit que ce Plan Stratégique est « un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents

et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité. Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, et présenté, le cas échéant, à l'occasion de séances préparatoires, aux délégués communaux, s'il échet, aux délégués provinciaux et de CPAS, aux échevins concernés, éventuellement en présence de membres du management ou du conseil d'administration. Il est ensuite débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord.».

Le plan qui s'achève a été caractérisé par une croissance importante de notre effectif, principalement au bureau d'études, avec une augmentation nette de plus de 34 pourcents au cours des 5 dernières années en vue d'atteindre nos objectifs.

Cette augmentation de notre effectif n'était pas une fin en soi. Elle résulte notamment des défis opérationnels générés par les projets réalisés dans le cadre des programmes de subventionnement européens, fédéraux et régionaux.

L'évolution du contexte politique, économique et budgétaire impliquera une réactivité et une agilité accrue dans la définition de nos objectifs et de nos priorités. Dans ce cadre, un suivi permanent du Plan Stratégique sera effectué par l'ensemble de nos services et nos instances de gouvernance afin d'intégrer, dès la première évaluation annuelle du Plan, les ajustements nécessaires à notre stratégie.

Sur base de l'examen des différents tableaux relatifs à la 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2023 - 2025 présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2025, de manière générale, 99 des 103 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2023 – 2025 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. Le taux moyens de réalisation des actions est, quant à lui, de plus de 87 % et se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

L'objectif de ce plan stratégique va bien au-delà de l'obligation décrétable qui impose sa rédaction.

Il découle d'une approche globale fondée sur notre mission, s'appuyant sur des valeurs, une vision et une stratégie :

La mission

Au travers des actions qui sont décrites, évaluées et projetées, on peut comprendre les lignes de force de notre intercommunale, celles-là même qui font que nous sommes au service de l'intérêt de nos associés depuis près de 80 ans.

Les valeurs

Plébiscitées et portées par les collaborateurs, celles-ci sont les fondements communs de notre construction et de notre évolution :

- **Intégrité** : Respecter les engagements pris. Agir honnêtement vis-à-vis des clients, des associés, des prestataires de travaux, de services, de fournitures, des collaborateurs et des collègues.
- **Responsabilité** : Assumer totalement les conséquences de nos actes vis-à-vis des clients, des associés, des prestataires de travaux, de services, de fournitures, de l'entreprise, des collaborateurs, des collègues et de l'environnement.
- **Solidarité** : Être solidaires quels que soient les métiers, les fonctions et les positions hiérarchiques.

La vision

Celle-ci repose sur le socle de nos valeurs mais également sur deux enjeux majeurs :

- être le partenaire privilégié de nos associés qui justifient notre fondement d'intercommunale,
- intégrer les lois, les statuts et les règlements spécifiques qui nous régissent.

Si notre association a, au fil des décennies écoulées, connu de multiples évolutions, sa valeur ajoutée pour nos associés reste basée sur une approche multimétiers intégrée axée sur l'énergie, l'eau, les

techniques du bâtiment et le développement économique et durable.

La stratégie

Notre positionnement stratégique sera essentiellement déterminé par 8 axes rencontrant les missions définies dans nos statuts coordonnés :

- Axe 1 : Développer les partenariats ;
- Axe 2 : Accompagner la transition énergétique ;
- Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole ;
- Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner ;
- Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen ;
- Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau ;
- Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique
- Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne.

Bon nombre d'actions reprises dans ce nouveau plan s'inscrivent dans la continuité de la précédente période, citons notamment :

- Le suivi des projets FEDER (Fonds européen de développement régional) et FTJ (Fonds pour une transition juste) ;
- Le développement territorial dans le cadre du projet de territoire de Charleroi Métropole ;
- La mise en œuvre du programme d'investissement de la SPGE ;

- L'assistance aux communes dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux (PIC) ;
- La gestion des participations et des services énergétiques ; ...

On soulignera le renforcement de nos pôles immobilier et énergie ainsi que des projets découlant du métier d'aménageur public.

On notera aussi l'importance de la thématique du développement durable au travers de ce plan stratégique.

Pour ce nouveau Plan Stratégique, le parti a été pris de développer les objectifs et les plans d'actions pour les trois prochaines années par Direction en faisant référence aux axes stratégiques présentés ci-avant.

Le Plan Stratégique 2026-2028 contient, sous forme de tableaux :

- les comptes approuvés des trois exercices précédents ;
- les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes ;
- les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités.

Dans le cadre de l'évaluation du Plan Stratégique 2023-2025, vous retrouverez également dans le présent document un chapitre présentant les indicateurs de performance de l'année écoulée.

Thématiques Transversales

Fil conducteur de la stratégie : Le Management par la Qualité

LA SATISFACTION DE NOS PARTENAIRES EST NOTRE FIERTÉ !

IGRETEC, UN CENTRE D'EXCELLENCE RECONNU



Le 29 avril 1998, Igretec lançait officiellement sa démarche de certification « Qualité », en insistant notamment sur le fait que la satisfaction de notre client doit être pour chacun d'entre nous l'objectif essentiel de son action : ce n'est pas le client qui se plie à notre volonté, à notre organisation, à notre savoir, c'est nous qui devons répondre à ses préoccupations, ses objectifs, ses attentes formulées ou non.

Le 22 mai 2000, la certification ISO 9001 nous était délivrée pour trois ans, durée fixée par le référentiel international.

Sans discontinuer depuis lors, nous avons maintenu notre certification selon les versions successives du référentiel ISO 9001 en obtenant pour la huitième fois la recertification de l'ensemble de nos activités en novembre 2024 pour un nouveau cycle de trois ans, au terme

d'un audit externe de 5 jours. 2025 est une année de suivi.

Aujourd'hui, après 25 ans d'engagement continu dans la démarche, la déclaration initiale de la Direction Générale reste plus que jamais d'actualité.

Le maintien de notre certification n'est pas le fruit du hasard, mais résulte d'un effort collectif. A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la sensibilisation du personnel et à son implication dans le bon fonctionnement du système au travers, notamment, de la dynamisation des équipes d'audit interne et de l'activation de groupes de travail.

La méthodologie d'organisation par dossier est au cœur de notre système et notre premier objectif est d'améliorer constamment sa

maîtrise et de la rendre plus efficiente afin de satisfaire toujours plus nos clients.

Concrètement, tous les deux ans, nous organisons une enquête de satisfaction à destination de nos clients du bureau d'études et de nos locataires. La dernière enquête réalisée au deuxième trimestre 2025 a présenté un taux de participation de 24,87% et révélé un taux de satisfaction global de 78,12%. Nous comptons bien entendu améliorer significativement tant le taux de participation que le taux de satisfaction clients lors de la prochaine enquête. Dans ce cadre nous intensifierons le suivi des demandes de participation aux enquêtes et travaillons sur les points d'attention tels que le rapport qualité prix et la planification pour le bureau d'études et, pour les locataires, la sécurité de certains sites et le suivi des demandes par exemple.

Cette approche est complétée par les informations issues des bilans de dossiers, des retours de certificats de bonne exécution adressés aux clients lors de la finalisation de leur dossier, des messages de satisfaction reçus et des contacts clients réguliers du chargé des relations publiques notamment.

Un suivi systématique des plaintes enregistrées est également réalisé en réunions de management. Il est à noter que le nombre de plaintes est faible et stable dans le temps malgré un accroissement du volume d'activités.

Enfin, le maintien d'une dynamique d'organisation par objectif avec comme corollaire l'amélioration continue reste au cœur de nos préoccupations.

La norme ISO 9001 nous conforte dans une approche de gestion des « des risques et opportunités ». Celle-ci s'appuie notamment sur

des analyses SWOT qui nous permettent de déterminer les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats). Elles constituent la base de notre démarche stratégique. Une identification du contexte d'Igretec et de ses parties intéressées pertinentes vient en support de ces analyses.

Chaque année, nous procédons à l'actualisation des analyses de risques et plans d'actions associés. L'avancement des actions est suivi et analysé au travers de notre base de gestion du Plan opérationnel.

En lien avec notre approche normative, le Plan opérationnel constitue l'outil de pilotage permettant à Igretec de réaliser sa vision en accord avec ses axes stratégiques (missions) et favorisant une coopération interne efficace.

Il reprend, au travers de fiches, les actions découlant des analyses stratégiques et s'articule autour de 8 axes prioritaires définis dans le présent plan.

A échéance régulière les nouvelles versions du plan opérationnel sont diffusées au travers de notre intranet.

Au-delà des certifications ISO 9001, ISO14001 et EMAS et ISO 50001 existantes, notons qu'Igretec s'est engagée dans une démarche de certification dans le cadre de la norme ISO 27001 relative à la sécurité de l'information et de la directive européenne NIS2 relative à la cybersécurité.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX « ESG » (ENVIRONNEMENT-SOCIAL-GOUVERNANCE), NOUS FAISONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE DE NOS PRIORITÉS.

Depuis longtemps, nous sommes soucieux d'adopter des pratiques continuellement plus durables au sein de nos métiers. C'est une démarche indispensable pour préserver nos ressources, les équilibres de nos écosystèmes et permettre à chacun de vivre dans un environnement plus sain chaque jour.

En accord avec l'objectif wallon de neutralité carbone à l'horizon 2050, nous avons à cœur de connaître et réduire nos émissions, tout en étant attentifs aux dimensions sociales et de gouvernance dans nos pratiques. Nos équipes y travaillent quotidiennement, de manière transversale, dans chacun de nos secteurs et métiers. Notre stratégie se décline non seulement en interne, mais aussi sous la forme de missions d'accompagnement, de conseil et de suivi auprès de l'ensemble de nos associés.

En 2020, Igretec avait établi un plan d'actions en faveur du développement durable. Celui-ci comportait deux axes d'actions principaux ayant

pour but de rendre les activités et actions d'Igretec plus durables.

Désireuse de consolider sa démarche, et particulièrement d'améliorer l'impact de ses actions externes, Igretec s'est inscrite en 2023 à un appel à projets du SPW « Vers des organisations durables ». Celui-ci consistait en un accompagnement d'un an, et permettait d'aboutir à la réalisation d'une feuille de route « ODD – Objectifs de Développement Durable », faisant référence aux 17 ODD adoptés par les Nations Unies en 2015.

Cette feuille de route a été officiellement adoptée par le Comité Stratégique d'Igretec en 2024 pour une durée de trois ans. La nouveauté de ce document est qu'il comporte tant des actions internes, que des actions externes rayonnant sur le territoire couvert par Igretec. Pour ce faire, six Objectifs de Développement Durable ont été définis comme prioritaires :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Ces six ODD émanent d'un processus de consultation interne et externe des parties prenantes de l'intercommunale et ont été sélectionnés pour leur plus grande priorité en matière de développement durable chez Igretec. Vingt-cinq actions ont été déclinées sur cette base.

Par ailleurs, en 2024, la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n°537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, obligeaient Igretec à réaliser un rapport de durabilité pour début 2026, sur base de l'exercice de 2025. Celle-ci imposait de publier de manière transparente l'ensemble des enjeux ESG, politiques, stratégies, plans d'actions et indicateurs suivant des normes établies par l'EFRAG¹.

Début 2025, la Commission Européenne a revu ses exigences à la baisse et a adopté un package Omnibus qui ne contraint plus désormais Igretec à publier un rapport de durabilité en 2026. Néanmoins, étant engagée dans la démarche, Igretec a pris le parti de poursuivre sa mise en conformité et ainsi de mieux communiquer sa stratégie de développement durable et de l'aligner avec les principales attentes de ses parties prenantes.

IGRETEC EST À LA RECHERCHE PERMANENTE DE SOLUTIONS INNOVANTES POUR RENDRE LES BÂTIMENTS LES PLUS SOBRES POSSIBLE D'UN POINT DE VUE ÉNERGÉTIQUE.

L'expertise du bureau d'études d'Igretec en matière de constructions exemplaires et de rénovations énergétiques est notable. Pour aider ses associés à effectuer les bons choix, les équipes d'Igretec réalisent pour l'ensemble de leurs projets, des études et audits afin d'identifier les investissements les plus rentables en termes d'économies (remplacement de chaudières, réaménagement des espaces de travail,

isolations, mise en place de comptabilités énergétiques, ...).

En matière de constructions exemplaires :

Igretec a développé une expertise de premier plan sur ses propres projets comme ceux gérés pour le compte de tiers.

Nos bâtiments servent de vitrines et de références : le bâtiment Eole et nos incubateurs sur notre parc d'activités économiques de l'Aéropole, le bâtiment SOLEO dans l'intra-ring de Charleroi. Rénové en 2017, le bâtiment s'est enveloppé d'une seconde peau, une zone tampon végétalisée qui épouse la façade. Ce geste architectural concrétise l'ambition d'agir dynamiquement sur le climat et la nature. La transformation du bâtiment et sa rénovation énergétique ont été salués par une médaille de bronze aux Publica Awards, dans la catégorie construction publique techniquement la plus innovante.

Une autre réalisation emblématique est la rénovation et construction neuve du bâtiment A6K-E6K, où des matériaux biosourcés ont été utilisés et les façades végétalisées. Par ailleurs, la structure de l'ancien Tri Postal a été maintenue, et de nombreux matériaux de construction ont été réutilisés.

Au Nord de Charleroi, le nouveau siège Green Sonaca de l'entreprise aéronautique intègre de nombreux équipements à la pointe : protections solaires, free cooling, ventilation hygiénique, éclairage LED avec capteurs de présence, contrôle et optimisation de la qualité de l'air intérieur, système de récupération de l'eau de pluie... Les modes d'isolation mis en œuvre permettent au bâtiment d'atteindre l'indice de performance K34, ce qui est nettement en dessous des normes du parc immobilier.

En matière de rénovations énergétiques :

Plusieurs infrastructures sportives, scolaires ou administratives de Charleroi ont été complètement repensées en termes d'efficacité énergétique, avec d'énormes gains financiers et environnementaux à la clé. Celles-ci ont été

¹ EFRAG : Groupe consultatif européen sur l'information financière (European Financial Reporting Advisory Group)

financées d'une part dans le cadre du programme tiers investisseur par lequel Igretec préfinance les travaux économeurs d'énergie et se rembourse sur les économies réalisées. Il y a d'autre part le programme Renowatt financé par la Wallonie. Une liste de bâtiments à rénover a été établie. Dans les deux cas, un service d'accompagnement et de suivi de A à Z est proposé, depuis l'élaboration de l'audit énergétique jusqu'à la délégation de la maîtrise d'ouvrage en passant par la conception du projet.

En matière d'équipements connexes, un monitoring des consommations d'électricité peut également s'opérer à l'aide du logiciel de gestion de l'intercommunale. Cela facilite l'identification des gaspillages. Un même suivi peut être organisé pour les consommations d'eau.

Par ailleurs, Igretec est attentive à l'intégration de la mobilité électrique au sein des projets de construction/ rénovation. Sur son propre parc immobilier (incubateurs, halls relais, ...), 100 points de recharge électrique ont été installés en 2024. L'installation de bornes de recharge électrique va souvent de pair avec l'installation de panneaux photovoltaïques, notamment grâce à NEOVIA, un mécanisme de tiers investisseur pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EST INDISPENSABLE A L'HEURE DE L'ELECTRIFICATION

Après les efforts pour réduire les consommations énergétiques, la transition énergétique demande de revoir nos moyens de production d'énergie et de proposer des solutions alternatives aux énergies fossiles. Dans ce cadre, différentes actions ont été mises en place au sein de notre intercommunale : construction d'unités de biométhanisation comme à Thuin, déploiement du solaire et de l'éolien partout où c'est possible.

Plus récemment, l'aquathermie (permettant de récupérer des calories au sein de l'eau) a été développée dans le cadre du chantier d'A6K-E6K. Cette technologie assure tant le chauffage que le refroidissement du bâtiment.

IGRETEC S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LES AMBITIONS CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES REGIONALES EN ACCOMPAGNANT LES COMMUNES DANS LA TRANSITION VERS UNE SOCIETE BAS CARBONE

L'intercommunale agit sur plusieurs leviers complémentaires.

Elle investit dans la production d'énergies renouvelables telles que l'éolien, le photovoltaïque, la biométhanisation et les carburants alternatifs, contribuant ainsi à réduire la dépendance aux énergies fossiles.

La rénovation énergétique constitue un autre axe fort, avec un accompagnement technique et opérationnel de nombreux chantiers publics et privés, ainsi que la réalisation d'audits et de modernisations sur son propre patrimoine immobilier afin de maintenir des standards élevés de performance énergétique.

À l'horizon 2030 et 2050, Igretec entend intensifier son action pour le déploiement accru des énergies renouvelables, le développement de réseaux thermiques et la mise en place de communautés d'énergie, afin de contribuer activement à l'autonomie énergétique du territoire et à l'atteinte de l'objectif Zéro Carbone. Pour ce faire, l'intercommunale poursuit et consolide son offre d'accompagnement aux communes du territoire, ainsi que ses actions de sensibilisation et formation.

Parallèlement, la dynamique Charleroi Entreprendre encourage les entreprises à intégrer la performance énergétique et la durabilité au cœur de leurs activités, tandis qu'en matière d'aménagement du territoire, Igretec veille à une gestion raisonnée des sols et des ressources naturelles dans ses parcs d'activités économiques.

Projets Lunéfil et ASCEND

Le projet LUNÉfil (Interreg) accompagne sept communes de Charleroi Métropole vers une gestion plus sobre et durable de l'éclairage public, en réduisant la pollution lumineuse et la consommation énergétique. En 2024, les travaux ont porté sur la sensibilisation et l'identification des sites pilotes. D'ici à 2028, on pilotera la réalisation de sept chantiers innovants et l'élaboration de stratégies communales en lien à

la sobriété lumineuse. L'un des chantiers potentiels pourrait consister à adapter l'éclairage public d'une zone d'activité grâce à des détecteurs de présence et à la télégestion, permettant d'ajuster la luminosité en fonction de la fréquentation et des besoins réels des usagers.

Le projet ASCEND (Horizon Europe) porte sur la mise en place de quartiers à énergie positive. À Charleroi, le redéploiement de la Porte Ouest constitue le site pilote, avec des actions intégrant bâtiments performants, réseau de chaleur renouvelable, production locale d'électricité et communautés d'énergie. En 2024, on a concentré les efforts sur l'identification des projets et partenariats, et entre 2025 et 2028 ce sera la planification énergétique du site ainsi que la coordination des projets liés à la neutralité carbone.

Enfin, on assume la coordination territoriale POLLEC pour cinq communes de Charleroi Métropole : Anderlues, Charleroi, Fontaine-l'Évêque, Momignies et Sivry-Rance. Depuis 2023, on a procédé à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions Énergie Durable et Climat, l'organisation des ateliers, les formations et visites, et la mise en réseaux des acteurs locaux, régionaux et européens dans le cadre de la Convention des Maires. Concrètement, on soutient les communes dans des initiatives telles que le lancement et l'animation de leurs comités de pilotage POLLEC, l'initiation de stratégies immobilières globales à long terme ou encore la recherche de subventions. Pour 2025-2028, l'accent sera mis sur l'opérationnalisation des actions, le lancement de projets supracommunaux et le renforcement des dynamiques métropolitaines

Ces trois projets, complémentaires dans leurs approches, traduisent l'ambition d'Igretec de soutenir ses communes et partenaires dans la réduction des émissions, l'autonomie énergétique et la réalisation des objectifs Zéro Carbone.

SYNERGIES ENTRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INVESTISSEMENT ENERGETIQUE

La Direction du développement économique, territorial et stratégique s'occupe de l'initiation

stratégique de projets à caractère énergétique, et assure ensuite un relais vers les équipes de CENEO pour le financement et la mise en œuvre.

L'Ecopole avance dans ce sens, notamment via un méga champs solaire sur plus de 13 ha pour lequel un permis a été accordé en septembre 2024, en partenariat avec W3 Energy, filiale de CENEO. Cette production locale d'électricité verte s'inscrira dans un processus de partage d'énergie sur le site. La possibilité de développements énergétiques sur les sites marginaux des Parcs d'Activités Economiques (PAE) et en zones urbaines et rurales est également à l'étude.

Un autre exemple concret est le projet ZELDA. Il porte sur le déploiement de Communautés d'Energies Renouvelables (CER) au sein des PAE. Ce programme est passé en 2021 dans la phase « ZELDA CUBE », en vue d'accélérer la transition énergétique des parcs wallons, au travers notamment du déploiement de compteurs communicants. Sur les 30 PAE du programme wallon, 5 sites locaux ont été retenus (Fleurus-Farciennes, Fleurus-Heppignies, Aéropole, Jumet et Courcelles) et ont fait l'objet d'une analyse multicritère (efficacité énergétique, mobilité, production renouvelable, Smart Grid et coopération).

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DOIT EGALEMENT GUIDER NOTRE ACTION.

Pour favoriser et protéger la biodiversité, plusieurs expériences ont démarré sur certains de nos sites d'exploitation : éco-pâturage au travers d'un contrat avec un berger et apiculture. Nous avons banni l'usage d'herbicides pour la gestion de nos espaces verts et pratiquons le fauchage tardif. Nous avons aussi installé des hôtels à insectes sur cinq de nos sites majeurs.

Soucieux de généraliser notre démarche, nous avons réalisé un premier audit de biodiversité sur sept de nos infrastructures (trois PAE et quatre stations d'épuration) dans le but de recenser les espèces invasives et remarquables qui s'y développent. Le but est de mieux protéger les espèces remarquables et de mieux lutter contre les espèces envahissantes, au travers de plans de valorisation/lutte. L'ambition est de pouvoir

généraliser cette démarche à l'ensemble de nos sites.

LE RECYCLAGE ET LE REEMPLOI AVANT LE RECOURS A DE NOUVELLES RESSOURCES

Une attention particulière est accordée au recyclage et au réemploi, que ce soit de notre propre matériel (informatique notamment, au profit d'associations ou d'entreprises d'économie sociale) ou de nos déchets d'exploitation, comme les boues provenant de l'épuration qui sont valorisées en agriculture en substitution d'engrais chimiques. Dans un souci de durabilité, l'ensemble de nos déchets industriels et domestiques sont triés et pris en charge par des collecteurs agréés.

Le biosourcing est un autre axe de l'action d'Igretec : plusieurs chantiers ont en effet servi de laboratoires à des expériences innovantes : au Centre d'Enseignement Secondaire de Couillet, un isolant à base d'herbe a été utilisé pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. A Ransart, c'est de la paille qui sera utilisée pour la construction d'une école.

Dans le cadre de la rénovation de la deuxième aile de la Caserne Trésignies, un inventaire de réemploi de matériaux a été réalisé en vue de réutiliser un maximum de matériaux existants in situ ou ex situ (des clauses techniques spécifiques au réemploi ont été intégrées dans le cahier des charges et un coordinateur réemploi a été désigné pour accompagner l'entrepreneur).

La mise en œuvre de notre stratégie de Développement durable concerne près de 20 % de notre personnel au quotidien.

Plan Stratégique 2026 – 2028

Les Directions

1. Développement Economique Territorial et Stratégique
2. Maîtrise d’Ouvrage et Bureau d’Etudes
3. Exploitation des Ouvrages d’Epuración et de démergement
4. Services Généraux

1. Développement Economique Territorial et Stratégique

Dans cette partie, nous abordons, par projet, les réalisations et perspectives de la Direction du Développement Économique, Territorial et Stratégique (DDETS).

Ces projets concernent prioritairement les quatre premiers axes stratégiques d'Igretec, à savoir :

Axe 1 : Développer les partenariats : en diversifiant l'offre foncière et immobilière en renforçant les coopérations publiques-privées et en soutenant les communes dans leurs projets.

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique : en coordonnant les actions avec les services spécialisés et en intégrant des démarches durables.

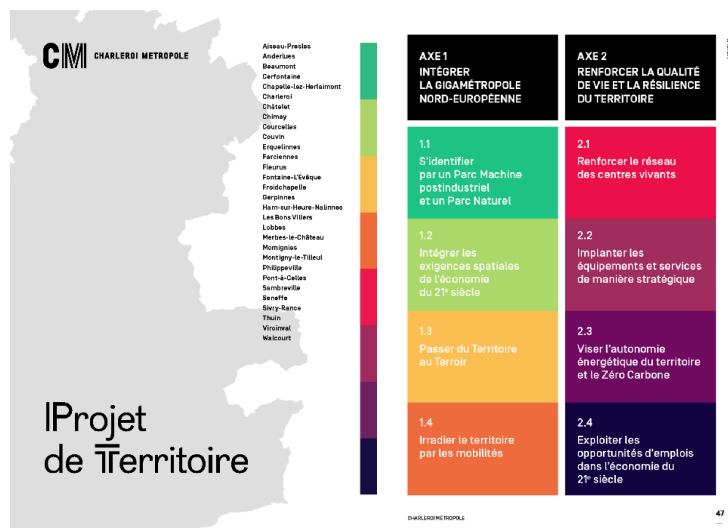
Axe 3 : Être vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole : en se positionnant comme opérateur d'aménagement territorial de référence en pilotant le Projet de territoire de Charleroi Métropole, en menant des études stratégiques, en développant des expertises et en jouant un rôle de conseil, de coordination et d'aménageur public.

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner : via Charleroi Entreprendre, en animant le tissu économique et en pilotant des projets financés par des programmes structurants tels que le FEDER (Fonds européen de développement régional).

Les projets sont abordés au travers de leur état d'avancement, de la manière dont les métiers et les expertises d'Igretec s'articulent pour créer de la valeur ajoutée à l'échelle du territoire en réponse aux axes stratégiques de l'Intercommunale et du Projet de Territoire, et de leurs perspectives à l'horizon 2026-2028. Cette approche illustre par ailleurs la méthodologie de travail déployée au sein d'Igretec : créer des équipes-projets flexibles et agiles, pour rassembler des compétences multiples autour d'objectifs communs de façon à en maximiser l'impact. Cette démarche met en évidence la valeur ajoutée d'un modèle intégré, transformant la diversité des compétences et des savoir-faire de la direction en un résultat collectif, cohérent et efficace.

1.0. Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole

Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole vise à instaurer une vision commune et une stratégie de développement territorial pour les 30 villes et communes qui composent le bassin de vie métropolitain. Il couvre divers domaines tels que le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'aménagement du territoire, les équipements et services, l'environnement, l'énergie et le tourisme. Il vise à renforcer la cohésion et la synergie entre les acteurs locaux, tout en favorisant une dynamique de développement territorial forte et innovante.



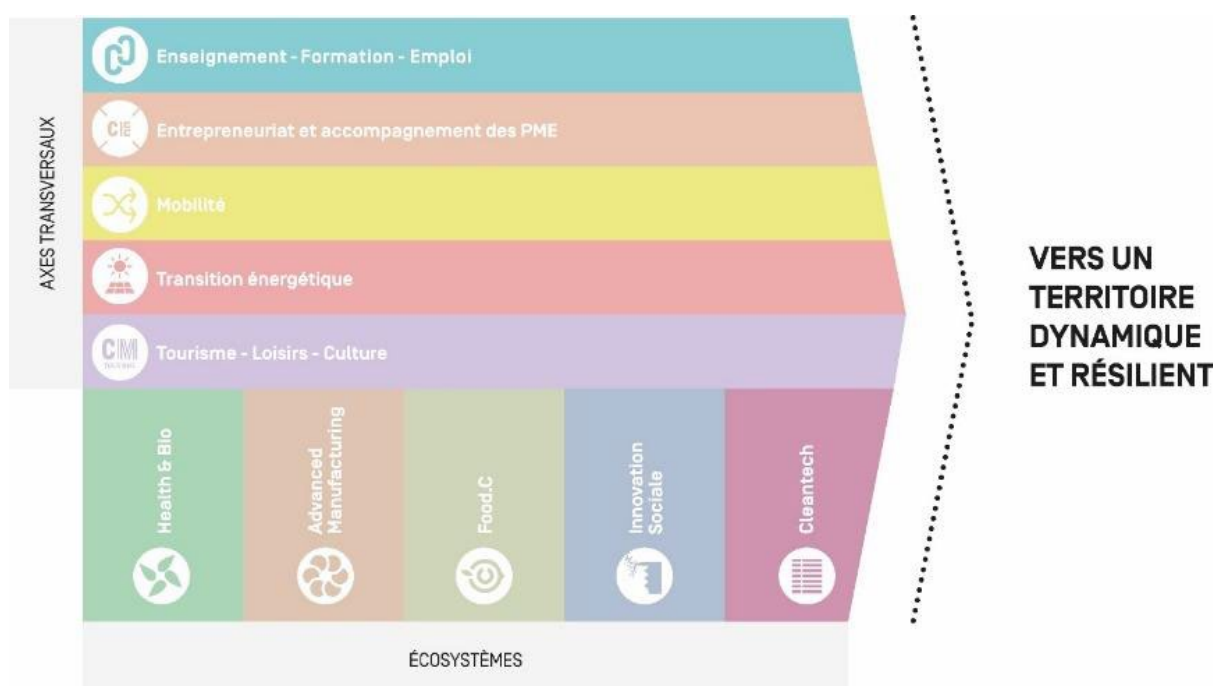
Il offre un cadre de référence pour le développement de projets concrets, tant au niveau local que supracommunal. Sa mise en œuvre repose principalement sur l'ingénierie de projets territoriaux, le renforcement des partenariats, le soutien aux porteurs de projets, et la diffusion d'informations stratégiques.

Au quotidien, Igretec accompagne la mise en œuvre du Projet de Territoire par la coordination, le suivi et le développement de projets

structurants. Ceux-ci visent à répondre à deux axes majeurs et à huit objectifs territoriaux. L'objectif 2.4 se concentre plus particulièrement sur la dynamique des écosystèmes, dont Igretec est l'un des acteurs majeurs en matière de développement stratégique et immobilier.

Les écosystèmes rassemblent de multiples acteurs qui se structurent, s'organisent et coopèrent autour de secteurs spécifiques. En s'appuyant sur quatre leviers-clés (Formation, Recherche, Incubation et Infrastructures), l'écosystème permet de créer un espace fertile à la démultiplication et à la concrétisation de projets, tout en positionnant Charleroi Métropole comme territoire d'excellence en matière de développement socio-économique.

Des axes transversaux alimentent les différents leviers qui structurent les écosystèmes. Ils ont été définis pour offrir de meilleures conditions de vie, renforcer l'attractivité, améliorer la mobilité, développer l'offre de formations, et tendre vers une Métropole plus durable et résiliente. Un des axes transversaux sur lequel Igretec est particulièrement active consiste par exemple à accompagner les entrepreneurs, porteurs de projets et entreprises locales, afin de renforcer le développement socio-économique du territoire.



Les écosystèmes structurent aujourd'hui les acteurs territoriaux autour de cinq sous-secteurs d'activités et lieux phares : Advanced Manufacturing, Health & Bio, Factori, Food.C et Cleantech.

- L'écosystème dédié à l'ingénierie avancée (4.0) a pour but de consolider et d'accélérer, dans un lieu emblématique (A6K-E6K), la dynamique de croissance de secteurs technologique et numérique ayant démontré leur capacité à recréer de l'emploi localement.
- Le BioPark accueille un écosystème d'expertise scientifique, clinique et commerciale avec des installations de classe mondiale pour créer un environnement adapté à la recherche et au développement de médicaments.
- Factori consiste à fédérer les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, de l'éducation permanente, de la recherche & de la culture. Cet écosystème vise également à co-construire des projets inclusifs et innovants pour le territoire autour de thématiques phares telles que l'économie sociale et le patrimoine.
- Food.C vise à accélérer la transition du secteur agro-alimentaire vers plus de durabilité, de local et d'accessibilité. Il s'agit d'un écosystème multipolarisé, au sein duquel Igretec est particulièrement impliquée.
- L'écosystème Cleantech vise à accélérer la transition des entreprises de Charleroi Métropole vers la neutralité carbone et vers l'émergence de nouveaux modèles circulaires.

À travers ses huit objectifs stratégiques, Igretec inscrit pleinement son action dans la dynamique du Projet de Territoire de Charleroi Métropole. Plus particulièrement, la Direction du Développement Économique, Territorial et Stratégique structure son action autour de trois pôles majeurs :

1. être le partenaire immobilier des écosystèmes en leur proposant des solutions adaptées et durables ;
2. soutenir le tissu économique en stimulant l'innovation et la création de valeur ;
3. agir comme vecteur d'aménagement du territoire, en impulsant une vision cohérente et intégrée du développement territorial et économique.

1.1. Être le partenaire immobilier des écosystèmes

1.1.1. L'écosystème dédié aux biotechnologies : le BioPark

Partenaire immobilier historique du BioPark, Igretec confirme son rôle moteur dans la consolidation d'un campus biotechnologique reconnu à l'international. Le BioPark regroupe aujourd'hui plus de 110 entreprises et 3.500 chercheurs, entrepreneurs et collaborateurs, articulant plateformes de recherche et développement, infrastructures de scale-up et communauté scientifique internationale. Le biotech 4, inauguré en 2023, a élargi l'offre de 5000 M².

Le Biotech 5, immeuble emblématique de 20.000 m², répond à la demande en combinant bureaux, laboratoires, salles de réunion et de formation, ainsi que des services HoReCa et de loisirs. Le projet est porté et financé par Sodevimmo (association entre Wallonie Entreprendre, Ethias et Igretec). Lancés en décembre 2022, les travaux permettront une mise à disposition en 2026.

Pour la période 2025-2028, Igretec entend renforcer la commercialisation des espaces par l'association avec des opérateurs de prospection privés. L'Aéropole pourrait encore accueillir le Biotech 6 sur une surface de 20.000 m² (mixité bureaux et laboratoires). Des terrains sont également réservés sur l'ancien site de Caterpillar pour continuer le développement du BioPark.



Biotech 4



Biotech 5

1.1.2. L'écosystème dédié à la transition énergétique et circulaire : le District Cleantech

Le District Cleantech, localisé à la Porte Ouest de Charleroi, s'articule autour d'un Campus et de la rénovation de deux infrastructures pilotes caractéristiques du passé industriel que sont les Vestiaires et la Centrale électrique. Ces deux infrastructures sont co-financées à hauteur de 90 % du montant de l'investissement, soit 52 millions €, dans le cadre du Fonds pour une Transition Juste (FTJ), un mécanisme européen visant à accompagner les régions les plus impactées par la transition écologique sur la période 2021-2027.

Les projets immobiliers combinent transition énergétique, innovation et circularité des matériaux et ont pour objectif de faire de Charleroi Métropole un hub de référence en matière de technologie propre et de transition industrielle et énergétique.

Le Campus Cleantech vise la reconversion du site sidérurgique Duferco-Carsid en un Parc d'Activités Économiques d'environ 35 hectares. Cet écosystème associera formation, recherche, incubation et innovation autour de trois thématiques structurantes : la transition énergétique, la construction et la rénovation durables et la circularité des matériaux.

Depuis 2022, notre action porte sur la définition du programme d'aménagement et en 2024, aux côtés de Sambrinvest et de Wallonie Entreprendre, nous avons créé la société District Cleantech dédiée au pilotage de l'écosystème.

Parallèlement, nous accompagnons la structuration et l'opérationnalisation des portefeuilles de projets financés du FTJ. Les prochaines étapes liées au Campus porteront sur les travaux de rénovation des bâtiments et sur les procédures relatives au développement et à l'aménagement du Parc d'Activités Economiques, ainsi que sur la consolidation des partenariats industriels et académiques, avec pour horizon 2030.

Les Vestiaires constituent l'une des premières infrastructures emblématiques du Campus. Ce bâtiment sera destiné à accueillir des espaces de formation et de coworking et ambitionne de devenir une vitrine en matière de transition énergétique, de rénovation durable et de circularité des matériaux. Igretec en assure la maîtrise d'ouvrage au travers de son bureau d'études et a déjà mené, à ce jour, les analyses de faisabilité, la conception, le dimensionnement énergétique et l'obtention du permis. La cellule environnement intervient par ailleurs pour les aspects liés à la dépollution et à la gestion des eaux sur le site.

D'ici à 2028, nos missions porteront principalement sur l'attribution et le suivi des marchés de travaux et la réception des ouvrages.



Vestiaires avant

Vestiaires après



La Centrale complète ce dispositif en tant que plateforme modulaire « plug & run » dédiée au prototypage, aux tests et à la production pilote. Elle a été pensée comme un démonstrateur des Cleantech, intégrant



La Centrale

dès sa conception les objectifs de transition énergétique, de construction durable et de circularité. L'approche dite de maîtrise d'usage, développée chez Igretec depuis quelques années, a par ailleurs permis d'intégrer les besoins exprimés par les différents acteurs et futurs occupants. Les étapes à venir concernent la finalisation de l'avant-projet, l'introduction des permis, l'attribution des marchés et le suivi des travaux.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les axes

stratégiques de l'intercommunale, notamment en matière de développement et d'implantation stratégique d'équipements structurants, tout en répondant aux priorités du Projet de Territoire de Charleroi Métropole (reconversion des friches et création de pôles d'excellence).

1.1.3. L'écosystème dédié à la relocalisation de l'alimentation : la multipolarité de Food.C

L'écosystème Food.C structure, renforce et multiplie les activités de production, transformation, distribution et consommation au sein des filières agroalimentaires du territoire. Destiné à fédérer une communauté de producteurs et à piloter des infrastructures en développement, Food.C se dote progressivement de leviers complémentaires : un incubateur urbain (La Marmite), un hub logistique (Pôle Circuit-Court de Charleroi) et une microzone d'activité économique (Martinet). Ces outils permettent à l'écosystème de proposer des capacités logistiques et de stockage, ainsi que des protocoles d'essais encadrés en conditions réelles, au service de la professionnalisation et de la relocalisation alimentaire.

Située en centre urbain, La Marmite incarne une nouvelle génération d'incubateurs HoReCa, intégrée à la microzone d'activités Trésignies. Son budget global se chiffre à 2,3 millions € cofinancés à hauteur de 500.000 € dans le cadre du Plan National de Relance et Résilience (PNRR), le solde étant assuré par Igretec. Elle réunira une cuisine professionnelle mutualisée, un restaurant-laboratoire/test en partenariat avec Charleroi Entreprendre, et développera une programmation événementielle culinaire (résidences, masterclass, etc.). La mise en service est prévue en 2026, avec une occupation totale en 2027.



Rénovation aile B Caserne Trésignies



À Marchienne-au-Pont, sur le site des AMS sud, le hub logistique constituera, dès 2025, le maillon logistique de Food.C. Construit sur 2.400 m², il mutualisera les fonctions de traitement, de transformation,



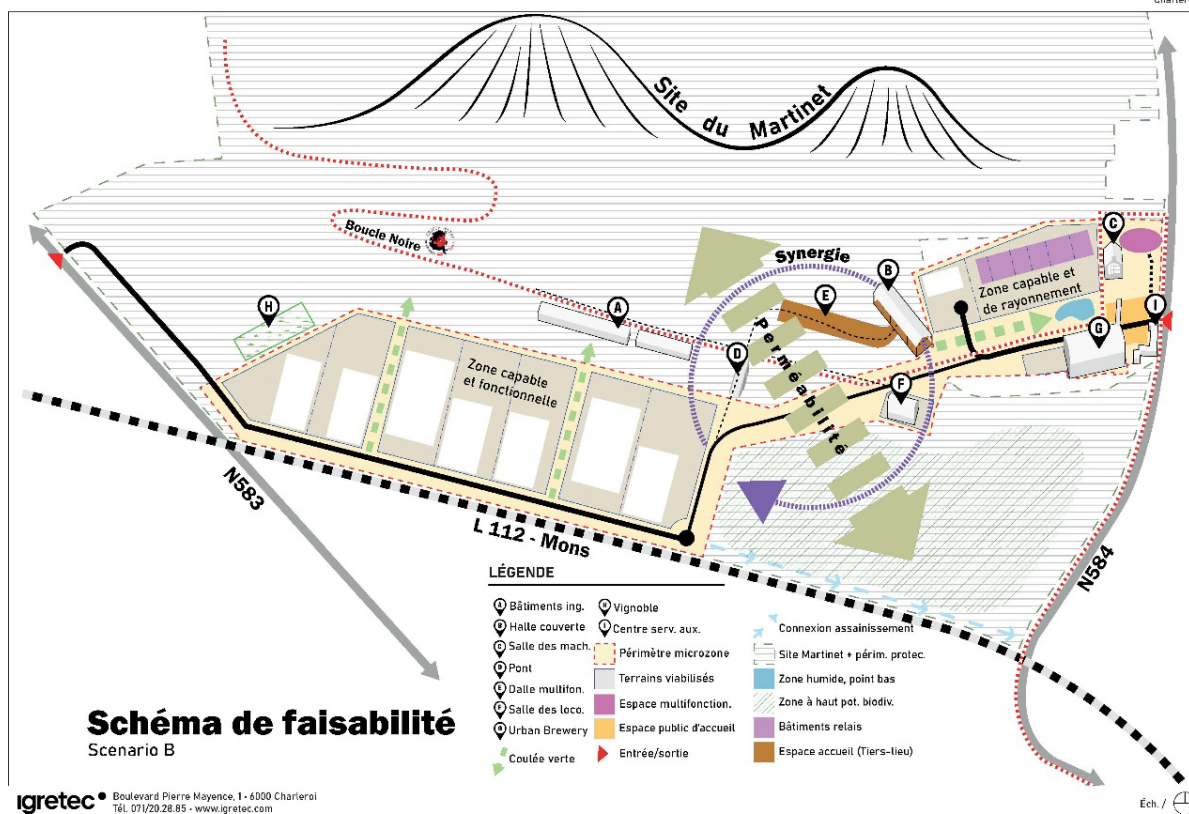
Le Hub Logistique

de commercialisation et de distribution de produits locaux, à destination des producteurs de l'HoReCa et des collectivités. Igretec y a assuré la maîtrise d'œuvre complète (faisabilité, conception, dépollution, permis, marchés, gestion énergétique). Sa gouvernance, en cours de finalisation par Food.C et la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole, reposera sur un collectif d'acteurs de l'économie sociale. L'investissement de 10 millions €, réalisé par Igretec, est subventionné à concurrence de 7,5 millions €.

Enfin, la microzone du Martinet à Monceau-sur-Sambre illustre la capacité d'Igretec à transformer des friches industrielles emblématiques en levier économique sectoriel. L'intercommunale élabore le dossier de reconnaissance qui permettra au Gouvernement wallon d'approuver un périmètre au sein duquel on pourra activer le décret relatif au développement des infrastructures d'accueil économique. Le site, d'une superficie de 4.5 Ha, accueillera des activités agroalimentaires et artisanales, en cohabitation avec des fonctions citoyennes, touristiques et paysagères mettant l'accent sur la qualité de vie. En synergie avec La Marmite et le Pôle Circuit-Court, cette microzone renforcera les capacités de transformation à l'échelle locale et créera de nouveaux débouchés pour les producteurs du territoire.

SITE DU MARTINET : MICROZONE - SCENARIO B

2025
Charleroi



Igretec • Boulevard Pierre Mayence, 1 - 6000 Charleroi
Tél. 071/20.28.85 - www.igretect.com

L'écosystème dédié à l'ingénierie avancée : A6K-E6K

Inscrit au Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) pour un budget de 75 millions €, ce chantier majeur d'une superficie de 50.000 m² rassemble des projets de rénovation et de nouvelles constructions visant à doter Charleroi Métropole d'un hub d'innovation et de formation numérique et technologique capable de répondre aux besoins d'incubation, d'innovation et d'éducation dans les métiers liés aux Sciences, à la Technologie, à l'Ingénierie, aux Arts et aux Mathématiques (STEAM).

L'infrastructure abritera deux pôles complémentaires :

- A6K : centre d'ingénierie avancée rassemblant entreprises industrielles, start-ups, universités et centres de recherche afin de stimuler l'innovation et la transformation industrielle ;
- E6K : plateforme dédiée à la formation numérique et technologique qui fédère d'ores et déjà divers opérateurs publics et privés autour d'une offre de formation complète et adaptée aux enjeux actuels.

Dans ce cadre, Igretec a conclu un bail emphytéotique avec la SNCB et assume la coordination globale du projet immobilier dans le respect des exigences du PNRR, notamment en matière de circularité, d'efficacité énergétique et de calendrier strict imposant la finalisation des travaux pour août 2026.

Ses missions mobilisent un large éventail de compétences internes : gestion du partenariat multi-opérateurs, suivi de la subvention, études de faisabilité technique, conception des bâtiments et des abords, gestion des permis d'urbanisme et d'environnement, dimensionnement énergétique, organisation et suivi des marchés de travaux, mais aussi intégration environnementale.



Rénovation et extension du tri postal de la gare

1.2. Soutenir le tissu économique local

Le rôle d'Igretec en tant que partenaire des entrepreneurs de Charleroi Métropole repose sur trois axes complémentaires.

1.2.1. Animation économique

Depuis 2019, l'équipe d'Animation Économique s'inscrit dans la dynamique de Charleroi Entreprendre, dont Igretec est, avec Sambrinvest, le principal actionnaire. Cette intégration a permis de renforcer la lisibilité des services dans une logique de « one stop shop » et d'offrir aux entrepreneurs un accompagnement complet, qu'ils soient porteurs de projets ou dirigeants de PME. L'accompagnement proposé est personnalisé et adapté aux besoins des publics d'entrepreneurs : structuration de projet, renforcement stratégique, accélération et croissance.

Depuis début 2023, Igretec contribue, aux côtés de Charleroi Entreprendre, à la mise en œuvre de la programmation FEDER 2021-2027, au travers d'une méthodologie reposant sur l'élaboration d'un diagnostic approfondi, d'un plan d'action structuré et d'un suivi opérationnel complet. L'objectif est d'accompagner chaque année 600 entreprises par la diffusion de livrables d'orientations, et de réaliser 250 diagnostics ciblés en création, croissance et transition bas carbone.

En 2026, une évaluation intermédiaire de la programmation permettra de définir les orientations futures du financement FEDER en matière d'animation économique.

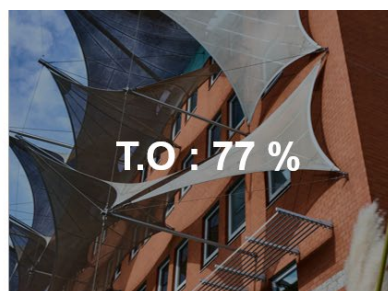
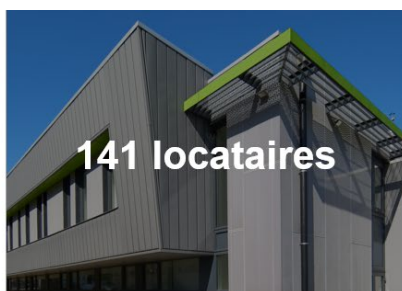
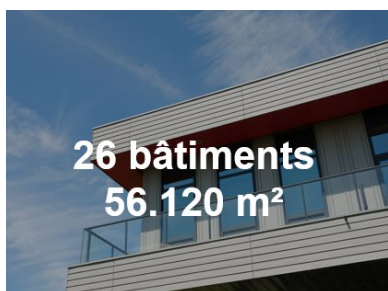


En parallèle, Igretec met à disposition des entreprises un ensemble de services spécialisés, notamment pour la constitution et le suivi de dossiers d'aides publiques liés aux investissements et à la création d'emplois.

1.2.2. Gestion commerciale et prospects

L'objectif est d'assurer l'accompagnement de première ligne des acteurs économiques à la recherche d'une solution d'implantation, en mobilisant à la fois notre patrimoine immobilier (Parcs d'Activités Économiques, bâtiments d'accueil) et les opportunités disponibles sur le marché local. La mission consiste à identifier et à qualifier de manière exhaustive les besoins et assurer le suivi jusqu'à l'implantation effective.

Cet accompagnement s'adresse à tout acteur économique, du porteur de projet à la grande entreprise, qu'il soit déjà implanté sur le territoire ou en situation d'expansion. Les services rendus par Igretec se poursuivent après l'implantation grâce à la prise en charge de la gestion des infrastructures, qui garantissent aux occupants des conditions de développement optimales.



Plus largement, les missions d'animation économique et de gestion commerciale s'appuient sur une collaboration étroite avec des partenaires-clés tels que Sambrinvest, l'AWEX ou Wallonie Entreprendre, dans la perspective de soutenir l'activité économique et de favoriser la croissance durable des entreprises du territoire.

Quelques chiffres 2023-2025 :

- Prospects - 579 dossiers traités :
 - 307 locations ;
 - 210 ventes ;
 - 62 recherches immobilières hors patrimoine.
- 21 ventes représentant 131.181 m² pour un montant total de 5.274.487 €.
- Locations :
 - 139 locataires en moyenne sur la période ;
 - 114 entrées – 90 sorties.

Il convient de distinguer le taux d'occupation moyen des bâtiments sous gestion Igretec et le taux d'occupation des actifs Igretec, considérant que certains bâtiments ont été transférés en Sodevimmo.

De surcroît, à titre d'exceptionnel, certains bâtiments sont volontairement maintenus en occupation faible, l'objectif étant de les utiliser comme poche de relocalisation des locataires lorsque des travaux de rénovation majeurs sont réalisés dans leurs bâtiments.

Le taux d'occupation moyen en septembre 2025 est de 77%. Le taux d'occupation moyen hors Sodevimmo s'élève à 80 %.

Le contexte économique du secteur des biotechnologies a été fortement impacté en 2024/2025, en lien avec une chute mondiale des activités de production du secteur, ce qui a un impact majeur sur le taux d'occupation des bâtiments « biotech ». A court terme, Igretec se positionne avec la structure Biopark dev pour mettre en place un plan d'action visant à diversifier les sous-secteurs du biotech à prospecter.

Le programme complet d'analyse du patrimoine immobilier permettra d'identifier les bâtiments devant faire l'objet d'adaptations, avec pour objectif d'augmenter leur taux d'occupation.

On vise un taux d'occupation moyen global post analyse et réalisation du plan d'action de 90%.

Satisfaction clients locataires

Une enquête visant à mesurer la satisfaction de nos locataires sera réalisée annuellement. Un taux de satisfaction clients de 80 % est visé. Chaque occupant qui aura émis une remarque/commentaire/demande, sera contacté individuellement pour mettre en place un plan d'action corrective.

1.2.3. Aménagement du territoire

L'équipe pluridisciplinaire regroupe les compétences complémentaires d'urbanisme, environnement, paysage, mobilité et gestion des sols, et accompagne principalement les communes dans la définition et la mise en œuvre de projets cohérents et durables. Son rôle consiste à fournir, dès l'entame d'un projet, les informations nécessaires à une prise de décision éclairée, tenant compte du contexte territorial et législatif.

Le département aide également les villes et communes à se doter d'outils d'aide à la décision et assure le bon suivi des procédures. En tant qu'auteur de projets reconnus par le Code du Développement territorial (CoDT), il accompagne les communes dans la requalification, le recyclage et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Son expertise bénéficie aussi aux autres métiers d'Igretec, qu'il s'agisse de la gestion des PAE, des infrastructures hydrauliques ou de projets novateurs menés en synergie avec le bureau d'études interne.

Il conseille également les demandeurs privés, depuis la phase initiale de leur projet jusqu'à la rédaction des diverses demandes d'autorisations d'exploitation, en veillant aux exigences de conformité à la législation wallonne.

Diagnostic territorial wallon

En 2023, le Ministre en charge de l'aménagement du territoire a mandaté les Agences de Développement Territorial (ADT) wallonnes pour la rédaction des diagnostics territoriaux à destination de leurs communes associées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale qui soutient les principes d'un aménagement du territoire cohérent, en dotant chaque commune d'un répertoire de données similaires et objectives.

Le département a assumé cette mission au regard d'un calendrier contraignant et a rédigé 21 diagnostics multithématiques.

Ils s'articulent en deux parties distinctes, englobant une analyse multithématique à l'échelle supracommunale des 21 communes du bassin d'action d'Igretec, ainsi que 21 rapports caractérisés en fonction de chaque contexte local.

Les données qui y sont récoltées ciblent aussi bien l'aspect démographique, sociale, économique, environnemental, que physique, mais permet également aux communes de bénéficier d'une première approche quantitative du potentiel foncier, qu'il soit résidentiel, collectif ou à vocation économique, disponible sur leur territoire.

Cet outil permettra aux autorités locales et aux associés de prendre une décision éclairée, mais également de compléter toutes formes d'opérations destinées à la croissance de leur territoire.

La fin de cette mission est prévue pour novembre 2025.

Quelques chiffres 2024-2025 :

- Permis d'environnement : 30
- Accompagnements décret sols pour étude de sol : 15
- Révisions plan de secteur : 3
- CoDT : Schémas de développement territorial et schémas d'orientation locale : 6
- CoDT : Reconnaissances site à réaménager (SAR) : 25

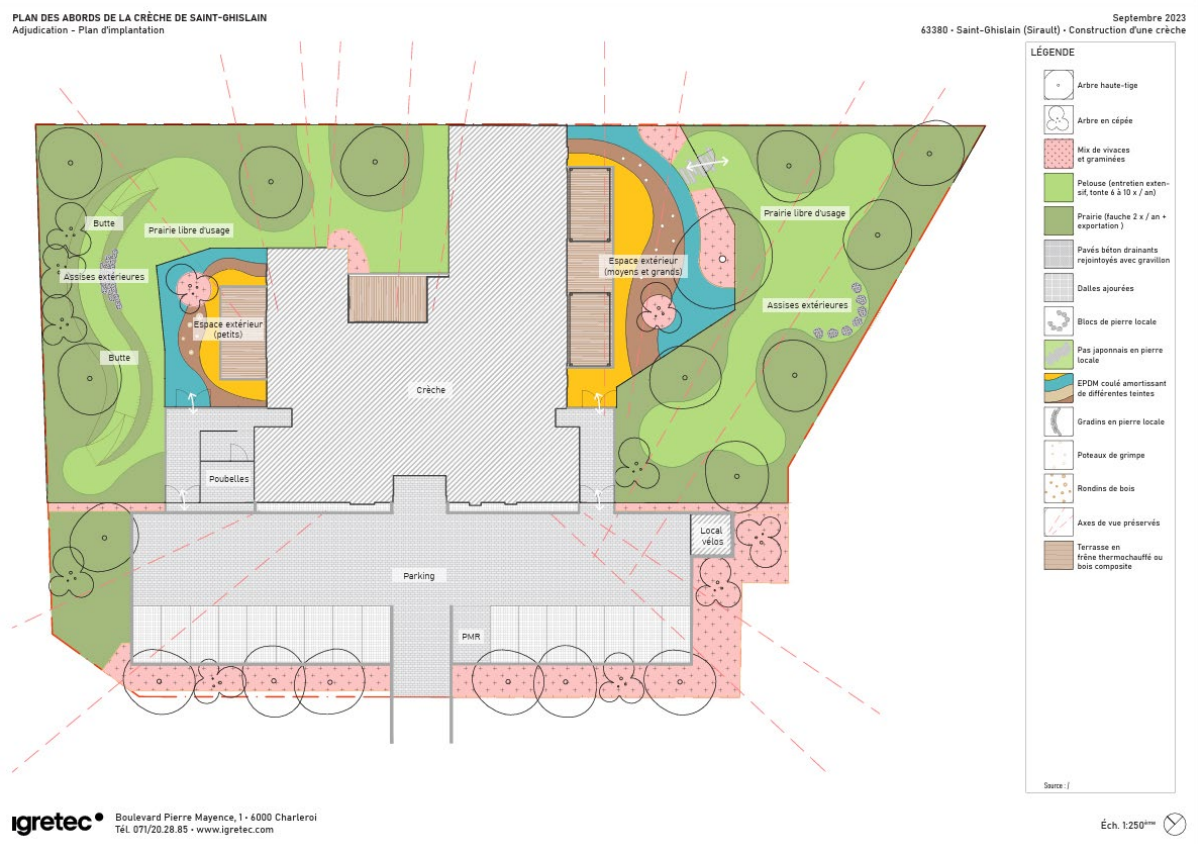
- Opérations de développement urbain (rénovation urbaine) : 3 (Fleurus, Sambreville, Wanze)
- Rapports urbanistiques et environnementaux : 3 (Farciennes, Aiseau, Tubize)
- Parcs urbains-places publiques : 8 (parc Boël parc de Genappe, parc de la Corée à Rixensart, Quartier Nature Dampremy, Ecaussinnes, Wanze, espace Wilson à Chatelet, Place de la Jeunesse à Sambreville)
- Etudes de mobilité : 5 (Wanze Ecaussinnes, Caserne Trésignies, Left Side Business Park, Genappe)
- Périmètre de reconnaissance économique : 1 (Genappe-SARSI)
- Masterplan/participation masterplan : 6 (Porte Ouest, Martinet, Caserne Trésignies, Forte-Taille, Genappe, Left Side Business Park)



Parc des générations - Sambreville



Parc Pater - Soignies



Réflexion abords d'une crèche à Saint-Ghislain

1.3. Être le vecteur d'aménagement du territoire

1.3.1. Gestion et développement des infrastructures d'accueil économique

1.3.1.1. Gestion des infrastructures d'accueil économique

Le Département Exploitation des Infrastructures d'Accueil Economique assure la gestion technique quotidienne de 30 bâtiments et de plus de 1.000 hectares de parcs d'activités économiques sur le territoire de Charleroi Métropole. Ses missions couvrent la maintenance des bâtiments, le suivi des demandes des locataires, la mise à jour des dossiers techniques, la supervision des travaux et des installations, ainsi que la conformité réglementaire et énergétique. Il coordonne également les prestataires externes (maintenance technique, nettoyage, gardiennage, gestion des déchets, déneigement, entretien des toitures, etc.), participe aux études et au suivi de projets de rénovation ou de nouvelles infrastructures, et assure la gestion opérationnelle des PAE, incluant la voirie, les espaces publics, l'appui aux investisseurs et la remise des aménagements aux communes.

Les perspectives de développement futur en matière de gestion des infrastructures d'accueil économique sont tournées vers le déploiement du Building Information Modeling (BIM) en phase d'exploitation, de façon à optimiser la gestion quotidienne des bâtiments. Cette démarche permettra de centraliser les données liées à l'occupation des espaces, à l'usure des équipements, à la consommation énergétique et aux performances techniques, tout en renforçant la maintenance prédictive et la gestion documentaire au bénéfice de la relation client.



Parc logistique de Courcelles



Eole



Chimay - Baileux



Mermoz 1



Fleurus Martinrou

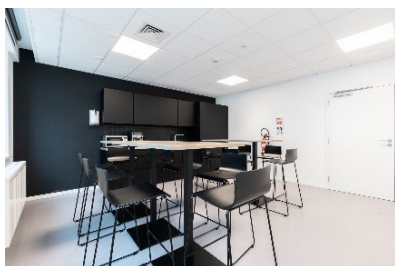


Maison de l'industrie

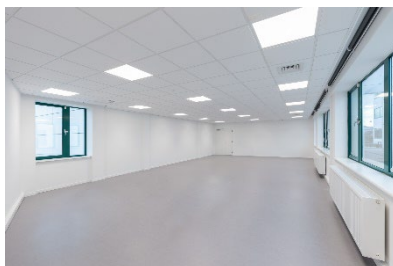
Elaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine immobilier

Dans le cadre de la gestion de ses infrastructures d'accueil, Igretec a réalisé une dizaine d'audits énergétiques afin de prioriser les travaux de rénovation de son patrimoine immobilier.

Au-delà des impératifs techniques, ces interventions devront être mises en conformité avec les exigences du marché et les attentes des utilisateurs. L'objectif est d'avoir un programme d'interventions complet en 2026, qui prendra également en compte le niveau de rentabilité des bâtiments.



Rénovation intérieure Biotech 3



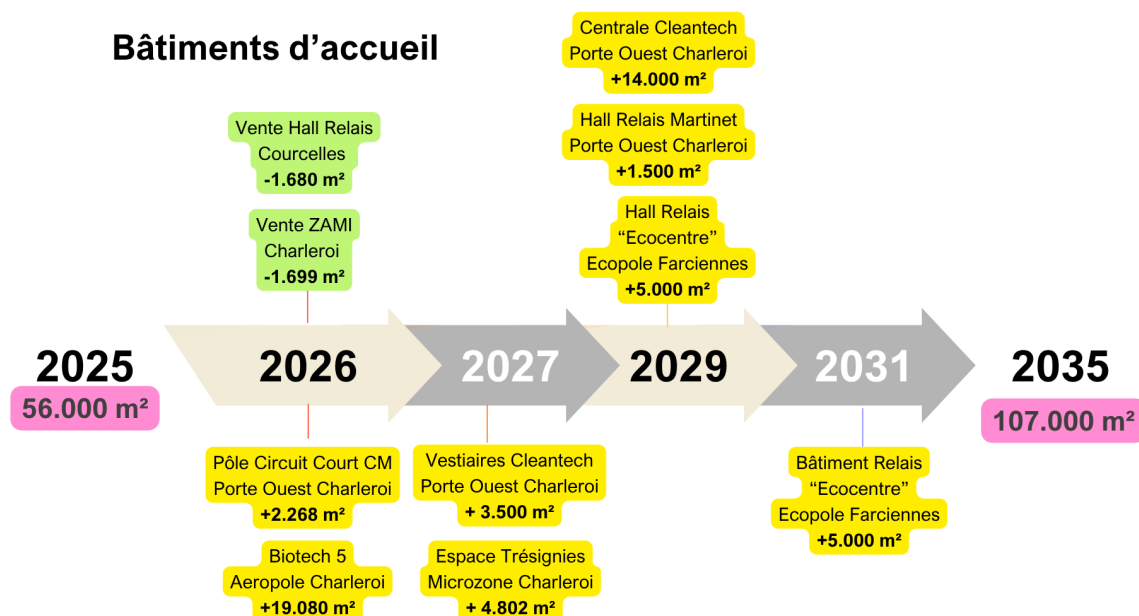
1.3.1.2. Développement des infrastructures d'accueil économique

Dans le cadre du décret wallon relatif au développement des infrastructures d'accueil économique, nous avons établi un programme pluriannuel de projets visant à offrir une mixité de surface, que ce soit en termes de localisations, de taille de site, de spécificités techniques.

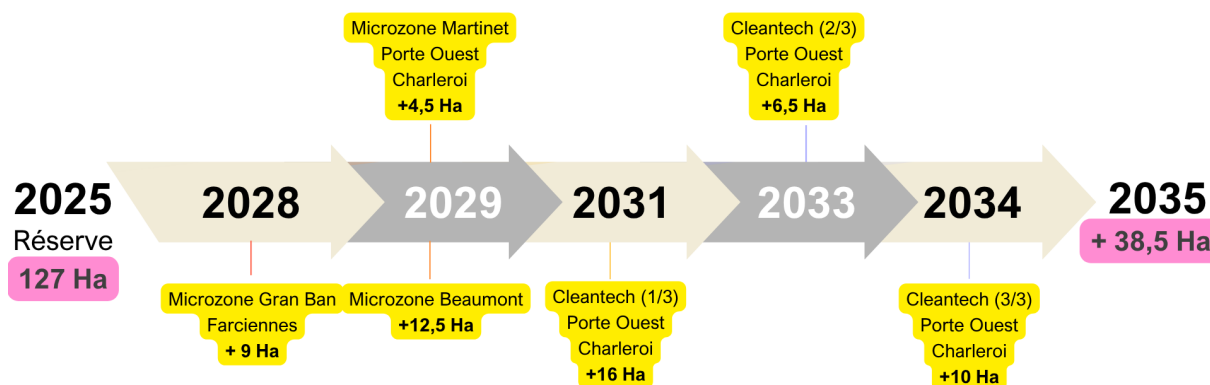
Ce programme porte sur les réalités des 5 prochaines années. Les lignes du temps ci-après précisent l'évolution des disponibilités.

En termes de bâtiments d'accueil, il convient de noter que ce sont majoritairement des espaces dédiés aux écosystèmes, ne permettant donc pas de répondre à des besoins plus généralistes. Dans ce domaine, et comme nous l'avons déjà pratiqué les dernières années, nous veillerons à solliciter le marché privé pour répondre aux besoins de notre territoire. Des exemples, tels Zabra Real Estate et BVI, ont pu voir le jour sur les récents parcs d'activités économiques.

En termes de parcs d'activités économiques, au-delà des sites dédiés aux écosystèmes, on notera une forte diminution des opportunités dans un horizon de 10 ans. A ce jour, Igretec a mis en œuvre son programme de développement des parcs élaborés il y a une dizaine d'années. Il portait sur une analyse multicritère du territoire. Afin de ne pas interrompre le processus de renouvellement de l'offre et considérant le long délai de développement des sites, il convient de réitérer l'opération visant à une analyse du territoire et des besoins, afin de doter Igretec d'un nouveau programme à long terme.



Parcs d'activités économiques



A l'Ecopole, on retiendra le développement du premier bâtiment d'accueil pour les entreprises, assorti de l'opérationnalisation d'un projet énergétique.



Le PAE de Beaumont bénéficiera prochainement d'une extension de 16 hectares, dont les acquisitions foncières sont en cours. Les travaux d'équipement auront lieu dans le courant des trois prochaines années.

PAE de Beaumont aujourd'hui

Microzone Surschiste

Afin de répondre aux besoins spécifiques de certaines entreprises, nous développons des parcs d'activités économiques de petite superficie appelés « microzones ». Le site Surschiste, à Fontaine-l'Évêque, connaît déjà les démarches de commercialisation et accueillera un projet de petits hall développés par le secteur privé.



Projection de développements sur la Microzone Surschiste

À Farciennes, la microzone Grand Ban – Sainte-Pauline, d'une superficie de 9 Ha, sera finalisée endéans 2028.

La reconversion de l'hôtel « Poirier », situé face au siège d'Igretec, sera menée en partenariat avec le secteur privé. Le projet prévoit le développement de surfaces de bureaux destinées, notamment, au personnel d'Igretec, et d'autre part, avec des opérateurs privés, des fonctions complémentaires telles que des services, de l'hôtellerie ou encore des activités HoReCa, à définir avec les opérateurs de marché et la Ville de Charleroi.

Depuis janvier 2023, Igretec s'est réaffirmé comme partenaire immobilier stratégique de la Sonaca. La signature d'une nouveau bail global et modernisé repose sur un plan pluriannuel d'investissements tant en amélioration énergétique qu'en rénovation de bâtiments nécessités par l'évolution des outils de production. Dans le cadre du programme F-35, Igretec a par exemple conçu et réalisé un hall industriel de plus de 6.500 m². Ce bâtiment, financé par la Igretec, a été rétrocédé à la Sonaca au terme des travaux. Par cette approche, Igretec démontre sa capacité à accompagner des projets industriels d'envergure en mobilisant son expertise immobilière au service d'acteurs stratégiques de la région.

1.3.2. Aménageur public

« Concrétiser sur le terrain les politiques décidées par les pouvoirs publics, en coordonnant l'intégralité des procédures et des intervenants, de la programmation d'une partie d'un territoire à l'opérationnalisation d'un projet. »

1.3.2.1. La reconversion de la porte Ouest

La Ville de Charleroi a confié à Igretec le rôle d'aménageur public pour la partie Ouest de la Ville. Cette mission consiste à coordonner toutes les étapes et toutes les parties prenantes sur un large périmètre allant du centre-ville aux terrains de l'ancien site industriel Duferco, jusqu'au site des AMS. En parallèle, Igretec et Wallonie Entreprendre, via la Soresic, disposent d'une convention avec le propriétaire des terrains de l'ancien site sidérurgique, Duferco-Wallonie, visant à organiser la reprise progressive des terrains après dépollution par le propriétaire, afin d'y développer les projets prévus par le masterplan Porte Ouest : le Campus Cleantech (en lien avec les écosystèmes), le Quartier du Futur (nouvelle caserne

militaire développée par la Défense et conçue comme un modèle inédit de coopération entre acteurs publics, privés et militaires) et le Parc Métropolitain.



Parc métropolitain



District Cleantech et Quartier du Futur

Ces missions couvrent l'ensemble des volets de programmation, acquisitions foncières, études, procédures et mise en œuvre. Elles exigent une approche transversale intégrant urbanisme, mobilité, environnement, architecture et recherche de financement.

Dans le prolongement de cette dynamique, le périmètre Sambre Ouest (120 hectares) prévoit un projet majeur, une nouvelle enceinte multifonctionnelle, dont le permis a été octroyé début 2024. Nous accompagnons le projet dans ses dimensions administratives complexes et dans la coordination des différents acteurs.

Le Quartier du Futur : une dynamique civile et militaire intégrée



Le Quartier du Futur Sud, d'une superficie de 30 hectares, répond au double objectif de rééquilibrer la présence militaire en Belgique et de créer une synergie unique entre la Défense et le monde civil. Le partage d'infrastructures vise à favoriser la mutualisation des équipements, l'optimisation de leur utilisation, et de nouvelles formes de coopération.

Au-delà de la convention qui lie la Soresic à la Défense pour la mise à disposition du foncier, Igretec accompagne la Défense dans toutes les étapes, y compris préparatoires, de ce projet depuis 2022. Elle a contribué au cadrage du projet via un masterplan et, à travers un appui méthodologique constant, a mobilisé les acteurs locaux autour du concept de « co-use » ou de co-utilisation des futures installations.

En parallèle, comme évoqué plus haut, Igretec joue un rôle clé dans la maîtrise foncière : acquisition de parcelles auprès de la Ville et de propriétaires privés, mise à disposition de terrains périphériques pour les exercices militaires et coordination des négociations au nom de la Soresic.

Les prochaines étapes porteront sur l'acquisition et l'assainissement des terrains restants. La cession progressive des parcelles à la Défense est prévue à partir de 2028, avec l'arrivée des premiers militaires envisagée à l'horizon 2030.

1.3.2.2. Les Rives de Charleroi

Les Rives de Charleroi se composent de deux grands périmètres : le Left Side Business Park et l'ensemble des terrains entourant la gare Charleroi-Central. La Ville de Charleroi a confié à Igretec la mission de coordonner les opérations sur ces deux zones.

Pour le Left Side Business Park, endéans les trois prochaines années, Igretec accompagnera les porteurs de projets dans la concrétisation de leurs opérations immobilières, avec un focus particulier sur le périmètre autour du bâtiment appartenant à la Régie des Bâtiments du Fédéral, en vue de sa reconfiguration suite à l'abandon du projet de halte nautique.

Concernant le périmètre autour de la gare Charleroi-Central, Igretec accompagnera la SNCB , en vertu d'une convention relative à l'aménagement des différents espaces publics, entre les projets A6K/E6K, l'espace de co-living prévu dans l'ancien Hôtel des Chemins de Fer, ainsi que les terrains encore disponibles.

Un autre volet de la mission portera sur l'accompagnement de la SNCB pour la reconfiguration de l'espace Vilette, actuellement occupé par les parkings de la SNCB.



Vue aérienne des Rives de Charleroi

1.3.2.3. Le Plateau Nord de Charleroi



Le Plateau Nord, vaste territoire de 1.900 hectares incluant l'ancien site Caterpillar, l'Aéropole, le Biopark et l'aéroport BSCA, constitue un nœud métropolitain stratégique, reliant Charleroi à Bruxelles via la dorsale wallonne. En avril 2024, la Ville de Charleroi, la Soresic et la SOWAER ont sollicité Igretec pour coordonner la réalisation d'un masterplan via un marché conjoint.

La finalisation de l'étude est programmée pour le troisième trimestre 2026. Ce masterplan visera à articuler une vision globale pour l'ensemble du Plateau Nord tout en proposant des actions concrètes et réalisables à court et moyen terme.

La reconversion du site Ex Caterpillar

Igretec agit pour compte de sa filiale Soresic, partenariat avec Wallonie Entreprendre. Sa mission est de gérer et maintenir le bien en état depuis la reprise du site.

Nous veillons également à la coordination du projet de reconversion qui a été approuvé en 2023 par toutes les autorités publiques. Suite à un appel à candidatures qui a permis de retenir 5 candidats en 2024, le travail d'analyse des offres déposées en septembre 2025 est en cours.

L'objectif étant d'activer très vite des cessions de partie du site, pour y développer des projets en lien avec la logistique et la production à valeur ajoutée (zone bleue).



1.3.2.4. Territoire intelligent et numérique

Référent opérationnel Smart Région depuis 5 ans, nous avons sensibilisé plus de la moitié des communes de Charleroi Métropole et accompagné plus de vingt-huit projets concrets : digitalisation des services (e-guichets, intranets, sites web), attractivité culturelle (applications touristiques et culturelles), mobilité douce et partagée, open data, gestion de crise et résilience énergétique pour ne citer que quelques exemples.

Malgré l'arrêt du subventionnement régional en 2025, Igretec poursuit son rôle d'accompagnement des communes en recentrant ses missions sur les besoins actuels : digitalisation interne de l'administration et numérisation des outils en lien avec le service au citoyen, cybersécurité, intelligence artificielle, mutualisation et supracommunalité des pratiques et des outils.

Elle se positionne désormais comme ressource méthodologique et stratégique pour Charleroi Métropole, en assurant la continuité des acquis et en développant des solutions innovantes adaptées aux réglementations émergentes.

- Gouvernance et digitalisation de l'administration
- Attractivité territoriale
- Cyber sécurité et IA

45 communes
sensibilisées /
accompagnées

56 projets
E-guichet
Intranets
Sites Web

...



« Be 6240 » - Accompagnement de la commune de Farciennes

1.3.2.5. Développement touristique : de la stratégie à l'opérationnalisation

Le tourisme constitue un vecteur majeur d'attractivité et de diversification économique pour Charleroi Métropole. En 2023, Igretec a coordonné, avec le soutien du CITW+, l'élaboration de la stratégie touristique métropolitaine. Celle-ci a identifié trois axes prioritaires (nature, culture et sport), des thématiques transversales (trames vertes, bleues et noires) et seize actions structurantes pour renforcer la chaîne de services, le positionnement et l'aménagement de l'offre territoriale.

Depuis 2024, l'opérationnalisation est assurée par une commission de Charleroi Métropole, structurée en cinq groupes de travail (tourisme durable, infrastructures et programmation, support à l'offre, professionnalisation et communication). Igretec y joue un rôle moteur en assurant la cohérence entre la stratégie et sa mise en œuvre.

Deux projets illustrent cette dynamique :

- Le Chemin de l'Eau d'Heure, itinéraire reliant la source de la rivière à son embouchure dans la Sambre, fédère les communes autour d'une dynamique de mobilité douce et de valorisation patrimoniale, avec le soutien de financements FEDER, régionaux et communaux. Igretec en pilote les dimensions techniques (tracé, foncier, aménagements, marchés publics) et territoriales (intégration associative et culturelle).



Chemin de l'Eau d'Heure

- Le projet Traver(re)se, quant à lui, valorise le patrimoine verrier à travers l'EuroVelo 3 par des parcours cyclotouristes augmentés de dispositifs numériques et culturels. Porté en coopération transfrontalière avec musées, universités, offices de tourisme et collectifs citoyens, il incarne une nouvelle manière d'associer culture, tourisme et innovation sociale.

Le projet autour du Haut Fourneau n°4, vestige de la sidérurgie et repère paysager emblématique, s'inscrit dans la perspective de créer un parc métropolitain sur une friche de 14 hectares. Ce site fait l'objet d'un



accompagnement par Igretec, via l'animation d'un groupe de travail rassemblant les acteurs locaux pour définir les fonctions pertinentes, et analyse des contraintes et opportunités techniques liées à l'outil HF4.

1.3.3. Charleroi Métropole

La dynamique supracommunale de Charleroi Métropole s'est affirmée au fil des années comme un cadre de coopération structurant, né de la volonté des villes et communes, ainsi que des acteurs socio-économiques du bassin de vie, de se doter d'un lieu d'échange, de coordination et de pilotage partagé. Ce processus vise à dépasser les logiques communales pour construire une vision unique de développement socio-économique et territorial à l'échelle de la Métropole, d'un bassin de vie.

Face aux difficultés budgétaires des communes, la supracommunalité vise à maximiser l'efficacité des politiques communales en mobilisant les ressources dans des projets communs.

Igretec soutient la dynamique, en lui assurant une cellule de coordination dédiée et en mobilisant ses compétences internes (aménagement du territoire, environnement, énergie, smart region, etc.). Ce soutien opérationnel a permis de consolider la gouvernance et de poser les bases d'une coopération durable et efficace.

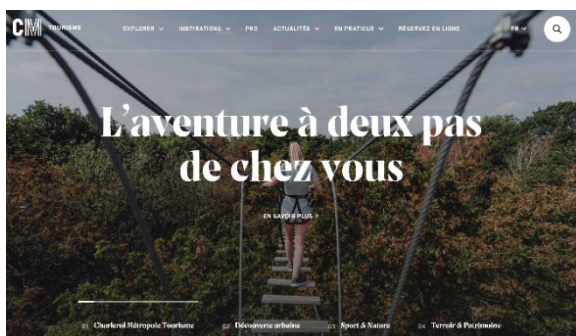
Le travail collaboratif entre les communes a permis de déposer des portefeuilles de projets dans le cadre de la dernière programmation FEDER, sous les thématiques suivantes :

- Zéro carbone By Charleroi Métropole
- Charleroi Métropole cyclable
- Charleroi Métropole multimodale
- Circular Charleroi Métropole
- "le chemin de l'Eau d'Heure »
- ...

En septembre 2023, une étape majeure a été franchie avec la constitution de la Société Coopérative Charleroi Métropole. Cette nouvelle gouvernance rassemble désormais les élus et les forces vives sous une même coupole décisionnelle et s'appuie sur des Conseils et Commissions thématiques réorganisés. Elle consolide les coopérations intersectorielles, facilite la convergence entre sphères politiques, économiques et sociales, et renforce la position de Charleroi Métropole comme acteur reconnu à l'échelle wallonne, belge et européenne.

À ce titre, depuis 2024, Charleroi Métropole dispose d'un Plan de Mobilité couvrant ses 30 villes et communes. Approuvé par le Gouvernement wallon, il constitue la feuille de route pour une mobilité plus durable et plus efficace, intégrant à la fois les déplacements de personnes et le transport de marchandises. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuiera sur une approche supracommunale, visant à renforcer les synergies et à développer des solutions adaptées aux enjeux du territoire.

Dans l'attente de connaître les moyens qui lui seront alloués pour les trois prochaines années, avec la perspective d'une convention pluriannuelle portée par le Gouvernement, les chantiers en cours se poursuivent, qu'il s'agisse de l'évolution des écosystèmes suivie par le Conseil socio-économique ou des réflexions menées à l'échelle des bassins de vie au sein du Conseil de la supracommunalité sur des enjeux majeurs tels que la mobilité, par exemple.



Site Web CM Tourisme





Site Web Charleroi Métropole



Site Web Projet de territoire CM

Indicateurs de performance

■ Plan Stratégique 2026 - 2028

	Objectif		
	2026	2027	2028
1.2. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi			
1.2.1. L'accompagnement			
Nombre d'entreprises et porteurs de projets informés : 500 en 3 ans	35%	70%	100%
Nombre de diagnostics réalisés : 300 en 3 ans	35%	70%	100%
1.2.2. Gestion commerciale et prospects			
Taux d'occupation moyen des bâtiments	80%	85%	90%
Evolution du nombre de m² en bâtiments commercialisables	73.969	82.271	82.271
Taux de satisfaction des clients locataires	80%	80%	80%
Evolution du nombre d'ha de terrains commercialisables*	119	111	112
1.2.3. Aménagement du territoire			
Nombre d'études	15	15	15
1.3. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers			
1.3.1. Les Bâtiments			
Ecopole	20%	40%	60%
Caserne Trésignies	70%	100%	
La Marmite	100%		
Biotech 5	100%		
Les Vestiaires	70%	90%	100%
La Centrale	50%	70%	90%
Hub d'innovation et de formation numérique et technologique	100%		
"A6K - E6K"			
Hôtel Poirier	20%	60%	80%
1.3.1. Les Parcs d'Activités Economiques			
Extension du PAE de Beaumont	70%	80%	100%
Site Grand Ban - Sainte-Pauline	70%	100%	
Micozone Trésignies	40%	60%	80%
Microzone du Martinet	30%	50%	70%
Campus Cleantech	20%	30%	40%
1.3.2. Aménageur public			
Coordination des projets	10	10	10
* Moyenne annuelle de ventes : +/- 8 ha			

2. Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes

Les actions de la Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes s'inscrivent dans l'axe 5 visant à Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen.

Préambule

Ces dernières années ont été caractérisées par de nombreux plans d'investissement européens, fédéraux et régionaux (FEDER, Plan National de Relance et de Résilience, Fonds pour une Transition Juste, Plan d'investissement Communal et Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité, ...) et en corollaire un fort accroissement de nos équipes de bureau d'études afin d'optimiser les ressources mises à disposition de nos associés pour leurs permettre de bénéficier des différentes programmations.

La variabilité de ces programmations nous incite à réfléchir à de nouveaux débouchés en vue d'accroître notre diversification tant géographique qu'en termes de produits (nouveaux métiers) afin de maintenir notre capacité de service.

En 2024, plus de 240 projets diversifiés ont été poursuivis.

Nous comptons intensifier notre partenariat avec des bureaux d'études publics ou privés dans le cadre des appels d'offres. Ces partenariats renforcent la qualité de nos propositions de services tout en permettant à des bureaux d'études de plus petite dimension de bénéficier de nos références.

Fort de son expérience, dans les années à venir, notre bureau d'études va poursuivre et approfondir l'accompagnement des clients partenaires dans la réalisation de leurs projets tout en restant un acteur de confiance, rigoureux et engagé, au service d'une gestion publique efficace et durable.

Nous œuvrons afin que nos associés puissent payer le juste prix pour les prestations et les travaux qu'ils entreprennent. Cela signifie garantir une transparence totale dans les procédures, assurer une mise en concurrence équitable, et veiller à ce que les coûts soient maîtrisés sans compromettre la qualité.

Pour ce faire, une meilleure définition des métiers strictement nécessaires et un « capage » des honoraires seront proposés ainsi que le renforcement du « cost control » sur la durée vie du projet. Le métier de « cost control » sera développé pour nos associés afin de garantir la bonne tenue des budgets des projets.

Nous accompagnons nos partenaires afin d'assurer la conformité de leurs projets, en les guidant au travers des cadres législatifs et réglementaires en vigueur et leurs évolutions. Qu'il s'agisse de marchés publics, de normes environnementales ou d'obligations administratives, conditions de subsides, nous veillons à sécuriser chaque étape du projet.

Nous souhaitons aussi renforcer notre appui dans la gestion des biens communaux. Cela inclut l'analyse du patrimoine existant, la planification des investissements, la valorisation des bâtiments et des espaces publics, ainsi que le suivi technique et administratif des équipements. Nous voulons aider les communes à prendre des décisions éclairées, à optimiser l'usage de leurs ressources et à inscrire leur gestion dans une logique de durabilité et de performance.

Par ailleurs, face aux défis climatiques, sociaux et territoriaux du XXI^e siècle, notre bureau d'études s'engage à concevoir des projets qui réconcilient l'humain avec son environnement. Nous voulons être un acteur moteur de la transition écologique, en intégrant les principes de durabilité, de résilience et de préservation de la biodiversité dans toutes nos démarches.

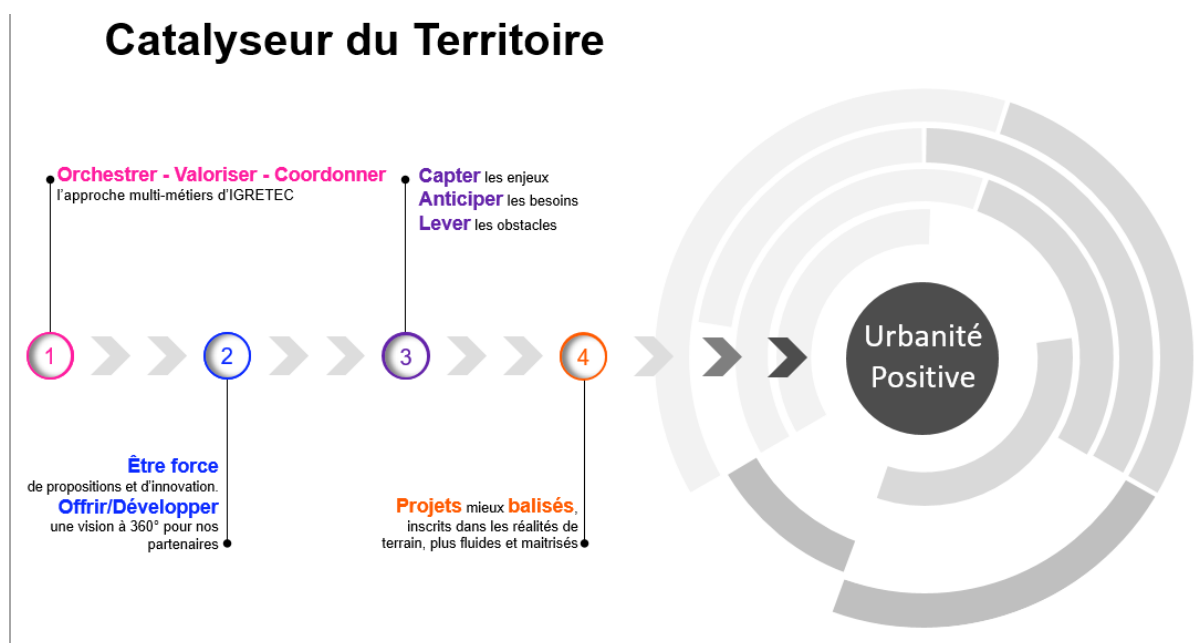
Pour cela, nous souhaitons poursuivre plusieurs objectifs clés :

- promouvoir une urbanisation sobre en ressources, en limitant l'impact environnemental des constructions et en valorisant les espaces existants tout en garantissant la viabilité budgétaire des projets.

- construire la résilience territoriale, afin que les constructions puissent mieux faire face aux crises et s'adapter aux changements.
- renforcer la biodiversité urbaine en intégrant davantage de nature dans les espaces publics et privés.
- poursuivre le développement de la mobilité durable, en favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Enfin, notre bureau d'études place la participation citoyenne au cœur de ses démarches. Convaincus que la réussite d'un projet dépend aussi de son appropriation par celles et ceux qui vont l'utiliser au quotidien, nous avons développé un service spécifique de maîtrise d'usage.

Ce service accompagne nos associés dans l'élaboration de leur programmation en intégrant la voix des habitants, usagers et acteurs locaux. Il permet d'analyser les besoins réels du terrain, de recueillir les attentes et de favoriser le dialogue entre experts, décideurs et citoyens.



Notre ambition est aujourd'hui d'accroître et de structurer encore davantage cette approche, afin de renforcer la pertinence et l'acceptabilité des projets que nous portons. Pour ce faire, nous nous posons comme « catalyseur de territoire » afin de réussir ensemble une urbanité positive.

2.1. Développer les activités du Pôle de l'eau

Le Pôle de l'eau est un service du bureau d'études qui réunit une équipe pluridisciplinaire de 25 à 30 personnes. Sa mission est de soutenir nos clients dans la conception et le développement de projets liés à la gestion de l'eau et des espaces publics, en conciliant performance technique, durabilité et adaptation aux enjeux environnementaux.

Nos activités couvrent plusieurs domaines complémentaires. Nous intervenons dans le champ de l'assainissement des eaux usées, à travers la conception et la rénovation des réseaux de collecte et des ouvrages d'épuration, développés en partenariat avec la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Nous accompagnons les communes dans la conception des espaces publics afin d'en faire des lieux fonctionnels, agréables et durables, en tenant compte des enjeux liés à la gestion des eaux pluviales et à la prévention des risques d'inondation.

Enfin, nous travaillons sur tout ce qui concerne les réseaux hydrauliques, qu'il s'agisse de l'égouttage communal ou de la distribution d'eau potable, afin d'assurer la fiabilité et la pérennité des infrastructures au service des usagers.

Dans tout ce que nous entreprenons, notre priorité reste d'accompagner nos clients, à chaque étape de leurs dossiers, afin de transformer leurs projets en réalisations durables, conformes aux réglementations et parfaitement adaptées à leur territoire.

2.1.1. Assainissement des eaux usées

Dans le cadre de son rôle d'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) mandaté par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), le Pôle de l'eau assure la planification, la conception et la réalisation des projets nécessaires pour garantir la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques. Ces missions sont conduites dans le but d'atteindre le bon état des masses d'eau et de protéger durablement les milieux aquatiques.

Nos objectifs essentiels dans le cadre du programme d'assainissement sont :

- la création de nouvelles installations dans les zones non encore desservies, afin d'assurer une collecte et un traitement efficaces des eaux usées ;
- la rénovation des installations obsolètes, pour garantir leur fiabilité, leur conformité aux normes et leur performance à long terme ;
- l'amélioration du réseau existant afin de supprimer les eaux claires parasites et d'optimiser le fonctionnement global des systèmes d'assainissement.



Chaque année, nous établissons avec la SPGE un programme d'études que nous mettons en œuvre avec rigueur et méthode. Nos objectifs sont d'atteindre la qualité des eaux et d'assurer la performance des infrastructures, en coordination avec les équipes responsables de leur gestion opérationnelle.

Actuellement, les programmes d'investissement sont axés sur le bon état des masses d'eau plutôt que sur les critères liés au nombre d'Equivalents Habitants (EH) des agglomérations.

Le programme d'assainissement, qui s'établissait pour la période 2022 à 2027, a maintenant été scindé en divers programmes annuels permettant une meilleure planification des dépenses de la SPGE.

Ce programme, basé sur plusieurs axes stratégiques, est réalisé de manière transversale avec la direction de l'Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement afin d'en assurer la cohérence :

- l'axe de consolidation du réseau urbain ;
- l'axe de renforcement de la collecte d'eau chargée ;
- l'axe du renforcement de traitement d'eaux industrielles (Parcs d'Activités Economiques) ;
- l'axe de rationalisation des stations de pompage et des stations d'épuration vieillissantes.

L'analyse par la SPGE des investissements proposés a eu lieu et les projets sélectionnés sont précisés au niveau des indicateurs de performance 2023 -2025 repris en page 87.

Par ailleurs, les ouvrages sont maintenant complétés par diverses installations dans le but de réduire les consommations énergétiques nécessaires à leur fonctionnement. Citons pour illustration la station d'épuration de Saint-Amand qui vient d'être achevée à Fleurus.



STEP de Saint-Amand

2.1.2. Conception responsable des espaces publics

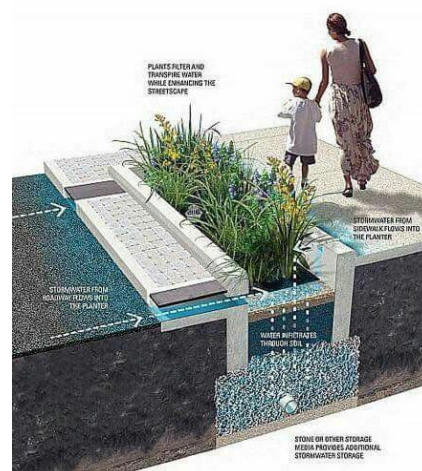
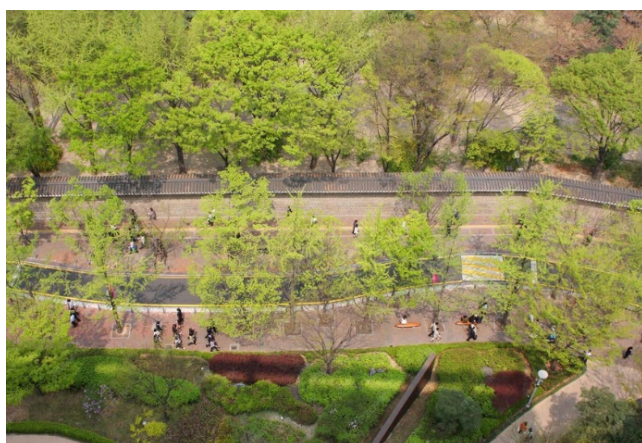
Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, notre approche vise à concilier qualité de vie, durabilité et résilience, en mettant en œuvre des actions pour renforcer la résilience territoriale, préserver et enrichir la biodiversité, et poursuivre le développement de la mobilité durable.

- Construire la résilience territoriale

Nous nous fixons comme objectif de renforcer la résilience des territoires face aux aléas climatiques, en anticipant les risques tels que les inondations, les îlots de chaleur ou les sécheresses.

Notre service se donne pour mission de concevoir des projets d'aménagement urbain qui intègrent pleinement la gestion durable de l'eau. Il veut participer à la réduction de l'artificialisation des sols et étendre des solutions comme les jardins de pluie et les noues végétalisées, afin de favoriser la rétention naturelle des eaux pluviales, limiter les ruissellements et améliorer l'assainissement collectif.

Ces dispositifs représentent pour nos chargés d'études une voie prometteuse pour concilier enjeux hydrauliques, qualité paysagère et biodiversité.



Dans cette même dynamique, nous avons la volonté de renforcer nos compétences en modélisation hydraulique. En développant des outils d'analyse des écoulements et des risques d'inondation, nous souhaitons accompagner les communes dans la prévention des événements extrêmes, tels que ceux survenus en juillet 2021.

Notre ambition est de fournir aux territoires des solutions d'aménagement capables d'anticiper les vulnérabilités et de s'adapter aux dérèglements climatiques.

- Renforcer la biodiversité urbaine

Notre souhait est de promouvoir d'avantage la végétalisation des espaces publics pour créer des habitats favorables à la faune et à la flore, et réintroduire le vivant dans nos villes.

Nous aspirons à renforcer la biodiversité dans les milieux urbanisés en intégrant des trames vertes et bleues dans nos projets, afin de favoriser la continuité écologique et la reconnexion des écosystèmes.

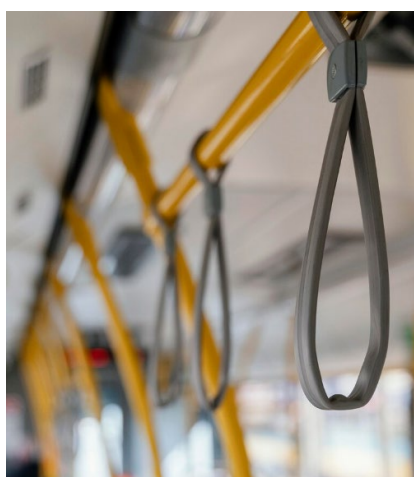
Avec nos collègues en charge du développement territorial, nous avons aussi à cœur de valoriser les anciennes friches, essentielles dans la régénération urbaine.



- Continuer le développement de la mobilité durable

Conscients des enjeux liés à l'amélioration du cadre de vie, notre bureau d'études s'inscrit pleinement dans le mouvement en faveur du renforcement de la mobilité douce.

À travers nos projets, nous voulons favoriser la marche, le vélo et les autres modes de transport alternatifs, en concevant des aménagements sécurisés, confortables et accessibles à tous. Nous réfléchissons aux connexions entre les différents modes de déplacement, pour renforcer l'attractivité des transports collectifs et promouvoir une mobilité inclusive.



Dans le cadre de la deuxième évaluation 2023-2025, notre bureau d'études poursuit activement la conception d'espaces publics accueillants et sécurisés, où chacun peut évoluer librement. Nos équipes d'architectes et d'ingénieurs spécialisés en voirie s'engagent à développer des aménagements respectueux de l'environnement, intégrant les enjeux liés au changement climatique, tout en plaçant l'accessibilité, l'inclusion et la sécurité au cœur de leurs préoccupations.

Parallèlement, la mise à disposition de nouveaux subsides a dynamisé les investissements dans les réseaux cyclables et cyclo-piétons. Notre bureau a contribué à cette évolution en concevant des infrastructures de qualité, favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens. Nous avons accompagné les communes répondant à l'appel à projets « Wallonie cyclable » ainsi que celles souhaitant instaurer des conditions propices à la mobilité douce sur leur territoire.

Parmi les derniers projets en cours on retrouve notamment :

- L'extension du Parc Pater à Soignies, réalisée en collaboration avec nos collègues de l'Aménagement du territoire ;

- La deuxième phase du RAVeL 123 de Braine-le-Comte ;
- L'achèvement de la liaison RAVeL 147 Fleurus-Sombreffe ;
- La rénovation de la Place Levie à Charleroi, dont l'avis de marché vient d'être publié.



Place Levie



Ravel 147 Fleurus-Sombreffe

Par ailleurs, via les plans d'investissements PIC et PIMACI, nous avons mené à bien de nombreux projets dans des délais particulièrement contraints, imposés par le Pouvoir Subsidiant. Ces interventions ont permis d'intégrer des solutions de mobilité durable, contribuant ainsi à la transformation des modes de déplacement souhaitée par le Gouvernement wallon.

La fin de l'année 2024 en particulier a vu une multitude de dossiers se finaliser, avec notamment l'attribution de marchés comme :

- la rue Henri Loriaux à Frasnes-les-Gosselies (Les Bons Villers) ;
- la rue de la Rancune à Lobbes ;
- le Mobipoint à Fleurus ;
- la rue du Marché à Chimay.

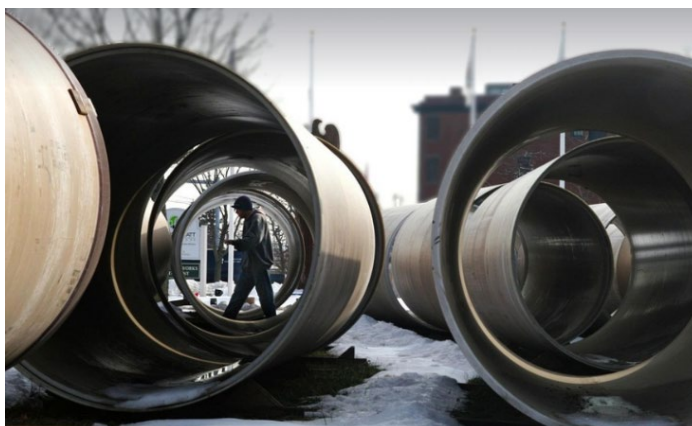
Près de 40 marchés ont été attribués, représentant un budget de travaux de plus de 40 millions d'euros.

2.1.3. Réseaux hydrauliques

Les équipes du Pôle de l'Eau se consacrent à l'analyse, la conception et l'optimisation des réseaux hydrauliques, incluant à la fois l'égouttage communal et les réseaux de distribution d'eau potable.

Nos ingénieurs conçoivent les réseaux en tenant compte des contraintes spécifiques de chaque site, topographie, nature du sol, densité urbaine et capacité du réseau. À partir de ces données, nous évaluons différentes solutions techniques afin de dimensionner et d'optimiser les infrastructures, au moindre coût.

Par ailleurs, nous accompagnons les communes dans la planification et la priorisation des travaux sur leurs réseaux d'égouts, en fonction des budgets alloués par la SPGE. Notre rôle est d'aider à identifier les interventions les plus pertinentes et de participer à leur concrétisation.



Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire et en partenariat avec les communes, nous avons mené de nombreuses études de rénovation complète de voiries, prenant en compte la réfection de l'égout et de la conduite de distribution d'eau.

Nous avons veillé à coordonner les investissements et avons favorisé les échanges entre la SPGE, la SWDE et les communes, afin d'optimiser la planification et la réalisation des travaux.

Ainsi plusieurs marchés conjoints de rénovation de voirie, de pose d'égouttage et de distribution d'eau ont été lancés cette année, dont notamment :

- la rue de l'Ange à Brye (Fleurus) ;
- la rue Jean Froie à Jumet (Charleroi) ;
- la rue de la Piraille à Thuin.

Cette collaboration a permis une réflexion globale des investissements et une meilleure gestion des chantiers en général.

Enfin, notre bureau d'études a la volonté de développer son expertise dans le domaine de la lutte contre les inondations et dans les modélisations numériques d'événements pluvieux.

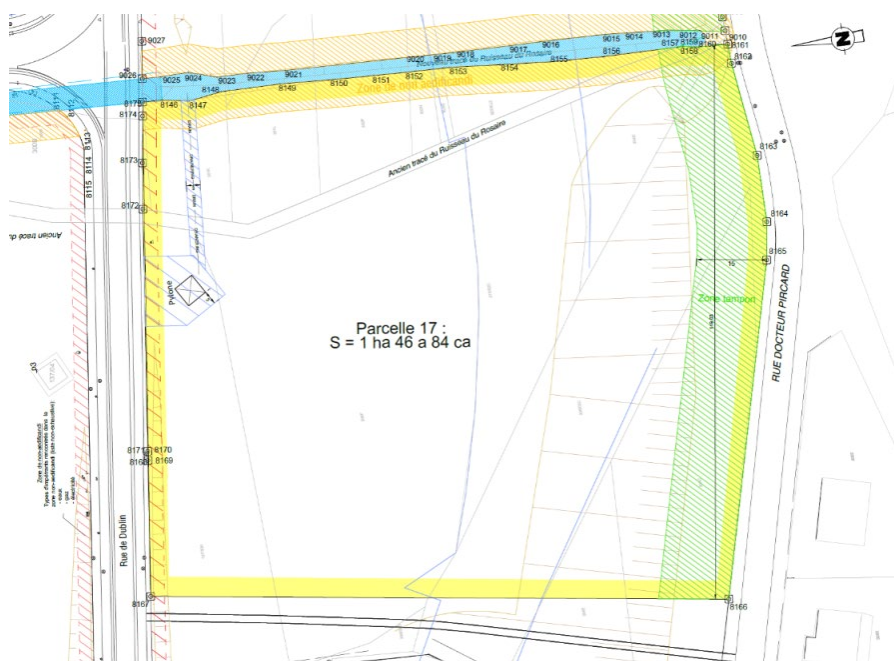
Des pistes de solution ont ainsi été présentées pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement à Aiseau-Presles et à Braine-le-Comte.

2.1.4. Au-delà du support technique

En tant que bureau d'études, notre rôle dépasse le simple support technique et nous accompagnons nos clients de manière globale, les épaulant à travers les contraintes financières, juridiques et environnementales de chaque dossier.

Nous accompagnons nos clients dès les premières étapes de leurs projets, en les aidant à structurer et programmer leurs dossiers. Cela inclut la définition claire des objectifs, la planification des actions et la priorisation des interventions, ainsi que la préparation des documents techniques et administratifs tels que les fiches Plan d'investissement Communal (PIC).

Cette structuration et cette planification rigoureuses nécessitent une connaissance précise du terrain. C'est là qu'intervient le rôle du géomètre-expert qui constitue un autre atout majeur pour notre bureau. Au-delà de la précision technique, il garantit le respect des lois en matière de propriété foncière et d'urbanisme. Nous souhaitons renforcer et développer cette compétence stratégique afin de répondre à la demande croissante de sécurité juridique dans les projets immobiliers et d'aménagement du territoire.



Nous guidons nos partenaires communaux dans les rouages des dispositifs de subventions, afin d'optimiser l'accès aux aides disponibles, et nous défendons leurs intérêts auprès des pouvoirs subsidiaires pour garantir la réussite et la pérennité de leurs initiatives.

Bien plus qu'un simple appui technique, nous accompagnons nos clients à chaque étape pour transformer leurs idées en projets concrets et réussis, en conciliant contraintes du territoire, besoins des usagers, exigences réglementaires et budgets disponibles.

Notre engagement est de leur offrir un soutien stratégique et opérationnel, garantissant des solutions efficaces, durables et adaptées à leurs priorités.

2.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment

Le bureau d'études du pôle du bâtiment d'Igretec s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'ingénieurs en stabilité, HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) et électricité et de techniciens spécialisés en dessin, en BIM ((Building Information Modeling), en Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) et en énergie.

Sa mission est d'accompagner les clients dans la conception et le développement de projets de construction ou de rénovation des bâtiments, en conciliant performance technique, durabilité, respect des réglementations en vigueur et maîtrise des coûts.

Depuis de nombreuses années, l'accent a été mis sur la polyvalence et la transversalité dans les projets consolidant ainsi les compétences des uns et des autres et renforçant notre efficacité dans des projets multimétiers variés.

Actuellement, on dénombre 130 dossiers actifs à tous les stades (esquisses, projets, chantiers, etc.). Ces dossiers constituent pour notre équipe un puits d'expérience énorme et offrent à tous les collaborateurs l'opportunité de se former dans de nombreux domaines en vue de relever les challenges du futur.

Au travers des relations In House mais aussi des appels d'offres, le bureau d'études, fort de son expérience et du dynamisme de son équipe grandissante, continue de se positionner dans une grande diversité de domaines du secteur de la construction.

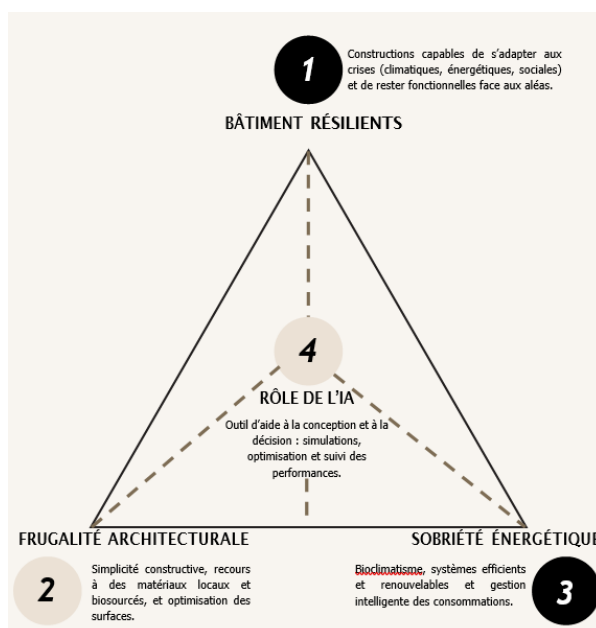
En tant qu'acteur au service des collectivités locales, notre bureau d'études, doit inscrire sa stratégie 2026-2028 de développement dans un contexte marqué par :

- le dérèglement climatique,
- la transition énergétique et numérique,
- l'évolution des modes de vie,

Notre vision repose sur trois piliers complémentaires :

1. Résilience des bâtiments
2. Frugalité architecturale
3. Sobriété énergétique

Nous mènerons à bien nos différents projets en recourant à l'intelligence artificielle (IA) - levier transversal – qui sera mobilisé pour la simulation, l'optimisation et la maintenance prédictive, tout en respectant la créativité architecturale.



1. Bâtiments résilients

Un bâtiment résilient est conçu pour résister aux aléas climatiques (inondations, vagues de chaleur, tempêtes) et assurer la continuité de ses usages. L'objectif est de protéger tout en garantissant la durabilité et l'adaptation dans le temps.

Orientations clés

- Résistance aux aléas : socles surélevés, structures robustes, protection contre vents, feux, inondations.
- Confort thermique : inertie, ventilation naturelle, protections solaires.
- Continuité des usages : infrastructures publiques opérationnelles malgré les crises.
- Réduction du CO₂ : approche cycle de vie complet (production, construction, usage, fin de vie).

Apport de l'IA

- Simulation des risques climatiques.
- Optimisation structurelle.
- Maintenance prédictive.

2. Frugalité architecturale

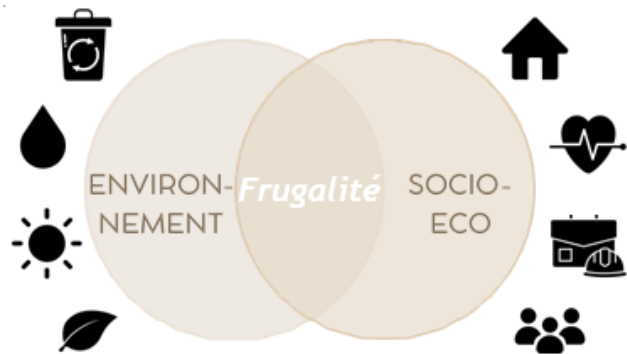
Construire mieux avec moins : sobriété des formes, simplicité constructive, matériaux locaux et biosourcés, optimisation des surfaces. La frugalité est à la fois écologique, économique et sociale.

Orientations clés

- Simplicité constructive : solutions modulaires, préfabrication bois/acier/béton, démontable et réutilisable.
- Matériaux locaux/biosourcés : bois, paille, chanvre, terre crue, lin, avec valorisation des filières régionales.
- Optimisation des surfaces : compacité, rationalité, mutualisation des espaces.
- Réemploi : seconde vie des matériaux (inventaires, tri, déconstruction sélective).

Apport de l'IA

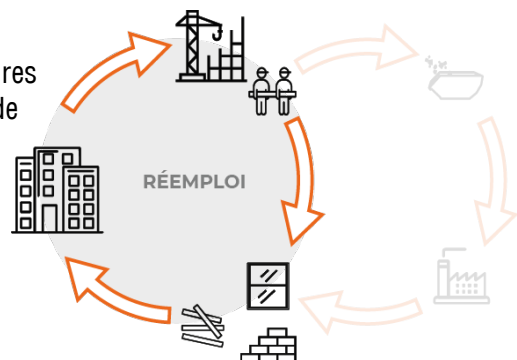
- Conception générative sobre.
- Assistance au réemploi (bases de données, intégration dans les projets).
- Sélection d'options constructives minimalistes.



Référence de projet en cours de réalisation par notre bureau d'études en termes de réemploi/ circularité :

Caserne Trésignies (Charleroi) :

Projet pilote de circularité, avec maintien maximal des structures existantes et récupération des matériaux. Un inventaire de réemploi a permis la réintégration d'éléments dans la nouvelle conception. Le chantier illustre une démarche concrète de réduction des déchets et d'économie circulaire.





3. Sobriété énergétique

La sobriété énergétique va au-delà des technologies performantes : elle suppose d'abord une réduction des besoins par la conception architecturale, puis leur couverture par des systèmes efficaces et renouvelables.

Orientations clés

- Architecture bioclimatique : orientation des façades, apports solaires passifs, ventilation naturelle, brise-soleils.
- Systèmes efficaces et renouvelables : pompes à chaleur, ventilation double flux, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie.
- Gestion intelligente : GTB (gestion technique du bâtiment), suivi en temps réel, implication des usagers.

Apport de l'IA

- Analyse prédictive des besoins énergétiques.
- Pilotage en temps réel (chauffage, ventilation, éclairage).
- Optimisation du mix énergétique.
- Création d'une base de données interne de matériaux réemployables (2027).

Référence de projets en cours de réalisation par notre bureau d'études en termes d'efficacité énergétique et sobriété des ressources :

Biotech 5 - Aéroport

Intégration d'une gestion technique du bâtiment (GTB) pour un suivi intelligent des consommations.

Système de pilotage en temps réel de l'éclairage, de la ventilation et du chauffage. Le projet illustre l'efficacité de la sobriété énergétique alliée à l'innovation numérique.



Rénovation Cleantech (Porte Ouest, Charleroi).

Conservation patrimoniale des vestiaires, évitant une démolition-reconstruction coûteuse en ressources. Travaux guidés par l'objectif de réduire l'empreinte énergétique et d'augmenter l'autonomie du site. Installation de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur et récupération des eaux de pluie.



Expertise et conception des ouvrages d'art

En complément aux 3 points évoqués ci-dessus, Igretec souhaite renforcer son rôle de conseiller technique des communes dans la gestion de leur patrimoine d'ouvrages d'art.

- Recensement, inspection, suivi, réparation/remplacement.
- Soutien aux pouvoirs locaux pour garantir sécurité, durabilité et optimisation des investissements.
- Contribution à la résilience et à la fiabilité des infrastructures publiques.

2.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d'Ouvrage Délégée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

Le Pôle Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Délégée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé est un service qui réunit une équipe pluridisciplinaire d'environ 30 collaborateurs. Il est structuré en deux départements de Maîtrise d'Ouvrage, l'un orienté « Projets » et l'autre « Exécutions ». Y sont développés les métiers d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO-MOD) et la surveillance des travaux (SUR).

S'y accroche, une cellule de Maîtrise de la Sécurité et de la Santé dont les métiers sont la Coordination Sécurité et de la Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles (CSS) et le contrôle de l'anti-dumping social.

Enfin, pour compléter la structure et envisager des développements, une cellule de support technico-administratif est en construction..

2.3.1. La Maîtrise d'Ouvrage Délégée ou l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Les projets proposés couvrent tout le spectre de la construction et s'étendent sur de nombreuses années.

En termes de missions majeures, nous pouvons évoquer les programmes Cité des Métiers, FEDER 2021-2027 Hôtel de ville de Charleroi et Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont, Charleroi – Mobilité douce.

Les perspectives et leur avancement s'établissent comme suit :

- Cité de Métiers de Charleroi

Pour rappel, le projet consiste en la création d'un pôle d'excellence multi-opérateurs afin de regrouper, rentabiliser, rationaliser, réorganiser et valoriser les espaces de l'enseignement technique et professionnel tant du secteur officiel que du libre tout en y intégrant des opérateurs et formateurs tels que le FOREM, le Centre de Culture Scientifique ainsi qu'un espace d'orientation pour l'ensemble de la Cité des Métiers.



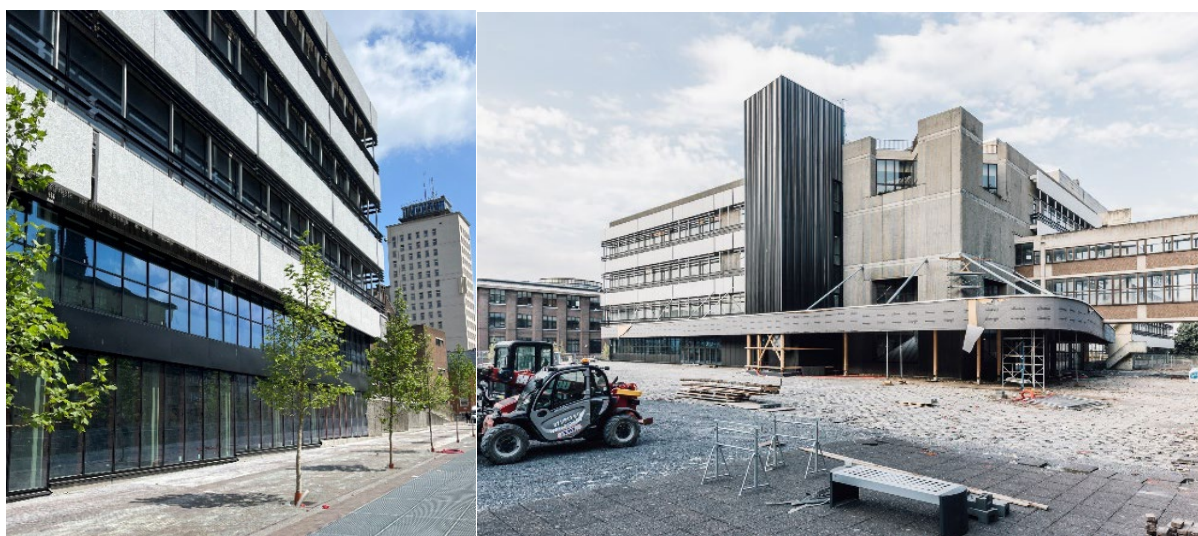
Pour ce projet, Igretec met en exergue sa pluridisciplinarité. En effet, nous avons été désignés par la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et les Aumôniers du Travail de Charleroi pour les missions de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), d'Auteur de Projet (architecture, stabilité, techniques spéciales et PEB), de Coordinateur Sécurité

Santé et de Surveillance des travaux.

Ce dossier emblématique est en phase de réalisation. En raison d'événements liés au contexte exogène (COVID-19, guerre en Ukraine) un apport complémentaire de fonds sera nécessaire pour finaliser le programme.

Nous y prestons depuis 2014 et nous totalisons à la mi 2025 plus de 54.000 heures de travail.

La réception des travaux est attendue pour début 2026.



La Cité des Métiers s'implantera sur 2 sites existants, le site 1 dit « le Roullier » et le site 2 des anciens ouvriers réunis situé aux Aumôniers du Travail de Charleroi. Le projet prévoit des travaux de rénovation de ces sites.

● Charleroi District Créatif

Ce dossier réalisé dans le cadre du programme FEDER 2014-2020 dit Charleroi District Créatif (CDC), dont nous assurons la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, est en phase de clôture administrative.

Cette phase va se poursuivre tant les actes sont nombreux et complexes.

Depuis plus de 10 ans, nous totalisons plus de 61.000 heures de prestations.

Pour mémoire, CDC est un ambitieux projet de requalification urbaine de tout le quadrant nord-ouest de la ville. Il porte sur :

- Le développement d'un pôle des grandes conférences et de l'événementiel qui reprend le Palais des Expositions, rénovation en profondeur en y intégrant un volet Congrès et la rénovation énergétique du Palais des Beaux-Arts.
 - Le réaménagement urbain des boulevards Bertrand, Solvay et Roullier (dont le tunnel a été transformé en parking), des rues de Turenne, du Beffroi, du Dauphin, Neuve, des avenues de Waterloo et Henin, des places Charles II, du Manège et enfin le Square du Monument.
 - La mise en œuvre du plan lumière qui permet la mise en valeur par des sources LED des surfaces nouvellement aménagées, des édifices rénovés mais également la rénovation de l'éclairage dans tout l'intra-ring.
 - La mise en place d'une unité de production énergétique avec son premier embryon de réseau de chauffage urbain.
- Zéro Carbone by Charleroi Métropole - Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville de Charleroi et de la Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont :

Faisant suite du programme FEDER 2007-2013 dit PHENIX et au programme FEDER 2014-2020 dit Charleroi District Créatif (CDC), la ville de Charleroi a souhaité reconduire l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation FEDER 2021-2027 dite Zéro Carbone by Charleroi Métropole.

Ce programme offre des perspectives de grandes complexités inhérentes, entre-autres, à l'occupation de lieux tels que l'Hôtel de ville et aux conditions patrimoniales imposées par l'agence wallonne du Patrimoine (AWaP) face à des travaux lourds d'amélioration énergétique.

Pour ce volet, Igretec met en exergue sa capacité à organiser des structures mixtes, ouvertes et intégrées. En effet, depuis la genèse, une cellule intègre des agents de la ville afin de répondre au mieux aux obligations administratives et ainsi assurer une gestion optimale.

La fin de travaux est attendue au 31 décembre 2029.

● Charleroi – Mobilité douce

La Ville de Charleroi développe son réseau de mobilité douce. A cette fin, elle a lancé plusieurs projets dont le Ring Vélo, les PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) et le chemin de l'Eau d'Heure.

Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Auteur de Projet (topographie, voiries, stabilité) ainsi que le support d'un géomètre pour les acquisitions ont été confiées aux équipes d'Igretec.

Pour ce volet, Igretec met en exergue son engagement dans des programmes résilients, faisant sens, est à l'écoute et développe son expertise sur des thématiques d'actualité.

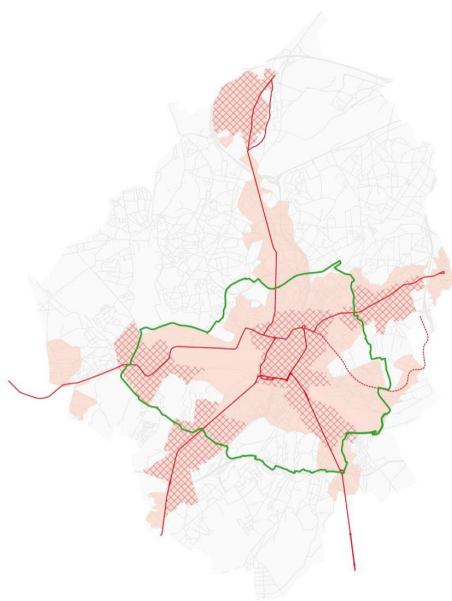
○ Le Ring Vélo

Ce dossier structurant est, pour sa partie SUD, en phase de finalisation des travaux..

La ville de Charleroi développe son réseau mode doux.

Elle a ainsi lancé un important projet dit RING VELO et a confié aux équipes d'Igretec les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Auteur de Projet (topographie, voiries, stabilité) mais également le support d'un géomètre pour les acquisitions.

Nous prestons depuis mi 2021 à un rythme soutenu afin de répondre aux échéances liées aux subsides.



Le ring vélo est une boucle cyclable structurante de 24 km située à une distance de 1 à 3 km à vol d'oiseau du centre-ville et reliant toutes les entités de Charleroi .

Il revêt plusieurs intérêts :

- Répondre à la typologie polycentrique du territoire. Les échanges ne se font pas seulement entre le centre-ville et les autres polarités urbaines, ils se font également entre polarités ;
- Drainer une masse de population importante. En effet, 75.000 personnes habitent dans un rayon de 3 km autour de la place Charles II. Cela constitue un potentiel important de cyclistes ;
- Compléter l'armature en étoile constituée par le réseau structurant des transports en commun. Il croise chacune des branches offrant dès lors de nombreuses opportunités de multimodalité ;
- Irriguer de nombreuses centralités, de nombreux pôles d'activités et points d'attraction.



2.3.2. La Surveillance des travaux

Au sein d'Igretec, la surveillance des travaux est historiquement liée au cycle de l'eau et plus précisément aux dossiers de la SPGE. C'est globalement la surveillance de travaux d'égouttage et de voiries en cas de mission conjointe avec les communes.

Sur la thématique infrastructures, nous pouvons évoquer des missions complexes telles la redynamisation urbaine de Charleroi (tunnel, fontainerie, ...), le passage sous voies de Farciennes, ...

Progressivement, la surveillance a étendu son domaine d'action au secteur du bâtiment. On peut ainsi évoquer la surveillance des projets de la Cité de Métiers et E6K-A6K.

2.3.3. La Coordination Sécurité et Santé

Suite à l'imposition réglementaire, il y a près de 25 ans, de désigner un Coordinateur Sécurité et Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, le métier a été développé en Igretec.

Le Coordinateur Sécurité et Santé accompagne un grand nombre de projets du Bureau d'Etudes.

Nous comptons à ce jour quatre collaborateurs et la cellule ainsi composée peut également prendre en charge les missions de contrôle anti-dumping social.

2.3.4. Le support technico-administratif

Le service a atteint un stade de développement permettant d'envisager les spécialisations.

Ainsi, il est apparu opportun de créer une cellule support aux agents du service, prenant en main les tâches technico-administratives avec l'ambition de les perfectionner, les rationaliser, les formaliser, ...

Cette cellule se doit d'être polyvalente, réactive et à l'écoute des demandes.

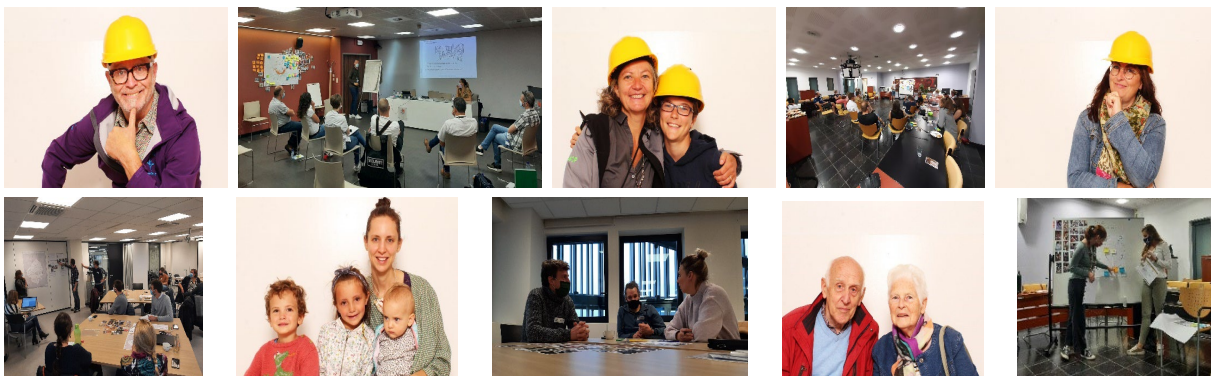
Elle s'inscrit également dans le développement de la maîtrise du bâti face à des partenaires en attente d'une assistance à la maintenance, à gestion de leur patrimoine.

Elle se compose à ce jour de quatre collaborateurs.

2.4. De la maîtrise d'usage au « Développement et processus – Phase diagnostic »

Igretec a, depuis 6 ans, développé une méthodologie participative en intégrant l'utilisateur au cœur du processus de conception : LA MAÎTRISE D'USAGE

La maîtrise d'usage désigne la participation active des utilisateurs finaux dans la conception, le développement et l'évaluation des projets qui leur sont destinés.



Ce concept repose sur l'idée que ceux qui utilisent quotidiennement les espaces et les infrastructures possèdent une expertise précieuse et indispensable pour créer des environnements adaptés à leurs besoins réels.

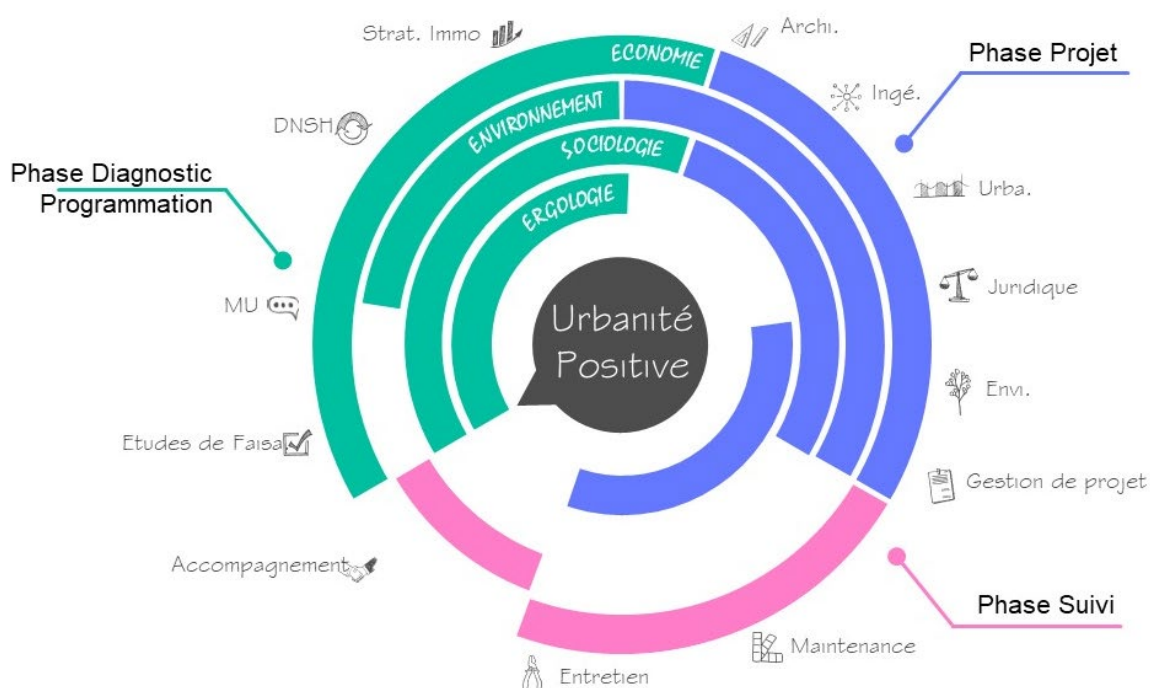
La maîtrise d'usage permet de concevoir des espaces qui répondent véritablement aux besoins et aux attentes des usagers.

Développement et processus – Phase diagnostic

Les missions en « Maîtrise d'usage » réalisées ont mis en lumière le constat que l'amélioration du cadre de vie et de l'expérience des usagers (citoyens, habitants, travailleurs, visiteurs) nécessite une approche PLUS globale et surtout intégrée (vision holistique, pluridisciplinaire et collaborative).

L'objectif visé est de garantir de concevoir des projets inclusifs, durables, efficaces et adaptés aux évolutions sociétales.

La phase diagnostic constitue une « porte d'entrée » : elle propose une première analyse stratégique pour guider et accompagner nos associés, nos partenaires et clients dans leurs projets.

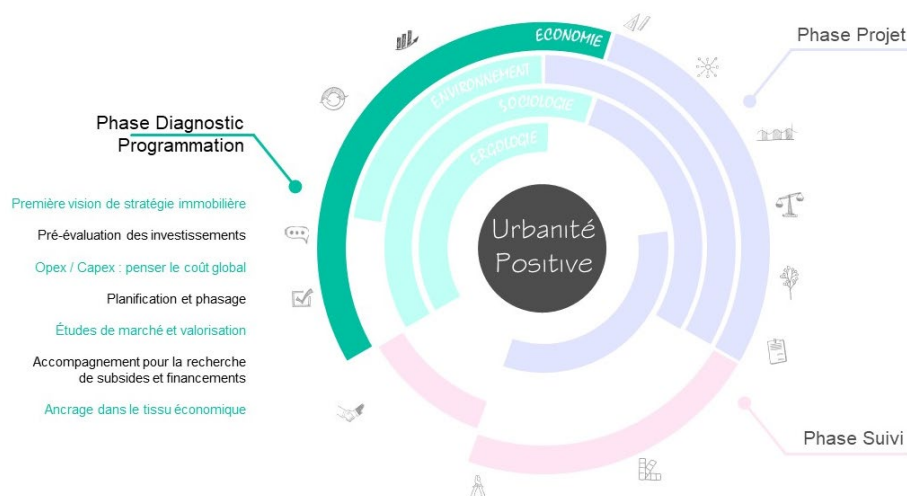


Quatre dimensions sont prises en compte dans cette approche :

- Dimension Économique
- Dimension environnementale
- Dimension sociologique
- Dimension Ergologique

1. Dimension économique

La dimension économique constitue un levier majeur pour donner de la cohérence et de la pérennité au projet. Elle ne se limite pas à une simple estimation budgétaire, mais s'inscrit dans une vision plus large



de stratégie immobilière et de valorisation du patrimoine. Elle permet d'orienter les décisions vers des choix équilibrés entre ambition, faisabilité et optimisation des ressources. L'approche « coût global » garantit une création de valeur durable, conciliant efficacité économique, attractivité et qualité d'usage.

Rôle : assurer cohérence, pérennité et attractivité en intégrant le « coût global » (Capex/Opex), la valorisation patrimoniale et la stratégie immobilière.

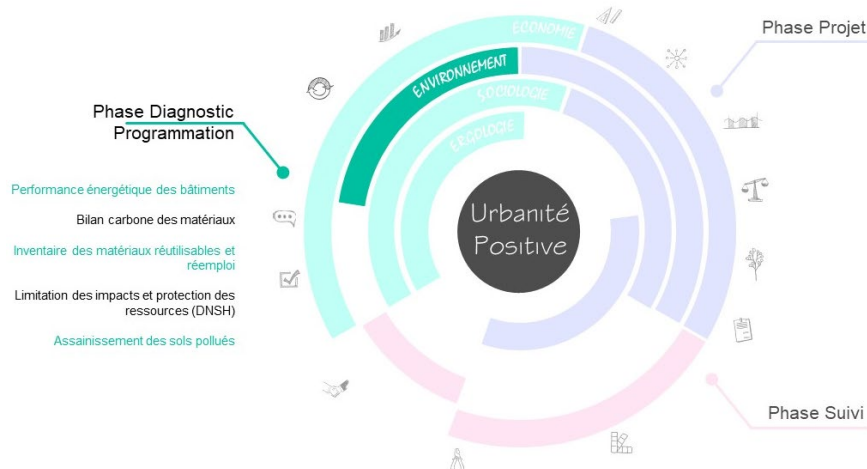
Objectifs clés :

- Optimiser l'usage et la modularité des espaces.
- Concilier qualité d'usage, performance financière et durabilité.
- Hiérarchiser les investissements et planifier par phases.
- Mobiliser financements externes (subsides, cofinancement public/privé).
- S'ancrer dans le tissu économique local (emplois, partenariats, innovation).

Exemples : Réhabilitation d'une imprimerie à Fleurus, participation aux projets Rénowatt, District Cleantech à Charleroi, etc.

2. Dimension environnementale

La dimension environnementale constitue un axe majeur de durabilité et de responsabilité dans le cadre du projet. Elle vise à inscrire les choix d'aménagement et de construction dans une



logique de respect des écosystèmes, de réduction des impacts et de préservation des ressources naturelles. Cette approche globale dépasse la simple conformité réglementaire : elle cherche à générer un impact positif et mesurable sur l'environnement et sur la qualité de vie des usagers

Rôle : inscrire le projet dans une logique de respect écologique et de transition durable, au-delà des obligations réglementaires.

Objectifs clés :

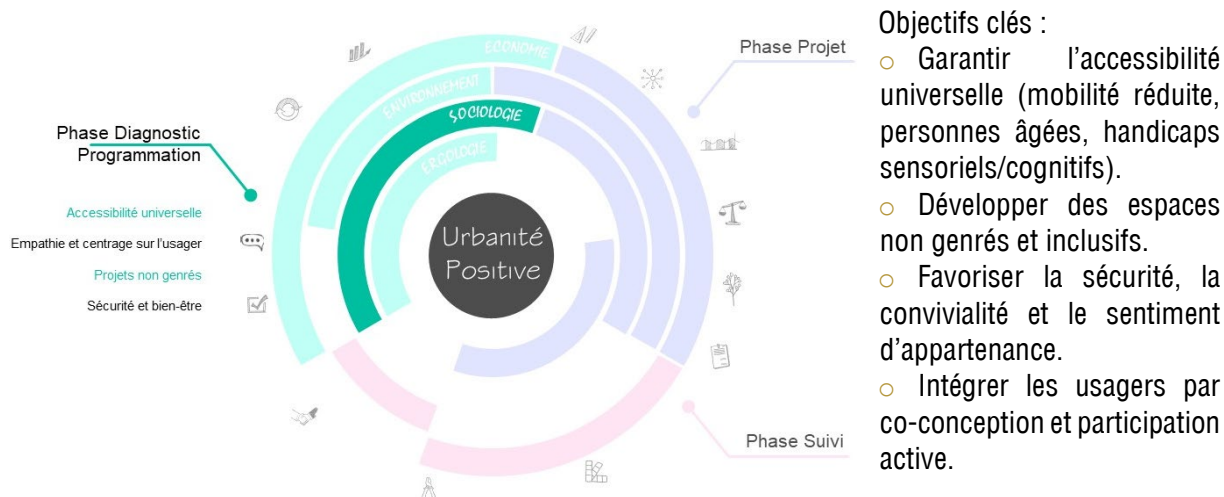
- Réduire empreinte carbone (matériaux biosourcés, circuits courts, réemploi).
- Atteindre haute performance énergétique (bâtiments bas-carbone, ENR).
- Appliquer le principe DNSH (gestion eau, sols, déchets, pollution).
- Régénérer la biodiversité (trames vertes/bleues, végétalisation).
- Traiter passifs environnementaux (assainissement des sols).

Exemples : Inventaire et réemploi sur District Cleantech, aménagement de la Place du Jumelage et Place Saint-Martin à Sambreville, rue du Sas à Saint-Ghislain, diagnostic pollution sur site de la Blanchisserie à Châtelet.

3. Dimension sociologique

L'évolution des sociétés contemporaines met en évidence une aspiration croissante à plus de justice sociale, d'égalité et d'inclusion. Les projets d'aménagement, d'architecture et de conception des espaces doivent intégrer cette exigence afin de ne pas seulement répondre à des besoins fonctionnels, mais de participer activement à la construction d'une société plus équitable et plus respectueuse des diversités.

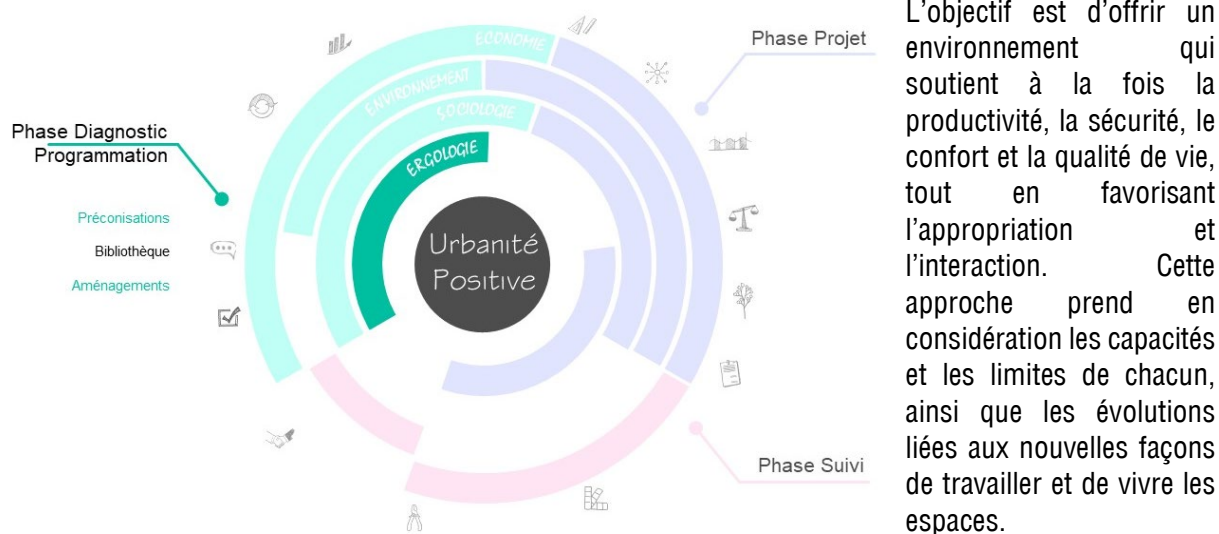
Rôle : mettre l'humain au cœur du projet, avec un engagement fort pour l'égalité, l'inclusion et le bien-être collectif.



Exemples : Aménagement de places à Ecaussinnes et à Sambreville, signalétique globale à Charleroi, aménagement d'aires de jeux non genrées à Bruxelles., réalisation de diverses mission en « maîtrise d'usage » à Frasnes Lez Anvaing, Tubize, Fleurus, etc.

4. Dimension ergologique

La dimension ergologique vise à concevoir des espaces, des aménagements et des équipements qui répondent de manière optimale aux besoins des usagers, en tenant compte de leur diversité et de la réalité de leurs pratiques.



L'objectif est d'offrir un environnement qui soutient à la fois la productivité, la sécurité, le confort et la qualité de vie, tout en favorisant l'appropriation et l'interaction. Cette approche prend en considération les capacités et les limites de chacun, ainsi que les évolutions liées aux nouvelles façons de travailler et de vivre les espaces.

Rôle : concevoir des espaces adaptés aux pratiques réelles, favorisant confort, productivité, santé et appropriation.

Objectifs clés :

- Postes de travail ergonomiques et espaces modulables.
- Gestion de la lumière, de l'acoustique, de l'air, de la température.
- Intégration de zones de repos, détente, interaction.
- Constitution d'une base de données sur les usages (mesures de flux, bruit, lumière, confort).
- Ajustements continus basés sur retours d'expérience.

Exemples : Etudes pour la réalisation de mobiliers intégrés sur le site du Biotech à Charleroi, optimisation acoustique et lumineuse dans bureaux et espaces collectifs

Indicateurs de performance

■ Plan Stratégique 2026 – 2028

	Objectif		
	2026	2027	2028
2.0. Généralités			
Effectif moyen	120	120	120
Nombre de projets actifs	240	240	240
Nombre d'offres en partenariat	10	10	10
Nombre de clients concernés par les projets actifs	160	160	160
Ecart moyen par rapport au budget des projets	< 5%	< 5%	< 5%
Ecart moyen par rapport au délai planifié	< 5%	< 5%	< 5%
Nombre de certificats de bonne exécution	20	25	30
Nombre de nouvelles activités	2	2	2
2.1. Développer les activités du Pôle de l'eau			
2.1.1. Assainissement des eaux usées			
Attribution des dossiers du programme d'achats « PA 2025 »	100%		
Attribution des dossiers du programme de projets « PP 2025 »	60%	100%	
Attribution des dossiers du programme d'avant-projets « PAP 2026 »		60%	100%
Attribution des dossiers du programme d'avant-projets « PAP 2027 »			60%
2.1.2. Conception responsable des espaces publics			
Nombre de dossiers réalisés par an intégrant des solutions de gestion durable de l'eau	5	8	10
Etudes de modélisation hydraulique	2	3	4
Nombre de dossiers réalisés par an intégrant la végétalisation urbaine	3	5	8
Nombre de dossiers réalisés par an intégrant des solutions de mobilité douce	5	8	10
2.1.3. Réseaux hydrauliques			
Nombre de dossiers réalisés par an d'égouttage communal	8	8	8
Nombre de dossiers réalisés par an de distribution d'eau	4	4	4
2.1.4. Métier de géomètre-expert			
Nombre de contrats-cadres actifs par an	5	8	10
2.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment			
2.2.1. Sobriété énergétique au travers de nos projets			
Pourcentage de nouveaux projets dont la consommation moyenne est inférieure à 80 kWh/m²/an	50%	60%	70%
Pourcentage d'énergies renouvelables intégrées dans les nouveaux projets	30%	30%	30%
Nombre de projets présentant un système de gestion technique intelligent/an	5	10	15
2.2.2. Conception intégrant la démarche de frugalité architecturale			
Pourcentage d'emploi de matériaux biosourcés dans les nouveaux projets	20%	25%	30%
Nombre de projets avec réemploi des matériaux dans les chantiers par an	3	5	5
Nombre de projets en préfabrication par an	5	5	5
2.2.3. Conception de bâtiments résilients			
Pourcentage de nouveaux projets intégrant des critères de résilience climatique	30%	50%	70%
Pourcentage de réduction des émissions de CO2 liées aux projets (calcul du cycle de vie)	15%	20%	25%
2.2.4. Expertise et conception d'ouvrages d'art			
Nombre de dossiers/an	3	5	5

	Objectif		
	2026	2027	2028
2.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé			
La Cité des Métiers			
Site Roullier	100%		
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	100%		
Zéro Carbone by Charleroi Métropole			
Hôtel de ville de Charleroi	15%	40%	70%
Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont	5%	30%	60%
Charleroi - Mobilité douce			
Ring vélo Sud	100%		
Ring vélo Nord		20%	50%
PIMACI	50%	100%	
Chemin de l'Eau d'Heure	80%	100%	
2.4. Développement et processus - phase diagnostic			
Economie			
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)	25%	50%	75%
Etudes de Faisabilité	10	10	10
Diagnostic – Accompagnement stratégie immobilière globale	10	10	10
Environnement			
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)	50%	75%	100%
Sociologie			
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)	50%	75%	100%
Mission "Maîtrise d'usage"	5	10	10
Audit Accessibilité	3	5	5
Ergologie			
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)	25%	50%	75%
Accompagnement Désign et aménagement intérieur	3	5	5

3. L'Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement

Les actions de la Direction de l'Exploitation s'inscrivent dans l'axe 6 visant à contribuer à la qualité du cycle de l'eau.

Préambule

L'année 2025 a vu la reprise en exploitation de la station d'épuration de Saint-Amand qui est implantée sur le territoire de Fleurus.

D'une capacité de 2.500 Equivalents-Habitants (EH), elle traite les eaux usées des villages de Brye, Wagnelée et Saint-Amand.

Le procédé retenu est l'épuration biologique sur culture fixée (sur biodisque).



Le pré-traitement comporte un dégrilleur fin et deux couloirs de dessablage statique.

Le traitement biologique est composé d'un décanteur digesteur et de 3 biodisques pouvant traiter chacun 23 m³/h.

Un décanteur secondaire permet la clarification des eaux traitées et la récupération des boues biologiques.

Les boues produites sont stockées dans le décanteur digesteur et ensuite pompées pour être traitées sur un site disposant d'une unité de déshydratation.

Un bassin d'orage permet de traiter un débit excédentaire par temps de pluie.

A la fin de septembre 2025, cela portait donc à 45 le nombre de stations d'épuration de 100 à 200.000 EH (Equivalents-habitants) en exploitation.

En outre, nous gérons également 151 stations de pompage et 9 stations mixtes de démergement ainsi qu'un réseau de près de 445 km de collecteurs équipé de plus de 1000 déversoirs d'orage.

La capacité totale installée de nos ouvrages est de 620.500 EH.

En 2024, nous avons traité dans nos ouvrages un volume record d'un peu plus de 74 millions de m³ d'eaux usées.

3.1. Optimiser la gestion des ouvrages

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages d'assainissement existants, nous poursuivons le déploiement de nos outils actuels ainsi que le développement de nouveaux outils.

Notre programme de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) nous permet actuellement de gérer efficacement les plans de maintenance préventive. Dans une perspective d'amélioration continue, nous prévoyons d'élargir ses fonctionnalités afin d'intégrer la gestion de la maintenance curative tout en veillant à l'appropriation de l'outil par l'ensemble des collaborateurs. Cette évolution vise à offrir une utilisation étendue et adaptée aux besoins opérationnels des équipes de terrain, renforçant ainsi la fiabilité et la performance de nos activités.

Nous poursuivons également le déploiement de notre outil de supervision de nos ouvrages. Certains de nos ouvrages ne sont à l'heure actuelle équipés d'aucune supervision et d'autres, quant à eux, sont équipés d'une supervision obsolète.

Ce déploiement continue à se faire soit en interne par le biais de notre cellule « automation » ou en sous-traitance dans le cas de révisions plus complètes de l'ensemble de l'automatisme d'une station.

Actuellement, 166 de nos ouvrages sont équipés.

Pour des raisons diverses, certains ouvrages ne feront pas l'objet d'une mise en place de supervision à court terme. C'est par exemple le cas de futures réhabilitations externes ou de stations gérées pour des organismes autre qu'Igretec.

Un solde de 27 stations pourraient être équipées à notre niveau. Notre objectif est de mettre en place une supervision sur la moitié de ce parc soit 13 ouvrages endéans les 3 ans.

De très nombreuses informations, de natures diverses (boues, charges, consommations énergétiques, eau, polymères, réactifs, caractéristiques des ouvrages, ...), doivent être gérées et échangées sous des formes différentes avec les différents acteurs du secteur.

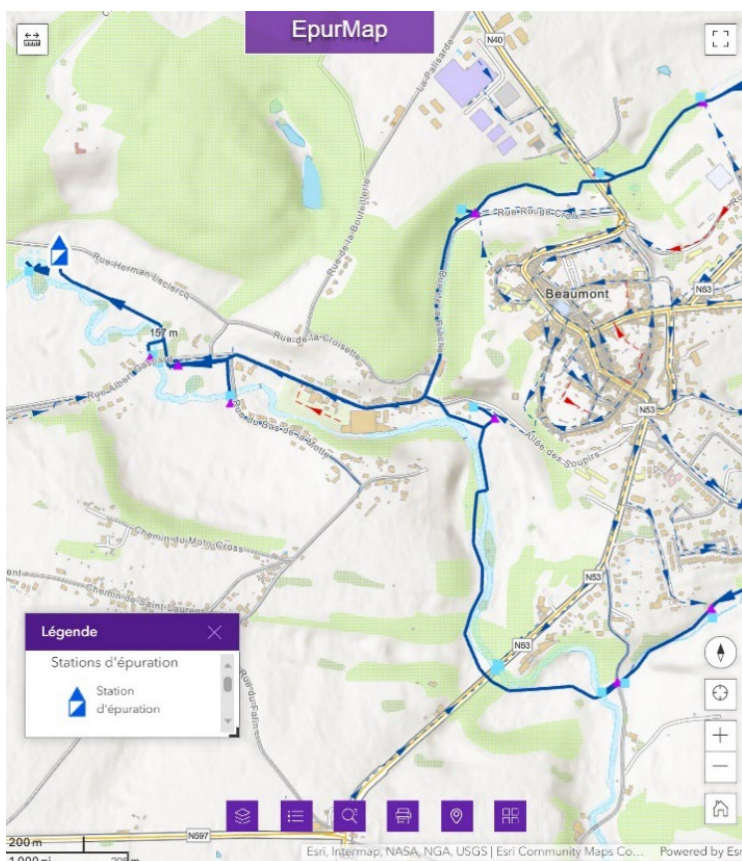
Dans ce cadre, l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) est confronté à une même problématique : faute de systèmes informatisés optimisés, les encodages multiples sont récurrents pour répondre aux diverses demandes, les erreurs existent et la charge de travail liée à ces encodages multiples et à l'établissement des rapports est conséquente.

Un logiciel commun de gestion de l'exploitation gérée par ordinateur (GEAO) a été déployé à l'initiative de la SPGE.

Alors qu'à la base l'outil est dédié à des informations limitées, la volonté de la SPGE évolue pour l'étendre à d'avantage de données.

Le déploiement de la GEAO peut être considéré comme finalisé mais une amélioration continue est encore de mise ainsi qu'un travail non négligeable de complétude des données à encoder.

Concernant la connaissance des réseaux, nous considérons que le cadastre de l'ensemble des ouvrages que nous avons en gestion est terminé. En effet, des investissements ont été réalisés ces dernières années sur l'ensemble de nos ouvrages afin de connaître avec exactitude leur localisation et leur état. Néanmoins, il subsiste environ 5 % du réseau dont le cadastre reste techniquement difficile à réaliser et nécessiterait des moyens disproportionnés au regard d'un coût raisonnable. Pour ces ouvrages, nous devons nous satisfaire des plans établis dans le cadre des travaux.



Nous avons déployé un serveur cartographique qui héberge plusieurs applications d'aide à la gestion des ouvrages à destination des agents d'Igretec. Le déploiement étant terminé, nous passons en gestion courante avec un processus d'amélioration continue du serveur. Nous continuons d'explorer la possibilité de développer d'autres applications afin d'améliorer notre gestion des ouvrages.

En ce qui concerne la connaissance des réseaux d'égouttage communaux, nous poursuivons notre mission sur le territoire de nos 21 villes et communes. En 2021, nous avons formé une équipe de deux travailleurs pour assurer le cadastre des réseaux et effectuer des inspections télévisuelles des tuyaux par zoomage. En 2024, l'équipe a cadastré 103 km de réseaux.

En vue de répondre au décret impétrants, l'ensemble des réseaux d'assainissement devra être cadastré pour 2028. En 2025, le taux de réalisation est de 63 % et il est prévu de sous-traiter une partie de la mission en complément de nos prestations réalisées en interne pour atteindre notre objectif.

Un de nos objectifs est de mettre à disposition de nos associés notre cartographie des réseaux d'assainissement. Une phase de test est actuellement menée avec deux communes pilotes. Certaines adaptations ont été demandées. Le déploiement complet à l'ensemble des communes interviendra lorsque l'outil sera ajusté.

En matière d'inspection télévisuelle, la SPGE s'est fixée pour objectif d'inspecter 25 % du réseau sur une période de cinq ans, soit un total de 750 km entre 2024 et 2028. La réalisation de cet objectif dépendra toutefois des budgets qui seront mobilisés.

Ces mesures relatives au cadastre des réseaux d'égouttage et d'inspections télévisuelles s'inscrivent également dans notre axe stratégique 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique.

3.2. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service industriel et la SPGE s'est vu confier dans la foulée la mission consistant à proposer un projet de texte

pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Le texte du « contrat-type » a été fixé définitivement dans un arrêté du Gouvernement wallon adopté le 30/11/2018. Ce texte fixe les droits et les devoirs de chaque partie ainsi que la méthode de calcul des coûts. Cette méthode est basée sur le principe de mutualisation et les coûts sont plafonnés au montant de la taxe actuelle.

Ce contrat est obligatoire pour tout établissement rejetant des eaux industrielles dans un réseau aboutissant à une station d'épuration publique existante.

Au 30 septembre 2025, depuis la mise en application de la nouvelle législation, 121 contrats avaient été traités et validés par la SPGE. Nous poursuivons nos actions afin que les industriels concernés se mettent en ordre vis-à-vis de leurs obligations légales.

A l'heure actuelle, 58 dossiers sont en cours de traitement.

La phase de mise en œuvre de cette nouvelle législation est terminée. Ces dossiers font désormais partie de la gestion courante au sein de nos services.

Pour le surplus, nous continuerons à rendre un avis sur les rejets d'eaux industrielles aboutissant à nos stations et à traiter ces eaux.

3.3. Reprise en exploitation d'ouvrages

Nous reprenons régulièrement en gestion de nouveaux ouvrages dont les études et les chantiers de construction ont été suivis par notre bureau d'études.

Comme présenté ci-avant, en 2025 nous avons repris en exploitation la station d'épuration de Saint-Amand (zone de Fleurus) ainsi que deux stations de pompage dans les zones de Roselies et Marchienne-au-Pont.

Dans les années qui viennent et au-delà de petites stations de pompage, ce sont quelques stations d'épuration existantes qui devraient être réhabilitées ou remplacées par des stations de pompage : Baileux, Souvret, Gougny, Gosselies et les petites stations des PAE.

Pour ce qui concerne des nouvelles stations d'épuration, c'est la station d'épuration de Wangenies qui serait la prochaine à sortir de terre.

3.4. Maintenir les certifications ISO et EMAS

Nous poursuivons nos démarches en vue de maintenir les certifications ISO 14001 et l'enregistrement EMAS de la majorité des stations d'épuration que nous exploitons ainsi que de notre siège d'exploitation et de notre laboratoire.

Dans ce cadre, l'année 2025 était une année de suivi. Au terme de 2 jours d'audit en juin, l'ensemble des non-conformités identifiées l'année précédente ont été levées et aucune nouvelle non-conformité n'a été identifiée. L'auditeur externe a souligné de nombreux points positifs, mettant en évidence la qualité, le dynamisme et la rigueur de notre système de management environnemental, ainsi que l'implication des équipes dans une démarche d'amélioration continue.

Parallèlement à ces démarches, l'année 2025 marque le début d'une nouvelle certification : l'ISO 50001, relative au management de l'énergie. Celle-ci est le fruit de plus d'un an de travail collectif et structuré, mobilisant la Direction Exploitation-Assainissement autour d'un objectif clair : optimiser la performance énergétique de nos installations.

À l'issue de six jours d'audit, l'auditeur externe a mis en avant la qualité du travail accompli, la pertinence des actions mises en place et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs.

Cette nouvelle certification confirme la volonté d'Igretec de développer des pratiques plus responsables et durables, en intégrant pleinement la dimension énergétique dans sa stratégie globale de gestion environnementale.

A ce jour, 40 de nos stations d'épuration sont certifiées ISO 14001 et enregistrées EMAS tandis que 20 stations sont certifiées ISO 50001. En 2026, afin d'aligner les cycles de certification, la Direction Exploitation-Assainissement procédera à la recertification conjointe de l'ISO 14001 – EMAS et de l'ISO 50001, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité de notre système intégré de management.

Le processus de renouvellement des permis d'environnement, initié en 2022, se poursuit en 2025 pour les permis arrivant à échéance. Cette démarche s'accompagne de discussions régulières avec l'administration, en particulier sur les normes de rejets, afin d'anticiper au mieux les évolutions réglementaires.

3.5. Accompagner la transition énergétique : panneaux photovoltaïques

La Direction de l'Exploitation, en collaboration avec la SPGE, a fait de la production d'énergie renouvelable un axe fort de son développement. Depuis deux ans, plusieurs stations d'épuration et de pompage stratégiques, choisies en fonction de leur potentiel énergétique et de leur faisabilité technique, ont été équipées de panneaux photovoltaïques.

La station de Montignies-sur-Sambre illustre parfaitement cette dynamique. Les phases 1 et 2, finalisées en 2024, ont permis d'y installer une puissance de 1.835 kWc. Cette seule installation a déjà généré plus de 3 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 850 ménages. D'autres sites ont suivi, comme Marchienne-au-Pont, Ham-sur-Heure, Wanfercée-Baulet, Jumet et Viesville, où les travaux terminés début 2025 portent la puissance totale ajoutée à 660 kWc. À ce stade, la production cumulée dépasse les 3,6 GWh, confirmant l'impact concret de notre stratégie énergétique.

L'année 2025 marque aussi le déploiement d'installations supplémentaires toujours financées par la SPGE.

Un premier programme vise un ensemble de 19 stations d'épuration, de pompage et de démergement réparties sur le territoire. Sa mise en service est attendue pour la fin de l'année, avec une puissance supplémentaire de 320 kWc. En parallèle, un second marché concernant Roselies, Fontaine-l'Évêque, Thuin, Solre-sur-Sambre et l'extension de Marchienne-au-Pont est en cours de réalisation. Ce projet sera finalisé au début 2026, pour un apport de 1.500 kWc.

L'avenir est déjà en préparation. Dès la conception de nouvelles stations ou dans le cadre des réhabilitations lourdes, la dimension photovoltaïque est intégrée d'emblée. C'est le cas pour Strée (310 kWc), Wangenies (160 kWc) et Baileux, dont la réhabilitation intégrera 1.000 kWc supplémentaires. La nouvelle station de Saint-Amand, en service depuis le 01 septembre 2025, sera prochainement équipée d'une installation de 95 kWc.



Enfin, une réflexion est en cours au sein de la « cellule énergie » pour l'extension de certaines installations existantes et l'ajout de nouvelles implantations, représentant environ 330 kWc additionnels.

Chaque projet s'inscrit dans une approche intégrée qui prend en compte non seulement le potentiel énergétique, mais aussi les contraintes urbanistiques, environnementales et de biodiversité, ainsi que la capacité du réseau électrique local.

Ces projets remplissent pleinement les objectifs de notre démarche ISO 50001.

Notons également ici qu'une réflexion, initiée par la SPGE, est en cours au niveau du secteur de l'eau afin de constituer une communauté carbone.

Dans le cadre de notre participation, l'objectif, engageant à rencontrer, pourrait être l'indice renouvelable qui mesure la part de renouvelable dans l'énergie utilisée.

La participation à une telle communauté procure des contreparties financières telles une réduction de la facture d'électricité, l'accès à des subventions, ...

3.6. Chantiers particuliers

Des objectifs techniques spécifiques sont définis dans le programme de management environnemental associé à notre certification ISO 14001 et notre enregistrement EMAS.

Nous exposons, ci-après, quelques chantiers particuliers importants issus entre autres de ce programme.

3.6.1. Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion



Un passage caméra réalisé dans les collecteurs a révélé des désordres structurels et fonctionnels tels que des concrétions, des infiltrations, des obstacles à l'écoulement, des fissures et des déplacements d'assemblage.



Les travaux de réparation ont débuté en 2023. Les interventions consistent à réaliser des injections d'étanchéité, des fraisages, du chemisage de canalisation et des remplacements de trappillons et d'échelons corrodés.

Le chantier se termine en 2025 car il a pris du retard en raison des mauvaises conditions climatiques de 2024 qui ne permettaient pas aux machines d'accéder aux prairies.

3.6.2. Réhabilitation des stations de pompage de Ham-sur-Heure

Nous avons constaté des dégradations importantes au niveau des puisards en béton armé de 5 stations de pompage sur le réseau de la station d'épuration de Ham-sur-Heure.

L'étanchéité des ouvrages n'est plus assurée et nous observons des arrivées importantes d'eau claire, ce qui dilue la charge et augmente le coût énergétique de pompage.

Un marché de travaux a été notifié afin de réhabiliter les ouvrages. Les interventions ont débuté et elles devraient se terminer en 2026.

3.6.3. Remplacement de la vis supérieure temps sec de Roselies

La station d'épuration de Roselies (127.000 EH) est équipée de trois lignes de relevage distinctes, chacune comprenant deux vis d'Archimède destinées au relevage des eaux usées à l'entrée de l'installation. Chaque ligne est constituée d'une vis inférieure et d'une vis supérieure, toutes fabriquées en acier et fonctionnant dans des auges en béton. En complément, deux vis simples assurent le transfert des eaux vers le bassin d'orage en période de forte pluviométrie.

Une panne majeure est survenue sur la vis supérieure dédiée au fonctionnement en période de temps sec. Cette vis, d'un diamètre nominal de 1.200 mm, possède une capacité hydraulique de 200 litres par seconde. Elle assure un relèvement des eaux sur une hauteur de 7,4 mètres.



À la suite d'une analyse technico-économique, la solution retenue a été de procéder au remplacement de la vis endommagée par un nouveau modèle présentant un meilleur rendement.

Cette nouvelle vis tubulaire en acier est insérée dans un tube et spécifiquement conçue pour répondre aux exigences mécaniques et environnementales.

Cette vis, fabriquée au sein de la société KUHN en Allemagne, a été fournie et

installée en partenariat avec la société Duchêne Eiffage.

Les travaux ont compris la fourniture et le montage de la vis tubulaire ainsi que de son système d'entraînement. La mise en service de l'équipement a eu lieu en août 2025.

3.6.4. Rénovation des cabines Haute Tension

Igretec Exploitation assure l'entretien et la conformité réglementaire de 63 cabines Haute Tension réparties sur l'ensemble du territoire. Ces infrastructures, indispensables au fonctionnement des stations d'épuration, de pompage et de démergement, constituent de véritables maillons stratégiques : leur fiabilité conditionne directement la continuité de nos services.

Au fil des années, certaines cabines ont montré des signes de vieillissement, avec des équipements devenus obsolètes ou inadaptés aux nouveaux usages. Dans un contexte de transition énergétique, marqué par l'intégration de la production photovoltaïque, le développement de la mobilité électrique et l'évolution des réseaux de distribution, leur modernisation est devenue une priorité.

C'est dans cette logique qu'un programme pluriannuel de rénovation a été lancé. Son ambition est triple :

- renforcer la fiabilité en remplaçant les équipements vétustes ;
- garantir la sécurité des utilisateurs en respectant les normes RGIE et Synergrid, tout en adoptant des solutions plus modernes comme les cellules blindées ;
- préparer l'avenir en intégrant les cabines au réseau « SMART », avec télésurveillance en direct chez le GRD et capacités de raccordement adaptées aux nouveaux flux énergétiques.



Depuis 2023, plusieurs projets concrets illustrent cette dynamique. À Montignies-sur-Sambre, la cabine a été modernisée pour accueillir l'injection photovoltaïque et anticiper l'installation de bornes de recharge. En 2024, c'est la cabine de la station de pompage de Terne Rognac à Chimay qui a été entièrement remplacée, offrant un cadre plus fiable et plus sûr. L'année 2025 a marqué un tournant avec la rénovation complète de la cabine de Roux-Heigne : désormais équipée de cellules blindées et d'un système de basculement automatique entre alimentation normale et secours, elle est aussi connectée en temps réel au GRD dans une logique de « cabine SMART ». Dans la foulée, les travaux de Roselies ont été engagés. Leur finalisation, attendue d'ici la fin de l'année, dotera le site d'un transformateur dédié à l'injection photovoltaïque et d'un local basse tension pour les onduleurs.

D'autres rénovations sont déjà programmées. La cabine de Châtelet sera prise en charge en 2026, suivie par celles de Gué Gobeau en 2027 et de Roosevelt en 2028.

Chaque intervention poursuivra les mêmes priorités : sécurité, fiabilisation des ouvrages et adaptation aux nouveaux besoins énergétiques.

3.7. Assistance aux Villes et Communes pour la reprise en exploitation des égouttages communaux

La SPGE finance un projet pilote intitulé GIEg (Gestion Intégrée de l'Egouttage) en vue de pouvoir identifier et évaluer au mieux les aspects pratiques et financiers de la gestion des réseaux d'égouttage.

Cette initiative s'inscrit dans une réflexion plus large portant sur l'amélioration des réseaux d'égouttage, afin de renforcer le traitement des eaux usées et, par conséquent, d'améliorer la qualité des masses d'eau.

La phase opérationnelle du GIEg a débuté en janvier 2024. Elle a pour objectif d'assurer la gestion de l'égouttage en collaboration avec les communes pilotes.

Nous traitons principalement les demandes d'informations, d'avis sur permis, de raccordements particuliers et les plaintes. La gestion des demandes d'impétrants est également prise en charge par nos services.

Nous intervenons via un prestataire pour le curage et les inspections ainsi que pour des travaux de réparation ponctuels du réseau d'égouttage. Nous intervenons également en appui pour des projets plus conséquents liés à des plans d'investissements, des études hydrauliques ou la gestion de pollutions.

Le suivi est assuré au travers de réunions mensuelles avec les communes pilotes.

L'ensemble des informations collectées est centralisé dans un tableau de reporting qui interviendra dans la réflexion menée par le Comité de pilotage du projet sur la gestion intégrée de l'égouttage.

En parallèle, plusieurs sous-groupes de travail ont été constitués afin d'examiner les aspects financiers, mener un exercice de benchmarking auprès d'entités frontalières en charge de la gestion de l'égouttage et constituer des clauses techniques relatives à l'entretien et la réparation des ouvrages.

Ce projet pilote contribue également à notre axe stratégique 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique.

3.8. La nouvelle directive européenne relative aux eaux résiduaires urbaines

La nouvelle directive européenne 2024/30/9 est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Celle-ci remplace la directive initiale de 1991 (91/27/CEE).

Son objectif est de mieux protéger l'environnement et la santé publique, tout en soutenant une transition vers une économie circulaire et la neutralité carbone.

Cette nouvelle directive élargit le périmètre d'application en fixant des impositions en matière de collecte et de traitement des eaux dès une taille d'agglomération de 1.000 habitants.

Elle renforce les exigences de traitement tertiaire (azote et Phosphore) et en impose un calendrier de déploiement progressif jusqu'en 2039.

Une série de stations devront être également progressivement équipées d'un traitement quaternaire pour éliminer les micropolluants et polluants émergents (choix d'un nombre de substances à traiter parmi une liste définie).

Dans ce cadre, la directive affirme le principe de la « Responsabilité Elargie des Producteurs » pour limiter l'impact financier sur les contribuables. Les modalités de mise en œuvre sont du ressort de chaque état et les secteurs pharmaceutiques et des cosmétiques sont les plus concernés.

Des plans de gestion intégrée des eaux résiduaires urbaines devront être élaborés. Ces plans devront inclure des mesures pour limiter l'impact des déversements dus aux pluies d'orage.

En termes de surveillance et de contrôles, les fréquences d'analyses et le nombre de substances à analyser augmentent de manière significative.

Tout ceci devant être réalisé en visant un objectif de neutralité énergétique à horizon 2045.

Cette directive doit être transcrite en droit belge avant août 2027.

Les 3 régions doivent s'accorder sur les points laissés à leur compétence d'appréciation ainsi que sur la manière de répartir les efforts pour rencontrer les différentes échéances intermédiaires.



Il est clair que cette nouvelle directive impactera non seulement les métiers de l'exploitation pour les années à venir, mais également notre Bureau d'Etudes en matière de nouveaux investissements. Dans ce cadre, nous continuerons à travailler de concert avec la SPGE afin de rencontrer ces nouveaux objectifs.

Notons toutefois, que compte tenu du renforcement de l'aspect contrôle des rejets, nous avons dès à présent lancé une réflexion concernant l'adaptation des capacités d'analyses de notre laboratoire agréé.

Cette réflexion est menée au niveau sectoriel afin de voir si nos capacités d'analyses ne peuvent pas être mise au service d'autres OAA ne disposant pas de laboratoire.

Indicateurs de performance

Plan Stratégique 2026 - 2028

	Objectifs		
	2026	2027	2028
3.1. Optimiser la gestion des ouvrages			
• Amélioration continue de la GMAO			
- Appropriation de l'outil par les équipes de terrain	33%	67%	100%
- Intégration de la maintenance curative	33%	67%	100%
• Extension de la supervision des ouvrages (13 ouvrages en 3 ans)	4	8	13
• Données utiles à encoder pour la SPGE dans l'outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)	100%	100%	100%
• Connaissance des réseaux			
- Cadastre des réseaux*	80%	90%	100%
- Inspection cumulée des réseaux**	150 km	300 km	450 km
3.5. Installation panneaux photovoltaïques			
• Puissance installée cumulée kWc (+ 2280 kWc en 3 ans)	4427 kWc	4757 kWc	4917 kWc
3.6. Chantiers particuliers			
• Réhabilitation des stations de pompage de Ham/s/Heure	100%		
• Rénovation de 3 cabines HT	33%	67%	100%
* Calculé sur base du kilométrage estimé par la SPGE en 2024			
** Conditionné au budget de la SPGE			

4. Les services Généraux

Les activités présentées dans cette partie sont relatives à quatre axes stratégiques, à savoir :

- Axe 1 : Développer les partenariats
- Axe 2 : Accompagner la transition énergétique
- Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique
- Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

4.1. La simplification administrative

4.1.1. Développer le In House

Dans les pays fondateurs de l'Union européenne, les relations contractuelles entre communes et intercommunales ont longtemps été considérées comme pouvant bénéficier d'un régime juridique particulier échappant à l'application de la réglementation relative aux marchés publics, pour autant que la commune soit affiliée à l'intercommunale et que la mission soit reprise dans l'objet social de l'intercommunale. Cependant, un décret du 19 juillet 2006 a supprimé la faculté pour les communes de contracter directement avec leurs intercommunales les obligeant, dès lors, à recourir aux procédures des marchés publics. En parallèle, la jurisprudence de la Cour de Justice Européenne a reconnu qu'une mise en concurrence n'est pas obligatoire et dans divers arrêts, la Cour de Justice a défini les règles régissant les collaborations « In House ».

Igretec remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais des relations « In House », depuis janvier 2011.

La directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics a codifié le « In House », de sorte que le mécanisme est désormais cadré de même que les différents types de contrôle "In House" (In House simple - In House Simple Ascendant (dit aussi « In House Inversé) - In House Simple Collatéral) et la "coopération horizontale non institutionnalisée".

En décembre 2020, Igretec a modifié ses statuts afin de conforter, conformément au prescrit de la Directive, le recours au In House par ses associés publics autres que communaux.

A compter du lancement du projet en 2011, 122 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'Igretec portant leur nombre à 197.

Nos associés nous ont sollicité à 2071 reprises dans le cadre de collaborations en « In House ». Les prévisions pour les prochaines années sont de 120 demandes par an.

Concernant les contrats rentrés signés, la prévision annuelle est de 80 par an. Depuis 2011, les associés de l'Intercommunale ont fait confiance à 1517 reprises à Igretec. (Chiffres arrêtés 26/08/2025).

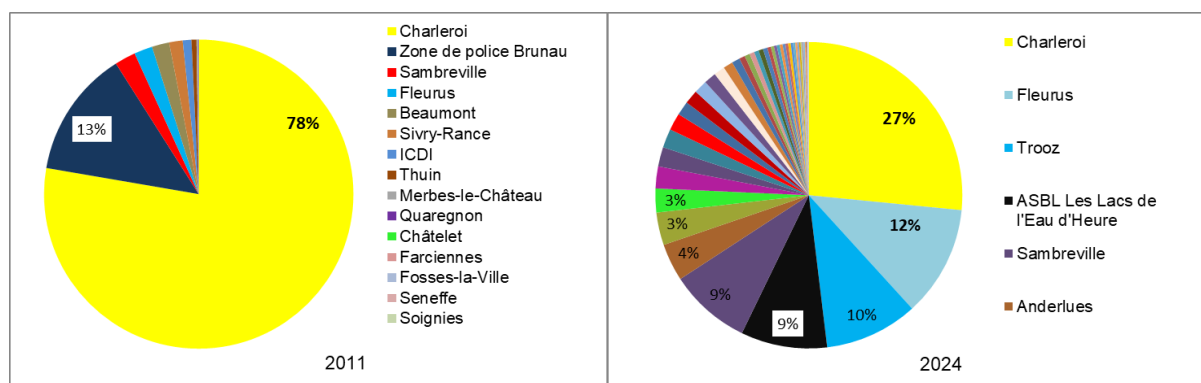
Afin de présenter les nombreuses références du Bureau d'Etudes, les métiers disponibles en « In House », ainsi que les avantages liés à ce type de collaboration, il est prévu de proposer une rencontre à l'ensemble des associés de l'Intercommunales. Cette rencontre aura également pour objectif d'accompagner les associés dans leurs projets.

Comme les années précédentes, Igretec poursuivra sa participation à Municipalia au WEX à Marche-en-Famenne afin de présenter les différents métiers de l'Intercommunale. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régions autonomes et autres organismes d'intérêt public.

A dater de 2018, Igretec répond favorablement aux sollicitations des Directeurs Généraux et Financiers. Dans ce cadre, nous sommes présents à leur congrès provinciaux et régionaux. Cette journée de congrès nous permet de rencontrer l'ensemble des Directeurs wallons, de faire un point sur les projets et de nouer de nouveaux contacts. Ces rencontres permettent également de répondre aux questions de potentiels futurs associés.

Depuis le 01 janvier 2025, Igretec recense 111 demandes émanant de ses associés. Les prévisions pour l'ensemble de l'année 2025 étant de 120 demandes, notre objectif devrait être atteint. Début octobre 2025, nous enregistrons 61 contrats rentrés signés. L'objectif de 80 contrats devrait également être atteint, mais 2025 est une année particulière en raison de l'installation des nouveaux collègues. Cela a eu une incidence sur le volume des demandes/contrats signés.

Evolutions dans le temps de la répartition des honoraires liés aux contrats In House



On constate une diversification des associés à l'origine du carnet de commandes In House. En 2011, 1 associé représentait à lui seul plus de 75% des montants alors que ce même pourcentage se répartit en 2024 sur 8 associés.

Vu l'évolution du nombre d'associés, la tendance à la diversification des sources d'honoraires se poursuivra. A cet égard, en 2025, le Conseil d'Administration a eu à examiner 4 nouvelles demandes d'adhésion et les a acceptées. Il s'agit des AC de WAIMES et d'AUDERGHEM, de la Régie Communale Autonome « Centre Sportif Local » de PHILIPPEVILLE et du CPAS de BERNISSART.

4.2. Accompagner la transition énergétique

4.2.1. Investir dans des outils de production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, Igretec, par le biais de CENEO, a mis en place en 2015 des partenariats avec d'autres intercommunales wallonnes et des sociétés énergétiques. Ces partenariats « public-privé » ont pour objectif de financer, réaliser et exploiter de nombreux projets dans les filières renouvelables (éolien, photovoltaïque, biométhanisation, bio CNG, etc.) en région wallonne. Cela s'est concrétisé par la création des sociétés Wind4Wallonia, Walwind, ActiVent Wallonie, Enora, Biogaz Saint Roch, Cerwal, Neovia, Neopark et W³ Energy.

Pour Igretec, sur le plan stratégique 2023-2025, ce n'est pas moins de 3.000.000 € qui ont été investis dans des outils de production d'énergie, en plus de 5.000.000 € investis sur les périodes 2017-2019 et 2020-2022.

A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en

effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément aux ambitions wallonnes et européennes.

4.3. Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique

4.3.1. Tiers investisseur en efficacité énergétique

Ce service proposé aux Villes et Communes du Secteur 3 d'Igretec, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : Igretec prend à sa charge des investissements en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des villes et communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, Igretec peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides, et 12 Villes et Communes ont adhéré à ce service.

4.3.2. Centrale d'Achat d'Énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 331 adhérents publics rassemblés autour des objectifs suivants :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2024-2026)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Depuis sa création en 2007, la Centrale a permis à ses nombreux adhérents publics de réaliser des gains substantiels sur leur facture énergétique.

De nouveaux marchés ont été lancés et attribués à l'automne 2023 pour assurer la fourniture d'énergie jusqu'au 31 décembre 2026 aux adhérents publics qui la composent.

Fort de leur expertise en suivi de marché, CENEO a fixé fin février 2024 les prix pour l'ensemble de ses lots (sauf l'éclairage public) et jusqu'à fin 2026, à un prix ultra compétitif. L'ensemble des adhérents publics sont dès lors à nouveau protégés pendant trois ans de toute hausse des prix de l'énergie !

L'équipe de la Centrale d'achat poursuivra également son travail de contrôle des facturations établies par les fournisseurs d'énergie, d'aide au respect des obligations légales des communes affiliées (calcul des redevances de voirie), de confection des budgets communaux ou encore de mise à disposition d'outils informatiques de sensibilisation à leurs consommations d'énergie.

4.3.3. Maintenir le rôle d'Igretec dans la gestion des intercommunales d'énergie

4.3.1.1. Gestion de CENEO

L'Intercommunale CENEO est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'Igretec gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, d'une valeur de 1,1 milliard d'euros. En 2024, CENEO a versé plus de 29 millions € à ses associés, au titre de dividendes.

Villes et Communes associées à CENEO



La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour Igretec. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

4.3.1.2. Igretec Secteur 3

En 2024, Igretec, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 12.674.000 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

L'objectif sur ce nouveau plan stratégique est de stabiliser les recettes énergétiques des communes associées au Secteur 3 d'Igretec.

Les prévisions de dividendes de CENEO sont reprises dans son plan stratégique 2026-2028 et reposent sur les hypothèses suivantes :

- recapitalisation ORES de 58 millions d'euros en 2028, financée par :

- la vente d'un actif énergétique (20 millions €) ;
- un emprunt bancaire (10 millions €) ;
- la mise en réserve pendant trois ans d'une partie du cash-flow généré par ses activités (28 millions €).
- participation à une augmentation de capital en SOCOFE en 2026 (10 millions €) ;
- aucune recapitalisation en ORES sur la période 2029-2031.

Sur cette base, les prévisions de dividendes s'établissent comme suit :

2025	2026	2027	2028
9,3 M€	8,8 M€	9,3 M€	9,3 M€

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable, sont très ambitieux.

Concrètement, NEOVIA, société de service énergétique en tiers investisseur, fruit de la collaboration entre CENEO, IGRETEC, IDEA et IDETA, a mis en œuvre son premier marché d'installation solaire (7.521 KWc), à hauteur de 18,2 millions d'euros (incluant les études, travaux, maintenance et suivi pendant 15 ans) visant à équiper en panneaux solaires 139 bâtiments de 23 communes hennuyères. Ces travaux se sont terminés à l'automne 2025. À l'horizon du nouveau plan stratégique, une nouvelle phase d'équipements d'installation solaire sera lancée par NEOVIA et proposée aux communes associées aux 3 agences de développement territorial, avec pour objectif une mise en œuvre en 2028.

4.3.4. Continuer à développer l'activité « force motrice »

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'Igretec réalise depuis près de 70 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon de ce nouveau plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

Concrètement, en 2025, 9 nouveaux contrats de mise à jour complète de la taxe ont été signés avec Beloeil, Bernissart, Blegny, Chièvres, Enghien, Leuze-en-Hainaut, Malmédy, Waimes et Walcourt. Certaines missions sont d'ores et déjà en cours et les autres seront réalisées en 2026 et 2027.

4.4. Opérer la transformation numérique

La transformation numérique est au cœur de la compétitivité et de la pérennité de notre entreprise. Elle est indissociable de trois domaines réglementaires : le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la directive européenne 2022/2555 NIS2 pour la sécurité de l'information et l'IA Act pour la gouvernance de l'intelligence artificielle. Chacun de ces éléments joue un rôle fondamental dans la protection de notre entreprise, de nos clients et de nos employés.

LA MAÎTRISE DU RGPD (GDPR)

Le RGPD, en vigueur en mai 2018, impose des règles strictes concernant la collecte, le stockage et le traitement des données personnelles. Pour notre entreprise de services, sa maîtrise est à la fois une obligation légale et un levier stratégique.

Confiance des clients et partenaires : En garantissant la protection des données personnelles, nous renforçons leur confiance. Une gestion appropriée des données peut devenir un atout majeur.

Risques Juridiques : Le non-respect du GDPR peut entraîner des sanctions financières et nuire à notre réputation. Il est donc essentiel de veiller à ce que toutes nos pratiques restent conformes à la réglementation.

LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La sécurité de l'information est devenue une priorité pour les toutes les entreprises. Les cybermenaces, externes comme internes, sont de plus en plus sophistiquées et peuvent avoir de graves conséquences.

Protection des Actifs :

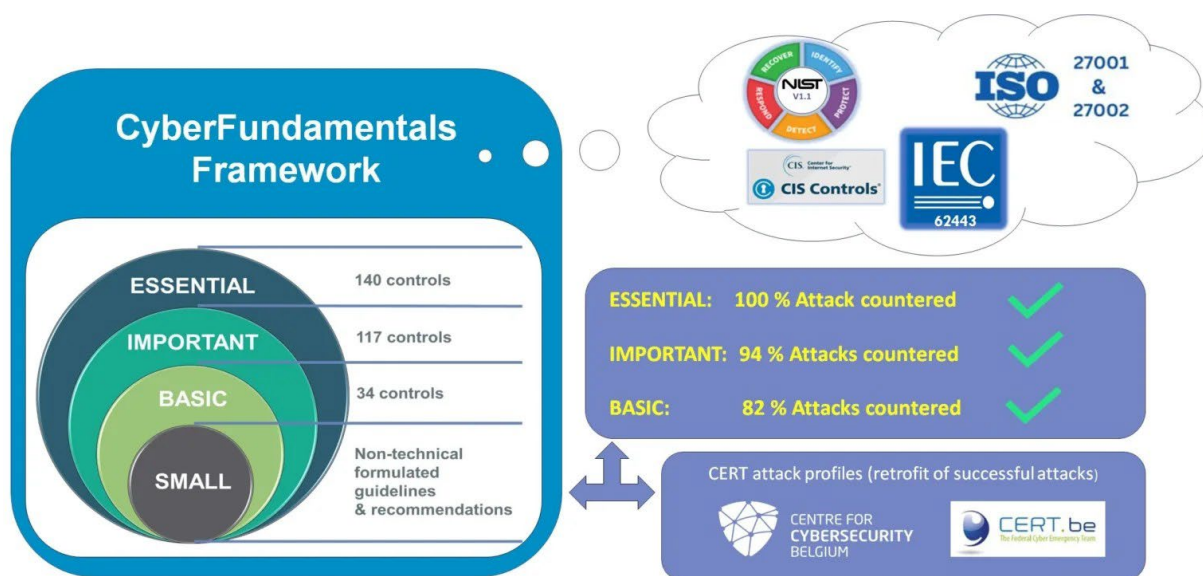
La mise en place de mesures de sécurité solides, la surveillance et la gestion des incidents garantissent la continuité de nos services et limitent les interruptions.

Rencontrer les exigences de la directive européenne NIS2 :

La directive européenne NIS2 relative à la cybersécurité a été transposée en droit belge en date du 17 octobre 2024.

Elle vise à renforcer la cybersécurité et la résilience des entités critiques au sein de l'Union Européenne en exigeant une gestion proactive des risques et le signalement des incidents.

Pour répondre à la gravité de la menace à laquelle une organisation est exposée, 3 niveaux d'assurances sont définis : Basique, Important et Essentiel.



De par son activité d'épuration des eaux usées, Igretec dans sa globalité est considérée comme une entité essentielle (le plus haut niveau d'exigences).

Dans ce cadre, pour le 18 avril 2027, Igretec devra être certifié ISO 27001 ou obtenir une certification par un organisme accrédité par le Centre pour la Cybersécurité Belge (CCB) attestant que le niveau « CCB Cynfun Essentiel » est atteint. Pour cela, nous devons démontrer que les 226 mesures élaborées par le CCB sont rencontrées.

De manière intermédiaires, pour le 18 avril 2026, nous devons à minima rencontrer le niveau « Cyfun Basic » (112 mesures à rencontrer) et transmettre au CCB une auto-évaluation vis-à-vis du « Cyfun Essentiel ».

Afin de répondre à ces impositions, une première mesure a été de créer, en interne, un Comité de Management de la Sécurité des Systèmes d'Information (CMSSI) qui suit l'implémentation de cette directive.

Notre objectif reste la certification ISO/IEC 27001 relative au Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), afin de protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos informations.. Une première étape a déjà été franchie avec l'enregistrement de notre entité auprès du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) avant l'échéance du 18 mars 2025 et l'organisation de formations.

Une seconde étape sera la mise en conformité de l'ensemble d'Igretec à un seuil intermédiaire de cybersécurité au plus tard pour le 18 avril 2026. La date limite pour atteindre le niveau ultime de conformité nous permettant d'obtenir la certification NIS2 par un organisme accrédité CCB est fixée au 18 avril 2027.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

L'IA s'impose progressivement dans nos pratiques professionnelles. Toutefois, son intégration doit se faire avec prudence et responsabilité.

Dès le premier semestre 2025, Igretec a élaboré une charte interne de l'IA à destination de l'ensemble de son personnel afin d'expliquer les risques liés à son utilisation et les précautions à prendre, tout en vulgarisant son approche

Cette charte a été accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'une formation organisée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

L'IA contribuera à améliorer nos processus et à enrichir notre service Client. Son intégration reste néanmoins encadrée, notamment au regard de nos savoir-faire et des obligations liées aux données personnelles.

Notre cadre réglementaire (IA Act, NIS2, RGPD) et notre volonté d'obtenir la certification ISO/IEC 27001 nous conduisent à instaurer une gouvernance solide.

La protection des données personnelles, la sécurité de l'information et l'usage responsable de l'intelligence artificielle ne sont pas de simples obligations : ce sont des leviers stratégiques pour assurer la confiance, la pérennité et la compétitivité d'Igretec.

4.5. Moderniser les processus et outils GRH

Le service GRH a lancé un important programme de modernisation de ses processus et outils.

L'objectif du lancement de ces projets est double : renforcer l'attractivité de l'organisation tout en optimisant la gestion des talents sur l'ensemble de leur parcours professionnel au sein de l'intercommunale.

L'attention a tout d'abord été portée au processus d'onboarding qui joue un rôle déterminant dans la qualité de la collaboration à long terme entre l'organisation et ses nouveaux collaborateurs. Une intégration structurée et de qualité contribue en effet à renforcer le sentiment d'appartenance, à faciliter l'adhésion à la culture d'intercommunale et à limiter les départs précoces.

Conscient de ces enjeux, le Service RH a repensé en profondeur le parcours d'intégration, dans le but de professionnaliser l'accueil, valoriser l'image employeur de l'organisation et poser les bases d'une

collaboration durable. Cette refonte repose notamment sur une implication renforcée des différents acteurs, en particulier des managers et des tuteurs. Ces derniers seront désormais désignés sur une base volontaire, afin d'assurer une réelle motivation dans leur accompagnement. Ils recevront une feuille de route détaillée, comprenant des conseils pratiques pour encadrer efficacement les premiers pas du nouvel arrivant.

Plusieurs actions concrètes menées en collaboration avec la Cellule Communication viennent également enrichir ce parcours : après la réalisation de photos professionnelles pour le nouvel intranet, des vidéos et des publications internes et sur les réseaux viendront renforcer ainsi la visibilité et l'intégration du collaborateur au sein d'Igretec.

Par ailleurs, dans une volonté de renforcer la cohésion d'équipe et de promouvoir un climat de travail positif, Igretec a mis en place une charte Team Building définissant un cadre clair pour l'organisation d'activités visant à favoriser les échanges informels, le partage d'expériences et la création de liens entre collègues.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue, et portée par l'ambition de l'intercommunale de proposer une expérience collaborateur de qualité dès les premiers jours, de renforcer le sentiment d'appartenance, à faciliter l'adhésion à la « culture d'entreprise ».

Ensuite, dans une volonté de structurer et de professionnaliser davantage les parcours de développement des compétences, un plan de formation par fonction est en cours d'élaboration à destination des nouveaux collaborateurs. Ce dispositif a pour objectif principal de s'assurer que les nouveaux collègues disposent rapidement d'un accès formations indispensables à l'exercice de leur fonction, tout en intégrant également les besoins des collaborateurs en situation de recyclage ou de mobilité interne. Il permettra, en parallèle, d'anticiper les besoins en formation et de disposer d'une vision globale, cohérente et consolidée des actions de formation à l'échelle de chaque service et département.

Chaque département a été associé à cette démarche, en identifiant les compétences clés attendues pour chaque fonction. Sur cette base, des parcours de formation ciblés sont progressivement définis et intégrés dans un plan structuré, propre à chaque poste. Les échanges avec les managers et l'analyse des besoins sont actuellement en cours, en vue de finaliser l'ensemble du dispositif d'ici la fin du premier trimestre 2026.

Ces deux projets majeurs sont soutenus par un troisième encore plus ambitieux qui consiste en l'acquisition et l'implémentation d'un nouvel outil SIRH performant et sécurisé qui sera opérationnel dès janvier 2026. Ce système intelligent accompagnera chaque étape de la vie professionnelle de nos collaborateurs, de la candidature à la montée en compétences, en passant par l'onboarding et la formation, tels que développés précédemment.

La solution retenue assurera une traçabilité complète des actions, une gestion rigoureuse des rôles et des accès, et une sécurisation optimale des informations traitées. Par ailleurs, son interopérabilité avec les outils déjà en place permettra de limiter les ressaisies, d'éviter les ruptures dans les circuits d'information et de simplifier les processus quotidiens. Conçue comme une plateforme collaborative, elle fluidifie les échanges entre l'ensemble des acteurs concernés – services RH, encadrement, collaborateurs, partenaires externes ou encore candidats – et contribue à un pilotage plus intégré, plus fluide et efficace des processus RH.

La première des trois composantes du SIRH est le module de recrutement prenant la forme d'un ATS (Applicant Tracking System) ou Système de Suivi des Candidats. Ce système permettra d'automatiser la diffusion des offres, de centraliser la gestion des candidatures et de faciliter les échanges avec les responsables hiérarchiques. Grâce à des fonctionnalités avancées, telles qu'une coordination optimisée des étapes de sélection, la constitution d'un vivier de talents pour anticiper les besoins à venir, ainsi que la production d'indicateurs clés de performance, l'ensemble du processus sera plus fluide et plus réactif.

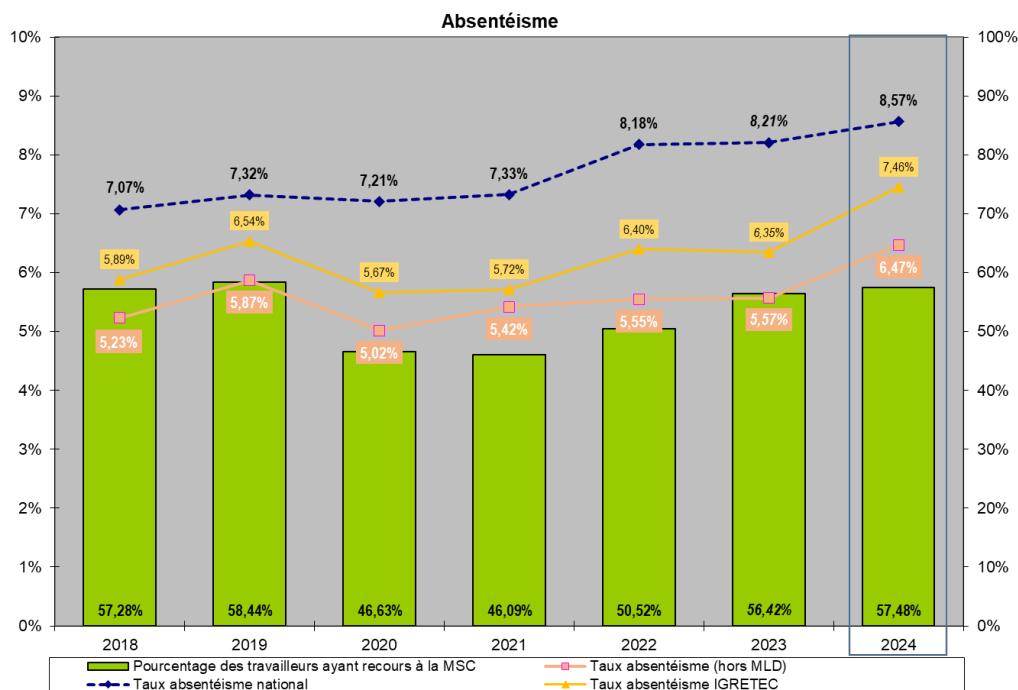
Ensuite, le processus d'accueil des nouveaux collaborateurs reposera désormais sur une plateforme en ligne entièrement dédiée à l'intégration, directement connectée au SIRH. Cet outil permettra de préparer en amont l'arrivée des nouveaux collaborateurs, en facilitant la gestion des démarches administratives et la diffusion de contenus de présentation, ainsi que la remise d'une feuille de route personnalisée. Il favorisera également une implication accrue des managers et des tuteurs, grâce à des dispositifs de suivi, des check-lists interactives et un rétro-planning généré automatiquement. L'ensemble du parcours d'intégration bénéficiera ainsi d'une traçabilité renforcée, tant pour les documents à valider que pour les tâches à accomplir, tout en assurant un suivi individualisé incluant les modules de formation prévus.

Enfin, le module « formation » du SIRH jouera un rôle central en permettant une gestion unifiée et optimisée de l'ensemble des actions de développement des compétences. Il offrira une vision consolidée des formations disponibles, facilitera la planification des sessions, le suivi des plans de formation individuels ou collectifs, ainsi que la validation des demandes par la hiérarchie. Ce module intégrera également des outils d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions engagées, en s'appuyant sur des indicateurs tels que les taux de participation, le retour sur investissement ou encore le taux de transfert des acquis. La synchronisation avec les agendas électroniques permettra, en outre, une organisation plus fluide et réactive. Parallèlement, la structuration d'une cartographie des compétences, via un module spécifique, permettra d'identifier avec précision les expertises disponibles, les besoins de formation, les certifications détenues et les parcours professionnels, offrant ainsi une vision stratégique et opérationnelle des ressources.

Par la mise en œuvre de ce nouveau SIRH, le Service GRH se dote d'un levier stratégique majeur pour accompagner les transformations de l'organisation, attirer et fidéliser les talents, et renforcer la qualité des services RH proposés aux collaborateurs et à la hiérarchie.

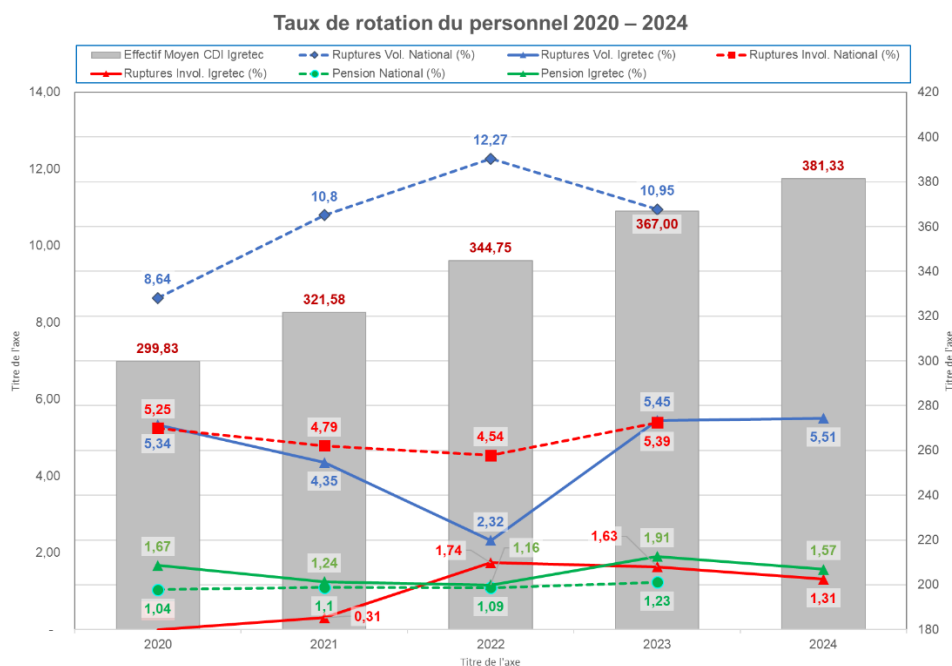
Dans le cadre de notre démarche qualité, un suivi annuel des principaux indicateurs RH est réalisé. Ce suivi porte notamment sur les taux d'absentéisme, de turn-over ainsi que sur les actions de formation.

Les résultats obtenus sont systématiquement comparés aux données statistiques disponibles à l'échelle nationale, afin d'évaluer notre positionnement et d'identifier d'éventuels axes d'amélioration.



Même si notre taux d'absentéisme reste largement en deçà du taux national, l'augmentation constatée en 2024 doit faire l'objet d'une analyse et des actions doivent être envisagées pour revenir à un taux

d'absentéisme inférieur à 7 % maladies de longue durée comprises et inférieur à 6 % hors maladies de longue durée.

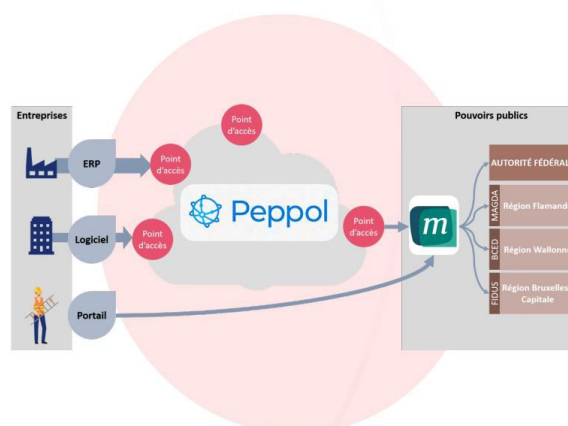


À l'issue de cette analyse comparative, il ressort que nos indicateurs sont très satisfaisants. Les niveaux d'absentéisme et de turn-over se situent en deçà des moyennes nationales, traduisant un climat social globalement stable et l'engagement des collaborateurs. Par ailleurs, l'effort de formation reste soutenu, ce qui témoigne de notre volonté d'investir dans le développement des compétences et l'accompagnement des évolutions professionnelles.

4.6. Implémenter la facturation électronique B2B

A partir du 1er janvier 2026, le recours exclusif à la facturation électronique structurée, conforme à la norme Peppol (Pan-European Public Procurement On-Line), deviendra obligatoire pour toutes les transactions B2B (entre entreprises assujetties à la TVA). Cette obligation vise à moderniser la gestion de la TVA et à lutter contre l'évasion fiscale. Les entreprises devront pouvoir émettre et recevoir ces factures structurées via le réseau Peppol.

C'est la solution européenne de gestion du transfert des données de façon standardisée entre les différents partenaires et les différents logiciels comptables.



Mercurius est la plateforme belge qui réceptionne les factures adressées aux entités publiques belges et les met à disposition de leurs destinataires. Mercurius permet également aux fournisseurs de visualiser le flux de factures entrant et sortant. Il s'agit dans ce cas d'un réel outil statistique.

Afin de répondre à cette obligation, le Département Informatique interviendra dans la mise en place d'un processus permettant la génération et le traitement des factures pro forma. Ce développement garantira la création de fichiers XML conformes, intégrant un circuit de validation adapté avant leur transmission via notre outil comptable sur la plateforme nationale MERCURIUS et le réseau PEPPOL.

Ce projet d'E-facturation vise à moderniser la gestion des factures sortantes, à renforcer l'efficacité opérationnelle et à assurer la conformité réglementaire, tout en s'inscrivant dans la stratégie globale de digitalisation d'Igretec.

4.7. Développer la communication

La Communication chez Igretec : Organisation, Ambitions et Projets Structurants

Au cours des dernières années, la Cellule Communication d'Igretec a connu une croissance significative, passant d'un collaborateur à une équipe de quatre professionnels aux profils complémentaires. Cette évolution reflète l'augmentation des besoins en communication interne et externe, une diversification des missions, ainsi qu'une professionnalisation accrue des pratiques. Le positionnement de la communication s'est également transformé : d'une fonction d'appui ponctuelle, elle est devenue un levier stratégique au service de la visibilité et de la réputation d'Igretec, de l'engagement des équipes, de la cohésion interne et de l'attractivité employeur.

Aujourd'hui, la Cellule Communication intervient de manière transversale, opérationnelle et stratégique auprès de l'ensemble des départements. Elle accompagne les projets, soutient les dynamiques internes, valorise les métiers et les compétences et contribue activement à la performance globale d'Igretec. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes : développer la visibilité externe, valoriser l'identité et les missions d'Igretec, structurer la diffusion de l'information, renforcer la culture d'entreprise, soutenir la marque employeur et garantir la réactivité face aux enjeux de communication.

Parmi les projets structurants, le développement d'un nouveau site web et d'un intranet collaboratif occupe une place centrale. Ces deux outils numériques permettront de professionnaliser davantage les pratiques et de soutenir les ambitions stratégiques.

Le site web constitue la vitrine institutionnelle et commerciale d'Igretec. Il vise à renforcer la visibilité externe, soutenir la réputation et l'image de marque, valoriser les métiers, les engagements et les réalisations, attirer les talents via une page carrières dédiée, faciliter l'accès à l'information pour les différents publics (associés, communes, entreprises, citoyens) et orienter les visiteurs vers les bons interlocuteurs ou services en tant que point d'entrée stratégique.

L'intranet est un outil interne destiné à renforcer et à fluidifier la communication au sein d'Igretec. Il permettra de centraliser l'information interne, de partager les actualités, les projets et les ressources utiles, de favoriser la transversalité et la collaboration entre départements, de valoriser les compétences, les réalisations et les expertises, de renforcer le sentiment d'appartenance et de structurer la diffusion de l'information grâce à un comité de rédaction, un ton éditorial commun et un calendrier de diffusion.

En collaboration avec les Ressources Humaines, un travail est mené pour renforcer l'attractivité employeur, notamment à travers des actions d'onboarding, de valorisation de la vie d'entreprise et l'organisation de moments de rencontre.

La communication externe est soutenue par une présence active sur les réseaux sociaux, des relations établies avec les médias et les partenaires, ainsi que l'organisation d'événements pour accroître la visibilité d'Igretec dans son écosystème.

Tout au long de l'année, Igretec propose des semaines thématiques (mobilité, développement durable) et des animations récurrentes pour renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance. Des initiatives

solidaires comme le don de sang ou des défis sportifs au profit de causes collectives viennent compléter cette dynamique.

Enfin, Igretec souhaite améliorer sa communication à destination de ses associés, en instaurant un lien plus régulier, clair et ciblé. Cette démarche passera par des formats adaptés (lettres d'information, rencontres, capsules vidéo) et une diffusion structurée dans le temps, afin de mieux valoriser les projets, les résultats et les enjeux de l'entreprise.

En intégrant pleinement la communication dans sa stratégie, Igretec affirme sa volonté de construire une organisation plus visible, plus cohésive et plus engagée, au service de ses missions et de ses partenaires.

4.8. Acquérir et implémenter un nouveau logiciel comptable et financier

Le marché relatif à notre logiciel comptable et financier prend fin en juillet 2027. Dès lors, nous devons dès à présent planifier les démarches nécessaires à son remplacement.

En effet, ce type d'outil est indispensable dans une approche visant à améliorer la précision et la productivité. Il assure une fiabilité et conformité accrue des données, permet une meilleure prise de décision et une vision stratégique grâce à une vue d'ensemble en temps réel de la santé financière de l'entreprise et facilite l'automatisation des tâches répétitives. Il permet également de mieux appréhender les différentes obligations légales et réglementaires.

Le nouveau logiciel devra intégrer :

- La gestion comptable
- Le cycle des achats
- Le cycle des ventes
- La gestion de trésorerie
- La gestion des paiements
- La gestion du recouvrement
- La gestion des approbations
- La gestion immobilière
- Le reporting

Certaines thématiques concernant plusieurs départements et services de l'intercommunale, un groupe de travail sera mis en place dès 2025 et regroupera notamment des collègues de la comptabilité, des finances, de la gestion immobilière, de l'exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement sans oublier le service Informatique et le service juridique. L'élaboration et la finalisation du cahier spécial des charges nécessitera de multiples réunions de travail afin de prendre en considération les besoins et les desiderata de chacun.

L'objectif est d'attribuer le marché en 2027 pour une implémentation progressive des différents modules et une mise en production effective au plus tard le 1er janvier 2028.

4.9. Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Les principales missions du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT) consistent à apporter un support à l'employeur pour la mise en place et le suivi des actions intégrant un Système Dynamique de Gestion des Risques, comme la demande par le Code du Bien-Être au Travail et la loi du 04 août 1996 relative à la sécurité et au bien-être des travailleurs.

Cette politique couvre les 7 domaines de la prévention définis par le législateur, à savoir la sécurité du travailleur, la santé du travailleur, l'ergonomie, les aspects psychosociaux, l'hygiène au travail, l'environnement de travail et l'embellissement des lieux de travail.

La planification du travail du SIPPT passe par l'élaboration d'un Plan Global de Prévention (PGP) renseignant les principales thématiques à aborder pour les 5 prochaines années, et d'un Plan Annuel d'Action (PAA) regroupant les sujets prévus pour l'année en cours et précisant les moyens alloués pour y parvenir. Ces plans sont validés par la direction et soumis à l'avis du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) regroupant les représentants des travailleurs et de la ligne hiérarchique pour les thématiques liées à la sécurité et au bien-être des travailleurs sur leurs lieux de travail.

Dans les principaux objectifs à réaliser pour la période 2026-2028, nous pouvons citer l'organisation des formations des travailleurs sur les aspects sécurité comme les secouristes, Service de Lutte contre l'Incendie (SLCI), les tutoriels sécurité pour l'accueil des nouveaux travailleurs, le travail en hauteur ou en espace confiné, les risques électriques, les risques chimiques, ...

Le SIPPT accompagne également l'employeur dans l'élaboration ou la mise à jour de différentes analyses de risque pour les différents métiers, les bâtiments et, plus spécifiquement pour les 2 prochaines années, les risques chimiques et les risques biologiques.

Des tâches toutes aussi importantes gérées par le SIPPT sont les interactions avec le Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT). Actuellement, Igretec fait appel à Cohezio pour ce type de service, incluant notamment la surveillance médicale des travailleurs, ainsi que la réalisation d'analyses de risque plus spécifiques demandant l'intervention d'experts. Pour les 2 prochaines années sont prévues les analyses sur les aspects psychosociaux, le travail sur écran, les champs électromagnétiques, l'hygiène industrielle, les ambiances sonores ou encore la qualité de l'air dans les bureaux.

Une thématique importante en cours d'implémentation pour la direction « Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement » est la mise en place d'un système de protection des travailleurs isolés, permettant d'envoyer un signal de secours aux collègues les plus proches géographiquement en cas de danger ou d'accident.

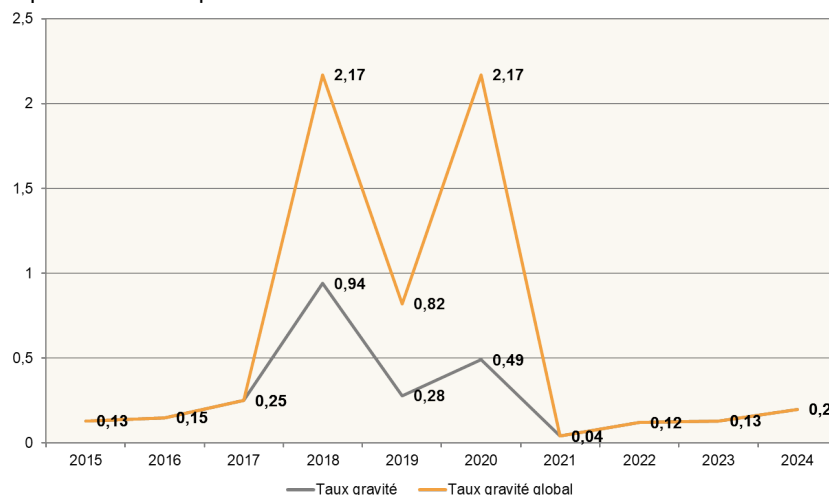
Le service s'occupe également de suivre la bonne tenue des contrôles réglementaires de divers équipements, ainsi que d'effectuer des visites sur les sites et remettre des avis afin d'élaborer des plans d'action pour résoudre des situations dangereuses et améliorer la sécurité et le bien-être des travailleurs.

La priorité de la prévention est d'éviter la survenue d'un accident de travail. Malgré cela, un accident peut toujours se produire. Le SIPPT accompagne, dans ce cas, l'employeur dans la réalisation d'une analyse des événements afin de comprendre tous les éléments ayant conduit à l'accident et décider des mesures à mettre en place pour qu'il puisse plus se reproduire.

Accidents du Travail - Taux de gravité réel et taux de gravité global 2015 – 2024

Taux de Gravité = durée d'incapacité * 1.000 / le nombre d'heures d'exposition aux risques

Taux de gravité global = (nbre de journées calendriers perdues + nbre de journées forfaitaires) * 1.000 / nbre d'heures d'exposition aux risques



Indicateurs de performance

■ Plan Stratégique 2026 – 2028

	Objectif		
	2026	2027	2028
4.0. Enquête de satisfaction clients			
Taux de participation	26%	28%	30%
Taux de satisfaction global	80%	82%	84%
4.1.1. Développer le In House			
Nombre de nouvelles demandes reçues	120	120	120
Nombre conventions "In House" signées	80	80	80
Nombre de nouveaux associés	4	4	4
4.2.1. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux			
Mise en place de solutions visant l’efficacité énergétique dans les bâtiments publics :	20 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans		
4.3.2. Continuer à développer l’activité « force motrice »			
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice	12 nouveaux contrats en trois ans		
4.5. Gestion des ressources Humaines			
Absentéisme avec maladies longue durée	Inférieur à 7 %		
Absentéisme hors maladies longue durée	Inférieur à 6 %		
Taux de rotation du personnel	En dessous de la moyenne nationale		
4.7.Développer la communication			
Augmentation du nombre de followers sur les réseaux sociaux en %	10%	10%	10%
Nombre de visites du site web	50.000	60.000	70.000
Nombre de pages du site web vues	120.000	135.000	150.000
4.9. Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)			
Nombre d'accidents du travail grave	0	0	0

3e évaluation du Plan Stratégique 2023 – 2025

Les Indicateurs de performance

Axe 1 : Développer les partenariats

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers				
1.1.1. Les Bâtiments				
Biotech 4	100%	100%	100%	100%
Ecopole	80%	10%	10%	10%
Caserne Trésignies	60%	25%	35%	55%
La Marmite **	60%	25%	35%	55%
Biotech 5	100%	25%	70%	90%
Hub Logistique **	100%	25%	80%	100%
Les Vestiaires **	65%	10%	20%	20%
La Centrale **	30%	10%	15%	15%
Hall industriel "F35" - site de la Sonaca **	100%	75%	100%	100%
Hub d'innovation et de formation numérique et technologique "A6K - E6K"	50%		25%	76%
1.1.2. Les Parcs d'Activités Economiques				
Extension du PAE de Beaumont ***	60%	30%	40%	60%
Site Grand Ban - Sainte-Pauline ***	75%	50%	60%	65%
Requalification de l'Aéropole		100%	100%	100%
Requalification du PAE de Courcelles		100%	100%	100%
Micozone Trésignies **	20%		10%	20%
PAE "Confluence Porte Ouest" **	10%		0%	10%
1.3. Développement du In House				
Nombre de nouvelles demandes reçues	120	166	166	111
Nombre conventions "In House" signées	80	140	140	61
1.5. Développer nos références à travers les partenariats				
Nombre d'offres en partenariat ***	5	7	3	5
* Valeur au 1/10/202X				
** Ajout				
*** Objectifs 2024 et 2025 revus				

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
2.1. Faciliter la transition énergétique des communes de Charleroi Métropole et accompagner des projets de développement durable				
Nombre de projets lancés**	11	5	8	10
2.2. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux				
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics : 20 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans		8	4	5
2.3. Centrale d'Achat d'Énergie				
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens : 1 nouveau projet en 3 ans		Abandon	Abandon	Abandon
2.4. Développer le secteur de l'énergie renouvelable				
Mise en exploitation d'éoliennes : 15 en 3 ans		4	7	5
Mise en exploitation de stations au CNG : 3 en 3 ans		0	0	0
Mise en exploitation d'installations de biométhanisation : 1 en 3 ans ***		0	0	0
* Valeur au 1/10/20XX ** Objectifs 2024 et 2025 revus *** 3 projets à l'études à Leuze, Chimay et Dour				

Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole

	Objectif *	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité				
Réalisation d'études d'opportunités et faisabilité (Objectif : 5 études en cours par an)	100%	33%	66%	100%
3.4. Le métier d'aménageur public				
Coordination des projets (Objectif : 6 missions d'aménageur public) **	100%	66%	100%	117%
3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities »				
Nombre de communes sensibilisées	30	25	17	30
Nombre de communes accompagnées	20	11		
- dans leurs projets smart			12	20
- en matière de data			2	5
Nombre de projets smart lancés par an	10	23	28	15
* Valeur au 1/10/202X ** Objectif revu				

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi et des entreprises				
4.1.1. L'accompagnement				
Nombre d'entreprises et porteurs de projets informés : 500 en 3 ans	100%	73%	155%	261%
		366	407	532
Nombre de diagnostics réalisés : 100 par an	100%	37%	91%	189%
		111	161	297
* Valeur au 1/10/202X				

Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau				
5.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles				
Rénovation de la STEP Avigroup	90%	70%	70%	70%
Rénovation collecteur de Soleilmont	90%	45%	60%	70%
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	90%	70%	70%	70%
Station d'épuration de Saint-Amand		95%	98%	100%
Extension de la capacité de la STEP de Baileux	80%	60%	70%	70%
Collecteur du ruisseau de Buzet	80%	40%	50%	55%
Station d'épuration de Wangenies	80%	80%	80%	80%
Collecteur de Wangenies	80%	50%	60%	65%
Station de pompage et collecteur Heppignies II	60%	50%	50%	50%
Station de pompage et collecteur Martinrou I	60%	50%	50%	50%
Station de pompage et collecteur Martinrou II	60%	50%	50%	50%
Réhabilitation STEP de Rance	90%	50%	50%	50%
Construction STEP Labuissière	80%	40%	50%	55%
Mise à niveau STEP Gougnies	80%	40%	60%	65%
Collecteur de l'Espinette	95%	0%	0%	10%
STEP de Strée	60%	20%	40%	50%
Collecteur Chaussée de Gilly	60%	0%	0%	0%
Collecteur de Labuissière	60%	30%	30%	40%
Construction STEP de Macquenoise	60%	30%	30%	30%
Collecteur de Strée	50%	30%	30%	40%
Collecteur de Macquenoise	50%	30%	30%	30%
STEP de Biesme-sous-Thuin	50%	20%	30%	40%
Collecteur de Biesme-sous-Thuin	40%	10%	10%	25%
5.1.2. Distribution d'eau				
Nombre de dossiers réalisés par an	10	10	10	4
5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)				
Nombre de dossiers réalisés par an	20	20	25	25
5.1.4. Espaces publics				
Nombre de dossiers réalisés par an **	20	20	15	3
5.1.5. Hydrologie				
Nombre de bassins d'orage par an	3	3	1	1
* Valeur au 1/10/202X				
** Indicateur revu à la hausse en 2024 et 2025				
***Nombre important lié aux dossiers PRR (Plan de Relance et de Résilience)				

	Objectif	Réalisé*		
	2025	2023	2024	2025
5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment				
5.2.1. La petite enfance (nombre nouveaux projets /an)	2	4	4	1
5.2.2. L'apprentissage (nombre nouveaux projets /an) **	3	6	4	4
5.2.3. La vie professionnelle (nombre nouveaux projets /an) **	3	6	4	7
5.2.4. La vie familiale (nombre nouveaux projets /an) **	3	4	2	3
5.2.5. Les seniors (nombre nouveaux projets /an)	1	2	1	1
5.2.6. Les soins de santé (nombre nouveaux projets /an) **	3	4	1	--
5.2.7. L'efficience énergétique (nombre nouveaux projets/an)	5	13***	3	2
5.2.8. Autres missions: Expertises - ajout			8	2
5.2.8. Autres missions : Audits énergétiques - ajout			17	1
5.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d'Ouvrage Délégée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé				
La Cité des Métiers				
Site Roullier	100%	70%	80%	90%
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	100%	70%	80%	90%
Charleroi District Créatif				
La rénovation du Palais des Beaux-Arts		100%	100%	100%
Le Grand Palais		100%	100%	100%
La construction d'une unité de production d'énergie (UPE)		100%	100%	100%
La redynamisation urbaine - Les espaces publics		100%	100%	100%
La redynamisation urbaine - Les grands axes		100%	100%	100%
Le Plan lumière		100%	100%	100%
Le Ring Vélo (récurrent sur 10 ans)	30%	10%	20%	30%
5.4. La Maîtrise d'usage → Développement et processus ****				
Economie				
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)				
Etudes de Faisabilité				11
Diagnostic – Accompagnement stratégie immobilière globale				3
Environnement				
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)				30%
Sociologie				
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)				30%
Mission "Maîtrise d'usage" **	10	5	10	3
Audit Accessibilité				0
Ergologie				
Intégration de la dimension à l'ensemble des dossiers (% dossiers)				
Accompagnement Désign et aménagement intérieur				2
* Valeur au 1/10/202X				
** Objectifs 2024 et 2025 revus				
*** Nombre important lié aux dossiers PRR (Plan de Relance et de Résilience)				
**** Ajout 2025				

Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
6.1. Optimiser la gestion des ouvrages - Déploiement en profondeur de la GMAO				
• Déploiement en profondeur de la GMAO				
- Amélioration plans préventifs	100%	98%	98% **	100%
- Gestion des stocks décentralisés	100%	98%	98%	100%
• Développement d'outils de gestion cartographiques	100%	100%	100%	100%
• Déploiement du serveur cartographique	100%	30%	60%	100%
• Extension de la supervision des ouvrages	80%	78%	79%	81%
• Implémentation d'un outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)		90%	95%	100%
• Développer les activités INFONET : caractérisation des réseaux				
- Caractérisation des conduites de refoulement	100%	100%	100%	100%
- Caractérisation de l'égouttage communal	75%	57%	60%	63%
• Contrat de service Assainissement Industriel :				
12 contrats traités et validés par la SPGE/an (objectif 2023-2025)	12 100%	11 31 %	24 97 %	17 144%
6.4. Installation panneaux photovoltaïques				
• Installation de 3300kWc en 3 ans (34 sites)	3300kWc	1100kWc	2168kWc	2910kWc
6.5. Chantiers particuliers				
• Entretien des voiries internes aux sites d'exploitation	100%	100%	100%	100%
• Curage des lagunes des stations d'épuration	100%	100%	100%	100%
• Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion	100%	50%	70%	100%
• Remplacement de la vis supérieure temps sec de Roselies ***	100%			100%
• Réhabilitation des stations de pompage de Ham/s/Heure***	50%			25%
* Valeur au 1/10/202X				
** Un groupe de travail au niveau des améliorations est en cours afin d'optimiser les plans préventifs				
*** Ajout				

Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »				
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice (12 en 3 ans)		5	5	9
7.2. Maintenir le rôle d'Igretec dans la gestion des IPF				
Niveau des dividendes versés par Igretec aux communes (en milliers d'€)	12.700	12.700	12.700	9.304 **
* Valeur au 1/10/202X				
** Dans le contexte très particulier qui entoure CENEO et ses nouveaux engagements vis-à-vis d'ORES (engagement de recapitalisation en 2028-2029 à hauteur de 130 millions d'euros), le dividende aux communes en 2025 sera limité à ce qui a été versé en juin 2025, soit 9,304 millions €.				

Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

	Objectif	Réalisé *		
	2025	2023	2024	2025
8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS				
Recertification ISO 9001 (cycle 2024-2026)	100%	0%	100%	100%
Recertification ISO 14001 et réenregistrement EMAS (cycle 2023-2025)		100%	100%	100%
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (2 en 2023 ; 2 en 2024; 3 en 2025)	100%	29%	57%	100%
Renouvellement des permis d'environnement (nombre de demandes de renouvellement introduites par an - Objectif 21 en 3 ans)	21 100%	8 38%	16 76%	21 100%
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre en été (en rendant les deux points de production d'eau chaude sanitaire indépendants des chaudières principales)		90%	***	***
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage (en remplaçant les points lumineux de type TL défectueux par des points lumineux de type LED sur toutes les stations concernées)		80%	100%	100%
8.3. Développement du BIM **				
Avancement des projets BIM (objectif : 3 projets finalisés en 2025)	100%	50%	60%	100%
Développement du GREEN BIM dans les projets.	50%	20%	40%	50%
* Valeur au 1/10/202X ** Objectifs revus *** Suite à la stratégie énergétique de la SPGE pour sortir des énergies fossiles (gaz), ce projet a pris une autre orientation. Cet indicateur est abandonné				

Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

Les comptes de résultats prévisionnels sont présentés, conformément à nos statuts, par secteur. Voici, ci-après un rappel des objets des différents secteurs :

Secteur 1 :

BUREAU D'ÉTUDES, DE GESTION ET CENTRALE D'ACHAT

- bureau d'études intégré (architecture, stabilité, techniques spéciales, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité-santé, surveillance de travaux, distribution d'eau, voiries, égouttage, ouvrages d'assainissement/épuration des eaux, déclarant PEB, amélioration énergétique, contrôle moteurs, expertises hydrauliques et énergétiques, urbanisme et environnement, géomètre, animation économique , anti-dumping social, maîtrise d'usage, juridique, ...) ;
- bureau de gestion administrative et technique;
- exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.
- centrale d'achat des fournitures ou des services en vue de les céder à ses associés.

Secteur 2 :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE CHARLEROI ET DU SUD DU HAINAUT

- aménagement du territoire ;
- création, développement, promotion et gestion d'infrastructures utiles au développement économique, industriel, touristique, commercial, culturel et social ;
- développement économique, territorial et stratégique ;
- animation économique et l'accompagnement du tissu économique en vue du développement du territoire.

Secteur 3 :

PARTICIPATIONS ÉNERGÉTIQUES

- participation au capital de CENEO ;
- financement d'investissements en efficacité énergétique dans le patrimoine des associés ;
- investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable sur le territoire des Villes et Communes du secteur.

COMPTE DE RÉSULTATS 2022-2024

COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2025-2028

SECTEUR 1 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ventes & prestations	61 681	80 954	74 273	72 302	69 401	71 100	70 924
Chiffre d'affaires (*)	57 329	77 717	70 348	71 770	66 500	67 508	67 249
Variation de stocks	40	43	444	-1 528	804	1 475	1 538
Autres produits d'exploitation	4 312	3 194	3 481	2 060	2 097	2 117	2 137
Coût des ventes et prestations	-56 985	-76 942	-70 106	-68 557	-65 608	-67 592	-67 638
Achats	4 090	15 761	8 827	6 466	0	0	0
Services & biens divers	13 488	17 066	14 427	14 653	15 140	16 224	15 517
Rémun.+ch.soc.	29 761	34 820	38 052	39 287	42 002	43 014	43 946
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	9 646	9 295	8 800	8 151	8 466	8 354	8 175
Résultat d'exploitation	4 696	4 012	4 167	3 745	3 793	3 508	3 286
Produits financiers	1 078	1 690	1 575	1 476	747	681	613
Charges financières	-4 559	-4 188	-3 908	-3 506	-3 178	-2 850	-2 522
Bénéfice avant résultat exceptionnel	1 215	1 514	1 834	1 715	1 362	1 339	1 377

EXERCICE 2026-2028

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2026	2027	2028
Investissements	1 452	959	959
Mobilier et équipement	84	84	84
Matériel et logiciels informatiques	375	375	375
Exploitation	259		
Bureau d'études	50		
Finances		500	500
Gestion immobilière	684		

COMPTE DE RÉSULTATS 2022-2024

COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2025-2028

SECTEUR 2 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ventes & prestations	26 616	51 381	28 857	21 479	31 086	29 960	32 514
Chiffre d'affaires	10 499	9 751	13 443	39 142	23 142	18 206	17 642
Variation de stocks	7 884	29 457	6 266	-23 456	2 226	5 355	8 324
Autres produits d'exploitation	8 233	12 173	9 148	5 793	5 718	6 399	6 548
Coût des ventes et prestations	-28 049	-53 334	-30 160	-24 272	-30 235	-31 868	-34 009
Achats	8 049	28 749	5 055	1 176	6 144	6 126	8 637
Services & biens divers	13 678	18 276	17 724	16 754	17 231	18 293	17 232
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	6 322	6 309	7 381	6 342	6 860	7 449	8 140
Résultat d'exploitation	-1 433	-1 953	-1 303	-2 793	851	-1 908	-1 495
Produits financiers	1 374	1 595	1 955	1 656	1 760	1 864	1 844
Charges financières	-1 913	-3 088	-3 689	-3 408	-3 888	-4 507	-4 724
Bénéfice avant résultat exceptionnel	-1 972	-3 446	-3 037	-4 545	-1 277	-4 551	-4 375

EXERCICE 2026-2028

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2026	2027	2028
Investissements	52 085	34 559	26 775
Bâtiments SONACA	6 472	5 114	2 055
Bâtiment A6K-E6K	22 916		
Bâtiment Artemis 1	55		
Bâtiment Atlas	239		150
Bâtiment Biotech 3	19		
Bâtiment Biotech 4	64		
Bâtiment crèche de l'aéropole	45	5	
Bâtiment Ecopole	90	90	2 000
Bâtiment Eole	171		
Bâtiment Extension Black box	100		
Bâtiment Lindbergh	13		
Bâtiment Maison de l'industrie	56		
Bâtiment Mermoz 4	14		
Bâtiment Poirier		90	90
Bâtiment Saint Exupéry I	22		
Bâtiment Saint Exupéry II	6		
Bâtiment Télécom I	1 269		
Espace Trésignies 1	1 674	697	929
Fonds de Transition Juste - CleanTech - Centrale	626	16 460	14 454
Fonds de Transition Juste - CleanTech - Vestiaire	8 409	4 204	
Hub Logistique	290	290	
Microzone Martinet	239		2 891
Microzone Sainte-Pauline	762	1 524	1 524
PAE de Baileux	14		
PAE de Beaumont	435	2 682	2 682
PAE de Charleroi Airport 1	181		

COMPTE DE RÉSULTATS 2022-2024

COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2025-2028

SECTEUR 3 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ventes & prestations	13 753	3 175	4 612	9 431	2 193	2 663	249
Chiffre d'affaires	25	22 510	244	6 215	11 173	5 101	1 754
Variation de stocks	13 723	-19 337	4 367	3 216	-8 980	-2 438	-1 505
Autres produits d'exploitation	5	2	1	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-14 126	-3 445	-4 981	-9 664	-2 266	-2 914	-500
Achats	12 558	2 340	4 158	9 152	1 731	2 079	0
Services & biens divers	1 568	1 105	823	512	535	835	500
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-373	-270	-369	-233	-73	-251	-251
Produits financiers	14 867	15 519	12 921	10 334	10 618	11 009	11 384
Charges financières	-135	-923	-1 127	-1 030	-1 583	-1 498	-1 873
Bénéfice avant résultat exceptionnel	14 359	14 326	11 425	9 071	8 962	9 260	9 260

Annexe

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Les conseillers communaux, provinciaux et de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux ou de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux, provinciaux ou de C.P.A.S. élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 – Décret du 26 avril 2012, art. 42, 4°).

L'absence de définition des modalités prévues au 10° de l'article L1523-14 n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux et/ou provinciaux »

Consultation de documents

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1561-1

Pour l'application du présent titre, on entend par:

1.document administratif : toute information, sous quelque forme que ce soit, dont l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code dispose;

2.document à caractère personnel : document administratif comportant une appréciation ou un jugement de valeur relatif à une personne physique nommément désignée ou aisément identifiable, ou la description d'un comportement dont la divulgation peut manifestement causer un préjudice à cette personne.

Art. L1561-3

La délivrance du document visé à l'article L1561-1, 1°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Il détermine le montant de la rétribution.

Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

Art. L1561-4

Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent titre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. L1561-5

La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale

ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. L1561-6

Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:

1. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
2. est formulée de façon manifestement trop vague;
3. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
4. est manifestement abusive ou répétée;
5. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale ou

la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:

1. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
2. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
3. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. L1561-7

Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la

demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communie, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. L1561-8

§ 1 Si l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code, concernée rejette une demande de consultation, de communication ou de rectification, même de façon implicite, le demandeur peut introduire un recours contre cette décision devant la Commission d'accès aux documents administratifs, visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.

Le recours est exercé et examiné selon les modalités et dans les délais fixés par le décret susvisé.

§ 2 Cette Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du présent titre. Elle peut soumettre au pouvoir législatif des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. L1561-9

Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre

protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. L1561-10

Les documents administratifs obtenus en application du présent titre ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent titre, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. L1561-11

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent titre.

Art. L1561-12

La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale

significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s)

